

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(70<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 11 juin 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

#### 1. Questions au Gouvernement (p. 2073).

M. le président.

##### GREVE DANS LE SECTEUR PUBLIC (p. 2073)

MM. Albert Peyron, Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

##### PROBLEME DU STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE (p. 2074)

MM. Bruno Gollnisch, Bernard Bosson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

##### AUGMENTATION DES LOYERS (p. 2075)

MM. Guy Malandain, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

##### NOMINATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC (p. 2076)

MM. Jean-Pierre Balligand, Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

##### QUESTION AVICOLE (p. 2077)

MM. Charles Josselin, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

##### RESPECT DU TRAITE D'ELARGISSEMENT DE LA C.E.E. (p. 2078)

MM. Jean Lacombe, Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer.

##### INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET FERROVIAIRES CONCERNANT LE PROJET TRANSMANCHE (p. 2078)

MM. Joël Hart, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

##### STATUT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS (p. 2079)

MM. François Grussenmeyer, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

##### CONSTRUCTION NAVALE : CHOIX DES SITES DES ENTREPRISES MAINTENUES (p. 2080)

MM. Charles Paccou, Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

##### LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORETS (p. 2081)

MM. Jean-Michel Couve, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

##### SITUATION DES TRANSPORTS DANS LA REGION PARISIENNE (p. 2082)

MM. François Asensi, Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

##### LOYERS ET ATTEINTES AUX DROITS DES LOCATAIRES (p. 2083)

MM. Paul Chomat, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

##### RELATIONS AVEC LES PAYS DU MAGHREB (p. 2084)

MM. Bernard Stasi, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

##### SITUATION EN POLOGNE (p. 2084)

MM. Jean-François Deniau, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

##### SITUATION DE L'EMPLOI ET EXPIRATION DE NOMBREUX CONTRATS T.U.C. (p. 2085)

MM. Léonce Deprez, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

*Suspension et reprise de la séance (p. 2087)*

### PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE MESTRE

#### 2. Discussion d'une motion de censure (p. 2087).

M. Jean Auroux.

M. Jacques Chirac, Premier ministre.

MM. Jacques Barrot,  
Yvon Briant,  
Michel Barnier,  
Vincent Porelli.

Renvoi de la suite de la discussion, des explications de vote et du vote sur la motion de censure à la prochaine séance.

#### 3. Ordre du jour (p. 2103).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Je rappelle aux auteurs des questions comme à ceux qui y répondent qu'ils ne disposent, les uns comme les autres, que d'un temps limité. S'il n'est pas respecté, l'ensemble des groupes en est réduit à poser moins de questions et à recevoir moins de réponses. En outre, les deux groupes qui ne disposent que de dix minutes sont menacés de ne pouvoir poser qu'une seule question. Que chacun se montre peu prolix, et tout ira bien. (*Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs.*)

Nous commençons par les questions du groupe Front national (R.N.).

### GREVE DANS LE SECTEUR PUBLIC

**M. le président.** La parole est à M. Albert Peyron.

**M. Albert Peyron.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Depuis quelque temps, des mouvements de grève affectent de grands services publics : télévision, E.D.F.-G.D.F., postes et télécommunications, S.N.C.F., R.A.T.P. Il est particulièrement indécent que ces grèves soient le fait de salariés assurés d'une garantie d'emploi et de ressources (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), alors que des millions de Français sont à la recherche d'un travail - recherche souvent désespérée, qui accule certains d'entre eux au suicide.

De plus, ces grèves touchent des millions d'usagers pour qui les transports, l'électricité ou les P.T.T. sont indispensables pour préserver leur emploi.

**Un député du groupe socialiste.** Et le pouvoir d'achat ?

**M. Albert Peyron.** Nous souhaiterions, pour notre part, que le droit de grève dans ce domaine soit strictement réglementé, comme l'exige la Constitution (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Jean Beaufile.** Pourquoi pas, non plus, le supprimer ?

**M. Albert Peyron.** ...et que cette réglementation soit fondée sur le respect absolu du principe de continuité du service public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

On peut, hélas ! avoir un doute, monsieur le Premier ministre, sur votre volonté d'instaurer cette réglementation.

Néanmoins, je vous demande si vous envisagez de prendre quelques dispositions en ce sens.

Il y va de la défense de millions d'usagers pris en otages par des syndicats politisés qui ne représentent qu'une très faible minorité de salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

**M. Hervé de Cherette,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan. Ainsi que vous l'avez souligné, monsieur le député, le service de l'Etat ou la participation à l'exécution du service public implique pour les personnels en cause certains droits ou certains avantages.

Il en va ainsi, par exemple, pour la stabilité de leur emploi, pour le déroulement de leur carrière ou pour leur rémunération.

Sait-on, par exemple, que le salaire minimum des fonctionnaires de l'Etat est à l'heure actuelle de 4 217 francs, alors que, pour les salariés du secteur privé, le S.M.I.C. est de 3 800 francs par mois ?

**M. Guy Ducloné.** A vous entendre, ce sont des « nantis » !

**Mme Yvette Roudy.** Des riches !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Mais, avant toute chose, le service public est, pour ceux qui en ont la charge, un honneur et une mission, qui impliquent d'abord des devoirs. Les devoirs d'abord, les droits après ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Au premier rang de ces devoirs, il y a le service des usagers. C'est vrai en particulier lorsque les usagers sont des clients, c'est-à-dire qu'ils paient le service qu'on leur donne. Cette exigence devient impérative lorsque le service est en situation de monopole, privant ainsi le client de toute espèce de choix.

**M. Guy Chanfrault.** Eh bien, privatisez-le !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Je ne puis donc que déplorer que l'on prenne en otages dix millions d'usagers de la région Ile-de-France pour faire connaître son mécontentement ou sa mauvaise humeur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

J'ajoute que l'attitude de certaines organisations syndicales...

**Plusieurs députés des groupes socialiste et communiste.** De toutes ! De toutes !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** ...prend une allure franchement paradoxale ! (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Si vous voulez bien me laisser parler, messieurs de l'opposition, cela simplifiera le respect des exigences rappelées par M. le président. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

L'attitude, dis-je, de certaines organisations syndicales prend une allure paradoxale.

**M. Georges Le Belli.** Elle est prévue par la Constitution ?

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Je rappelle, en effet, que la politique salariale du Gouvernement à l'égard des fonctionnaires est exactement la même, à la virgule près, que celle qui a été adoptée par le précédent gouvernement depuis 1984. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment expliquer, par exemple, que la Fédération de l'éducation nationale ou la C.F.D.T. aient signé en 1985 des accords salariaux dans la fonction publique, alors qu'elles dénoncent en 1986 la même politique salariale ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Comment l'expliquer, si ce n'est par des considérations de caractère politique ? (*Mêmes mouvements.*)

**M. François Loncle.** Vous avez peur !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Rappellerai-je enfin que la France est engagée, à l'initiative du Gouvernement et de sa majorité, dans une action vigoureuse de redressement de son économie qui exige de chacun une certaine modération dans ses revendications, si légitimes puissent-elles être ? Que peuvent penser les chômeurs quand ils voient les fonctionnaires se mettre en grève ? (*Applaudissements sur les bancs U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.] - Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Vous m'avez demandé, monsieur Peyron, si, dans ces conditions, il convenait de réglementer le droit de grève dans les services publics.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Non !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Le principe d'une telle réglementation est justifié par la nécessité de concilier deux principes fondamentaux. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et ne dites pas « non », messieurs les socialistes ! Vous l'avez fait vous-mêmes par une loi de 1982, qui étend la réglementation existante aux fonctionnaires des collectivités territoriales. Connaissiez au moins ce que vous avez fait ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Le premier de ces deux principes est le droit de grève, qui est inscrit dans notre Constitution et qu'il ne saurait être question de remettre en cause. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Applaudissez, donc messieurs de l'opposition !

Le second principe est la continuité du service public, sans lequel le service de l'Etat ne serait qu'un vain mot.

Mais, monsieur Peyron, cette réglementation existe. Elle a été définie depuis une loi du 31 juillet 1963, modifiée par divers textes ultérieurs.

D'abord, le droit de grève est enlevé à certains corps de l'administration, tels par exemple les personnels de police ou les personnels des services pénitentiaires.

Ensuite, certaines formes abusives de grève, telles les grèves tournantes et les grèves surprises, sont interdites, sous peine de sanctions disciplinaires, dans la fonction publique.

Enfin, l'usage de droit de grève a été soumis à certaines procédures, en particulier l'obligation d'un préavis de cinq jours, assorti de l'obligation d'indiquer les motifs, la durée et les modalités de la grève envisagée.

Ces règles ne sont pas parfaites, mais le Gouvernement considère que, en cette matière, aucune réglementation ne le serait, à moins d'interdire le droit de grève, ce dont il ne saurait être question. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je fais davantage confiance au sens du service public et au sens des responsabilités des agents de l'Etat.

Même si, ici ou là, leur sens des responsabilités peut être mis en défaut, même les agents de l'Etat sont parfaitement conscients que, s'ils ne faisaient pas preuve de ce sens des responsabilités, l'image qu'ils ont dans l'opinion publique serait gravement atteinte et que, ainsi, ils se porteraient tort à eux-mêmes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### PROBLEME DU STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Gollnisch.

**M. Bruno Gollnisch.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, qui est aussi le maire de la plus grande ville de notre pays.

Monsieur le Premier ministre, un principe général de notre droit est que l'usage du domaine public est normalement gratuit. Qu'en est-il aujourd'hui pour des millions d'automobilistes, qui sont autant de citoyens honnêtes et travailleurs ? Le stationnement payant a envahi nos cités sans être toujours justifié, ni en fait, ni en droit.

**Un député du groupe socialiste.** Poujadiste !

**M. Bruno Gollnisch.** Parfois condamné par le Conseil d'Etat, il constitue de plus en plus une ressource parafiscale illégale, puisque le Parlement ne l'a pas autorisé comme telle.

**Un député du groupe socialiste.** Démagogie !

**M. Bruno Gollnisch.** L'automobile est déjà la vache à lait du fisc : taxe à 73 p. 100 sur les carburants ; T.V.A. à 33 p. 100 ; vignette instaurée au profit des personnes âgées et dont celles-ci n'ont jamais vu un sou ; taxes sur les permis de conduire, qui ont doublé ; taxes sur les cartes grises, sur les assurances ; péages pour emprunter les autoroutes - et j'en passe.

Les automobilistes veulent bien payer, mais ils veulent alors qu'on les laisse se servir de leur véhicule, ce qui n'est certes pas un luxe dans les conditions de la vie moderne, et spécialement aujourd'hui à Paris.

N'y a-t-il donc d'autres solutions, monsieur le Premier ministre, que celles de l'augmentation des stationnements payants, des paremètres défectueux et illégaux, non visés par le service des poids et mesures, des mises en fourrières abusives ou abusivement concédées à des intérêts privés (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*), du taux démentiel des contraventions imposé par le dernier gouvernement socialiste,...

**M. Jacques Godfrain.** Par M. Joxe !

**M. Bruno Gollnisch.** ... en augmentation de 60 p. 100 ?

N'y a-t-il donc d'autres solutions que celle de la prolifération d'une armée d'agents contractuels qui arpentent les rues dans le seul but de prendre les automobilistes en défaut et qui, en ces temps d'insécurité, seraient sans doute mieux utilisés à d'autres tâches ?

En un mot, allez-vous trouver des solutions originales pour résoudre ce problème...

**M. Arthur Dehaine.** Lesquelles ?

**M. Bruno Gollnisch.** ... et pour que cessent les détournements de procédure, les vexations et les brimades inutiles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, à qui je demande de bien vouloir répondre brièvement. Je l'en remercie à l'avance.

**M. Bernard Bosson, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, l'arrêt et le stationnement des véhicules sont régis par les lois et règlements que vous connaissez.

Les maires de France - et, à Paris, le préfet de police - ont la faculté d'adapter localement les règlements généraux.

Vous connaissez en particulier ces créations de « zones bleues » et zones payantes destinées à améliorer la sécurité, à permettre l'accès des véhicules de secours, à favoriser la fluidité de la circulation, dans l'intérêt général, et à permettre à tous l'accès au centre des villes.

J'insiste sur le fait que l'ensemble des élus de France et, à Paris, le préfet de police sont, de la part des usagers, soumis à une demande d'extension des zones payantes et contrôlées (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) pour que les centres villes ne soient pas transformés de sept heures du matin à dix-neuf heures en gigantesques garages interdisant l'accès de la majorité des concitoyens, particulièrement des populations suburbaines.

Il est nécessaire d'assurer la pénétration, l'activité économique et l'emploi dans les zones d'activités de nos centres villes.

Cette politique est parallèle à une politique de développement des transports en commun, qui va de pair avec la nécessité de rotation du stationnement, laquelle ne peut être assurée que par un paiement, lui-même d'ailleurs souvent très loin de compenser, hélas ! les frais de garde et de surveillance ainsi entraînés.

**M. Arthur Dehaine.** Très juste !

**M. Bernard Bosson, secrétaire d'Etat.** Je précise que le non-respect de la rotation n'entraîne qu'une contravention et que seul le stationnement dangereux ou abusif donne lieu à enlèvement.

Cette règle - ancienne - a permis de coller au terrain et a permis à l'ensemble des élus de France de toute couleur politique de faire leur devoir, surtout en cette période de difficultés économiques. Elle apparaît comme parfaitement adaptée.

J'ajoute que, en cas de circonstances exceptionnelles telles qu'aujourd'hui, des instructions ont été données pour que l'enlèvement des véhicules soit limité aux seules obstructions de chaussée ou d'entrée de garage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### AUGMENTATION DES LOYERS

**M. le président.** La parole est à M. Guy Malandain.

**M. Guy Malandain.** Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, sans doute serez-vous d'accord avec nous pour reconnaître que se loger est un droit.

Malgré l'effort de l'Etat, qui a doublé entre 1980 et 1986 (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), ce droit n'est pas encore pour tous réalité.

**M. Gabriel Kasperoît.** Où est passé l'argent ?

**M. Guy Malandain.** Les offres locatives restent inférieures à la demande.

Vos prédécesseurs, M<sup>me</sup>. Quilliot, Quilès et Auroux, ont pris des dispositions qui commencent à porter leurs fruits. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gabriel Kasperoît.** Ce n'est pas sérieux ! M. Malandain est un romancier !

**M. Guy Malandain.** Vous vous apprêtez, monsieur le ministre, à en prendre d'autres.

Certaines, pour être spectaculaires, n'en sont pas moins inacceptables.

En effet, lors de la présentation à la presse du projet de loi destiné à abroger la loi Quilliot, vous avez déclaré que les loyers seraient libres pour les logements vacants et pourraient augmenter sans contrôle lors du renouvellement du bail. Si le locataire en place ne peut pas payer le nouveau loyer, il disposera de six mois pour quitter les lieux.

Le choix est simple : payer le prix demandé par le propriétaire ou prendre la porte. C'est la précarité rendue légale.

Vos déclarations au congrès H.L.M. de Cannes indiquent que cette liberté des loyers serait instaurée, non seulement pour le secteur privé, mais également dans le secteur social. Pire ! Les H.L.M. seraient autorisés à de fortes hausses en cour de bail. Ce sont donc huit millions de locataires qui appréhendent des hausses de 10 à 20 p. 100 par an.

Monsieur le ministre, aux procédures d'accord entre les partenaires, prévues dans la loi Quilliot, vous substituez la force de celui qui possède. Aux rapports contractuels, vous substituez l'incertitude pour les locataires.

**M. Bernard Debré.** Il n'a rien compris !

**M. Gabriel Kasperoît.** Voilà Zola de retour !

**M. Guy Malandain.** Or, chacun sait, que pour des millions de familles, le loyer est une dépense importante, pouvant atteindre plus du tiers, voir la moitié du salaire. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir indiquer à l'Assemblée nationale comment vous entendez, par votre projet, concilier la lutte contre l'inflation et le maintien du pouvoir d'achat, comment vous allez éviter de réduire l'aide au logement apportée aux locataires et enfin comment vous allez éviter qu'espérant davantage de logements à louer vous n'obteniez en réalité davantage de locataires dans l'impossibilité de payer leur loyer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie,** ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, quand on aborde aujourd'hui les problèmes de logement, il faut le faire avec une certaine humilité...

**M. Arthur Dehaine.** Et se souvenir !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ...surtout si l'on appartient au parti socialiste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Collomb.** Idéologue !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Se loger, monsieur le député, avez-vous dit, est un droit.

**M. André Lebarrère.** On dirait Raymond Barre !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Je dois reconnaître que la France s'en est éloignée au cours de ces dernières années. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Emmanuelli.** C'est faux !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Il suffit de rappeler qu'au cours de ces cinq dernières années la France a perdu 300 000 emplois dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**Mme Yvette Roudy.** Qu'est-ce que vous allez faire ?

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Je vais y venir. Mais je n'accepte pas une exploitation démagogique de la peur, telle qu'elle a été faite, au cours des dernières heures, je tiens à le dire très clairement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**Mme Yvette Roudy.** Répondez à la question.

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Monsieur Malandain, l'offre de logements pour les nouveaux locataires, aujourd'hui, dans beaucoup de villes de France, est si faible que la recherche d'un logement s'apparente vous le savez parfaitement, à un parcours du combattant.

**M. Jean-Pierre Destreda.** Avec Tiberi à Paris !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Ce n'est pas moi qui ai écrit de tels titres : « Le grand retour des dessous-de-table » ; « Logement : le guide de la crise » (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) ; « Locataires : le parcours du combattant » ; « Logement : le temps des combines ». (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Voilà la situation telle qu'elle est ressentie dans de nombreuses villes de France.

**M. François Loncle.** Citez vos sources ! C'est malhonnête !

**M. le président.** Mes chers collègues, écoutez M. le ministre !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** S'agissant des loyers H.L.M....

**M. Jean-Pierre Destreda.** Et à Paris ?

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... comment l'Etat pourrait-il accepter une hausse de 20 p. 100 des loyers H.L.M. alors que lui-même, vous le savez, prend en charge plus de 30 p. 100 de ceux-ci au titre de l'aide personnalisée au logement ou des allocations au logement ?

Je dois rappeler l'histoire de cette incroyable exploitation démagogique de ladite hausse de 20 p. 100 des loyers H.L.M.

**M. Eric Raoult.** Incroyable et scandaleuse !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Acte I : il y a trois semaines, je reçois les grandes organisations d'H.L.M. Toutes, sans exception, m'affirment la nécessité d'une remise en ordre et d'une remise à niveau des loyers en fonction des services rendus.

Acte II : je reçois toutes les confédérations des locataires qui, me disent-elles, sont en même temps des administrateurs d'offices H.L.M. Elles veulent aussi une plus grande liberté de gestion des loyers.

**M. Pierre Meuger.** Mais elles ne veulent plus des socialistes !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Ma réponse est alors la suivante et je les mets en garde : vous entrez aujourd'hui par la porte de droite et vous me demandez une plus grande liberté de gestion des loyers ! Mais ne sortez pas par la porte de gauche pour vous plaindre ensuite que la responsabilité accordée aux administrateurs des offices d'H.L.M. est trop large.

**M. Pierre Mauger.** La gauche, c'est l'enfer !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Un des présidents de cette confédération de locataires s'est alors exprimé ainsi : ne nous en demandez pas trop, car nous avons du mal nous-mêmes à gérer nos propres contradictions ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Tel est le sentiment de beaucoup, pourtant ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.F.R.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** Gérez vos propres contradictions !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Acte III : vendredi dernier à Cannes, l'ensemble des organisations H.L.M. présentes apporte un appui unanime à la décision que j'avais prise d'accorder, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1987, la liberté de gestion des loyers aux offices d'H.L.M. Or je suis persuadé que les hommes et les femmes qui sont proches des locataires sont mieux à même de gérer et de fixer les loyers que nous ne le sommes à Paris. Comment pourrait-on, en effet, gérer à l'identique les H.L.M. en centre ville, en périphérie, à Cannes ou à Lille ?

Mesdames, messieurs les députés, sommes-nous décidés à entrer dans une société de responsabilité où les affaires sont gérées au plus proche du terrain plutôt que de les laisser gérer au niveau national ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Je rappelle que lors de ce congrès H.L.M., sous les applaudissements unanimes de l'assemblée... (*Vives interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Labarrère.** Oh ! Unanimes !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Vous n'y étiez pas, monsieur Labarrère ! Je ne vous ai pas vu !

**M. André Labarrère.** Je ne suis pas président d'office d'H.L.M. ! (*Assis ! Assis ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Monsieur Labarrère, je vous en prie. Concluez, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Sous les applaudissements unanimes de tout le mouvement H.L.M., disais-je, j'ai déclaré que s'il y avait des hausses de loyer dans les « centre-ville » pour mieux répondre aux besoins, il fallait aussi dans le même temps des baisses de loyer dans les quartiers périphériques. C'est ce qu'on a oublié de rappeler ! J'estime que mes propositions sont les mieux à même de servir les locataires d'aujourd'hui et de demain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme ! Soyons crispés, mais intérieurement ! (*Sourires.*)

**M. Robert-André Vivien.** Labarrère est un excité !

**M. Gabriel Kasperoit.** C'est un agitateur !

#### NOMINATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ma question s'adresse à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

Monsieur le ministre, la chasse aux sorcières se poursuit. (*Rires et interruptions prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. où l'on scande : Pas vous ! Pas ça !*) Voici venir le tour du secteur public. Au Crédit agricole comme à la R.A.T.P. des dirigeants capables sont remplacés parce qu'ils ne sont pas des amis du nouveau gouvernement. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Gabriel Kasperoit.** Nous avons affaire à des muludes mentaux, dans cet hémicycle !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Au Sénat, monsieur Cabana, vous avez expliqué que contrairement à ce qui se passait jusqu'alors...

**M. Jacques Baumel.** Qu'avez-vous fait en 1981 ?

**M. Jean-Pierre Balligand.** ... les P.D.G. des entreprises publiques ne seraient plus nommés parmi les membres des conseils d'administration et sur proposition de ces derniers mais qu'ils pourraient être choisis hors des conseils d'administration. Par ces méthodes arbitraires, le Gouvernement ne saurait mieux signifier son mépris envers les membres des conseils d'administration et, à travers eux, envers les dizaines de milliers de salariés qui ont élu des représentants dans ces conseils.

Par ces procédés interventionnistes, le Gouvernement risque de déstabiliser des entreprises qui ont été redressées (*Vives interruptions sur les bancs des groupes du R.F.R. et U.D.F.*) et qui commençaient à affronter la concurrence internationale dans de bonnes conditions. (*Mêmes mouvements.*) Dois-je vous rappeler, monsieur le ministre, que par la chasse aux dirigeants des entreprises publiques, vous faites courir de grands risques à la stratégie économique de ces entreprises ? Dois-je vous rappeler par exemple que le Crédit agricole qui vient de publier son bilan pour 1985 a un bénéfice net de 1,107 milliard de francs pour ce même exercice.

**M. Michel Péricerd.** Ils sont tout surpris que ça arrive !

**M. Pierre Mauger.** Il aurait dû faire le double !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Le Gouvernement ne saurait ainsi mieux montrer qu'il s'intéresse moins à la bonne marche des entreprises publiques qu'à remercier « des amis qui nous ont aidés, lorsque nous étions dans l'opposition » comme l'a précisé M. Pandraud pour justifier le remplacement de directeurs de la police.

Intolérance, autonomie de gestion des entreprises publiques bafouée, promotion des copains (*Vives protestations et exclamations prolongées sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) qui ouvre la voie à l'affairisme politico-financier, intervention à un niveau jamais atteint auparavant de l'Etat dans les entreprises publiques, est-ce cela, monsieur le ministre, votre libéralisme ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Huées sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F., où l'on scande à nouveau : Pas vous ! Pas ça !*)

**M. le président.** Du calme, je vous prie, mes chers collègues.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

**M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne suis pas sûr que je répondrai à la question, car je ne suis pas sûr, à vrai dire, qu'il y en ait eu une. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gabriel Kasperoit.** Bon début !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** Je voudrais à tout le moins vous apporter quelques éléments de réponse en ce qui concerne le problème de la nomination des présidents des entreprises à privatiser.

**M. Pierre Mauger.** C'est un commencement !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** Les conditions de cette nomination sont exactement précisées dans l'article 6 de la loi qui a été votée par le Parlement.

**M. Jacques Roger-Machart.** L'article 6 n'a jamais été examiné et vous le savez, monsieur le ministre !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer aussi bien devant cette assemblée que devant le Sénat, cette disposition répond à

une nécessité dont vous avez bien voulu d'ailleurs vous faire l'écho au cours du débat, à savoir celle de ne pas prolonger dans ces entreprises un climat d'incertitude. Par conséquent, sur ce point, nous vous avons entendu !

Nous pensons par ailleurs que ces sociétés doivent être dirigées par des présidents et des conseils d'administration possédant une légitimité reconnue...

**Un député du groupe socialiste.** Les copains !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** ... tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise et qui remplissent également la condition de pouvoir conduire à son terme le processus de privatisation dans lequel le Gouvernement s'est engagé.

**Un député du groupe socialiste.** Le Crédit agricole ?

**M. le ministre chargé de la privatisation.** S'agissant des nominations des présidents, je précise à nouveau, car je l'ai déjà fait dans cette assemblée et au Sénat, qu'elles interviendront dans le délai d'un mois suivant la publication de la loi.

Il s'agira bien de « nommer » des présidents, c'est-à-dire que les responsables actuels pourront être ou changés ou confirmés. Aucune confusion ne doit subsister sur ce point. Il ne saurait être question d'un changement systématique des hommes. Votre propos, monsieur Balligand, ne relève donc que du procès d'intention. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** On verra !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** Le Gouvernement témoignera explicitement sa confiance à des présidents qui devront conduire le processus de privatisation.

**M. Jean-Pierre Balligand.** J'en prends acte !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** Cela n'exclut nullement le maintien à leur poste de certains des dirigeants actuels. Ils auront été nommés par le Gouvernement, ce qui semble renforcer leur crédibilité, encore une fois tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

La procédure de nomination sera, par ailleurs, strictement respectée, ce qui signifie, en termes clairs, que dans la généralité des cas, c'est dans la forme du décret en conseil des ministres que ces présidents seront nommés.

Une seule règle, enfin, présidera au choix des hommes, monsieur Balligand, celle de la compétence...

**M. François Loncle.** Vous savez bien que non ! Vous ne croyez pas ce que vous dites !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** ... celle de la qualité et celle de l'aptitude de ces dirigeants à diriger ces sociétés, peut-être même après la privatisation, ce qui relèvera de l'appréciation des futurs actionnaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

#### QUESTION AVICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Charles Josselin.

**M. Charles Josselin.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

**M. Pierre Mauger.** Vous pourriez la chanter ! Ce serait mieux !

**M. Charles Josselin.** Monsieur le ministre, l'aviculture, surtout s'agissant du secteur des œufs, voit sa situation rythmée hélas ! par des crises dont le rythme s'accélère. Celle que nous vivons actuellement est d'une gravité exceptionnelle et cela pourrait bien être la dernière pour beaucoup d'aviculteurs.

Si la crise frappe la totalité des producteurs, il en est qui peuvent mieux et plus longtemps résister. Les Hollandais sont de ceux-là. Une organisation commerciale sans doute supérieure mais aussi plus de quinze ans de montants compensatoires monétaires leur ont permis de consolider leur outil techniquement et financièrement. Ils peuvent attendre sereinement le moment où ils pourront, sans résistance aucune, envahir totalement le marché français. Je redoute que ce moment ne soit proche si rien ne bouge.

L'œuf est aujourd'hui payé au producteur vingt centimes ; il en coûte trente-cinq pour le produire. D'où l'endettement considérable qui frappe l'ensemble de la filière et pas seulement les aviculteurs, mais aussi le complexe agro-industriel

environnant. Dans ces conditions, on imagine mal que les entreprises privées ou de statut coopératif puissent résister longtemps.

La Bretagne produit la moitié des œufs français, et le département des Côtes-du-Nord, dont je suis l'élu, en produit à lui seul le quart. Malgré les performances techniques de leurs exploitations - une amélioration de la productivité est relevée en permanence - des centaines de familles sont au bord du désespoir, des milliers d'emplois menacés ; déjà la violence, monsieur le ministre, vous le savez, s'est exprimée.

Il ne suffit pas de nous répondre qu'avant vous d'autres n'ont pas pu ou pas su régler un problème si ancien qu'il vous faudrait pour ce faire incriminer certains de vos collègues du Gouvernement. Il ne suffira pas non plus d'en reporter la solution au niveau européen même si c'est bien à ce niveau-là qu'il faudra imposer des règles et faire accepter des disciplines. On ne pourra pas non plus tirer argument des réticences manifestées par une profession encore trop individualiste à s'organiser pour excuser par avance l'absence d'intervention de l'Etat.

**M. Bernard Dabré.** Il fait la réponse !

**M. Charles Josselin.** Vous venez, monsieur le ministre, de nommer un chargé de mission qui vous fera prochainement des propositions. Il est clair qu'elles seront sans effet. Elles ne pourront pas mobiliser la profession - les aviculteurs, mais aussi les banquiers et les fournisseurs, tous créanciers de l'aviculture - si l'Etat, qui est lui-même partiellement responsable de cette situation, ne consent pas lui-même un effort considérable.

Voici ma question, monsieur le ministre : à quel niveau envisagez-vous de situer cet effort ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Monsieur le député, je vous ai écouté avec attention et j'ai d'ailleurs noté que vous avez déjà vous-même répondu aux questions que vous me posez.

Je précise toutefois que, dès mon arrivée rue de Varenne, j'ai eu l'occasion de manifester mon inquiétude mais aussi ma volonté de trouver des solutions pour enrayer et surtout prévenir les crises que cette production connaît régulièrement depuis un certain nombre d'années.

La dernière crise de l'œuf remonte à 1982. Elle a pratiquement duré dix-huit mois. Des mesures avaient été prises. Elles étaient bonnes (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Oui, elles avaient été proposées par la F.N.S.E.A. (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Malheureusement, elles n'ont donné lieu qu'à une application très partielle et c'est la raison pour laquelle elles n'ont pas entraîné le succès escompté.

Cette fois-ci, nous avons pris des mesures à court terme, notamment une qui consiste à redresser le marché de la poule pondeuse de réforme (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) en diminuant le cheptel afin de réduire la production et de redresser les cours.

Vous avez indiqué que j'avais demandé à un haut fonctionnaire de procéder dans les plus brefs délais à une analyse de la situation afin de me faire des propositions. Celles-ci seront suivies d'effet car je connais la détresse de ces producteurs. Elle a d'ailleurs également été évoquée par de nombreux parlementaires de la majorité (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) qui ont souligné l'urgence des dispositions à prendre en la matière.

En ce qui concerne les mesures à plus long terme, je rappelle que nous avons déjà réduit la concurrence abusive d'un certain nombre de nos partenaires en obtenant la suspension des montants compensatoires monétaires négatifs sur la volaille, les œufs et les porcs, et que cette suspension devrait être suivie d'une suppression. C'est la première fois, depuis que le problème est posé, que nous aboutissons à une solution intéressante parce que définitive.

Une autre action aura des effets à plus long terme. Nous avons décidé de privilégier les interprofessions. En effet, pour une production hors sol comme celle-ci, qui peut se développer même si le marché n'est pas suffisamment porteur, il appartient d'établir un lien contractuel entre la production et la transformation et les négociants, de telle sorte que la production soit ajustée aux besoins du marché. Ainsi, nous

pourrons apporter aux négociants transformateurs la sécurité d'approvisionnement qui leur est indispensable et aux producteurs la sécurité quant au volume à produire et au prix dont ils pourront bénéficier.

Nous avons d'ailleurs l'intention de déposer au cours de cette session parlementaire un projet de loi qui mettra en valeur l'organisation interprofessionnelle et qui devrait nous permettre de ne pas courir le très grand risque que des productions pour lesquelles il n'est pas possible d'obtenir à Bruxelles un prix d'intervention suffisamment intéressant ne se développent cependant de façon importante sans que le marché puisse les absorber.

Telles sont, monsieur le député, notre action et nos intentions en la matière. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

#### RESPECT DU TRAITE D'ELARGISSEMENT DE LA C.E.E.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Lacombe.

**M. Jean Lacombe.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la mer.

Depuis le 9 avril, près de 300 chalutiers originaires des ports de San Sebastien et Pasajes en Espagne bloquent l'embouchure de la Bidassoa entre Hendaye et Fontarabie, empêchant les bâtiments de pêche français de sortir.

Des événements similaires s'étaient déjà produits il y a une quinzaine de jours au même endroit. Par négligence, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas cru bon de prendre au sérieux ce problème pour tenter de le régler politiquement. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. André Labarrère et M. Jean-Pierre Dastrede.** Très bien !

**M. Jean Lacombe.** Le Gouvernement français, à l'époque où M. Fabius était Premier ministre, avait négocié à Bruxelles l'élargissement de la Communauté dans le souci de préserver les intérêts des pêcheurs français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Et ceux-ci le savent bien.

Vous avez indiqué laconiquement, monsieur le secrétaire d'Etat, face à l'inquiétude grandissante des pêcheurs français, que deux bâtiments de la marine nationale faisaient route vers Hendaye, comme si l'on pouvait régler de tels problèmes avec le canon. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Quelles mesures comptez-vous prendre sur le plan diplomatique, tant auprès de la Communauté économique que du gouvernement espagnol, pour que soit respecté le traité d'élargissement ?

**M. Eric Raoult.** Qu'a fait Gonzalez ?

**M. Jean Lacombe.** Quelles assurances pouvez-vous donner à tous les pêcheurs français, à bon droit inquiets devant le laxisme du Gouvernement face à ces atteintes répétées à leurs droits légitimes, qui remettent en cause leur avenir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Eric Raoult.** Mauvaise foi !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la mer.

**M. Ambroise Guillec, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous avez indiqué que des bateaux espagnols bloquent le port d'Hendaye depuis le 9 avril. Vous avez commis une erreur de date : le port n'est bloqué que depuis trois jours, et c'est déjà beaucoup !

Je serai très clair. Je rappelle que l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne a fait l'objet, ainsi que vous l'avez rappelé, d'un traité qui a été ratifié par toutes les parties.

**M. Eric Raoult.** C'est la faute des socialistes !

**M. Ambroise Guillec, secrétaire d'Etat.** Ce traité doit être appliqué en particulier dans le secteur des pêches maritimes, où chacun sait que l'accord n'a été obtenu qu'après de très âpres négociations.

Depuis trois jours, donc, des bateaux espagnols, au nombre d'environ 270, barrent le chenal d'accès au port français d'Hendaye, à la limite de la frontière espagnole.

Les pêcheurs espagnols cherchent ainsi à remettre en cause certaines dispositions du traité d'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. qui définit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, les conditions dans lesquelles ceux-ci ont accès aux eaux communautaires du golfe de Gascogne. Ces règles résultent directement du traité ; le gouvernement espagnol y a souscrit ; elles doivent être respectées.

Dans les eaux communautaires sous juridiction française, c'est la France qui est chargée d'en surveiller la bonne exécution. C'est ce qu'elle fait et c'est ce qu'elle continuera de faire.

En ce qui concerne le blocage de l'embouchure de la Bidassoa en face d'Hendaye, il est inadmissible que la liberté d'accès au port soit entravée ; elle doit être immédiatement rétablie.

**M. André Labarrère.** Que faites-vous exactement ?

**M. Ambroise Guillec, secrétaire d'Etat.** Je vais vous le dire. Nous ne nous y prenons pas comme certains au cours des années précédentes, avec le succès que vous savez ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

L'ambassadeur d'Espagne à Paris a été convoqué lundi en fin d'après-midi au ministère des affaires étrangères. Il a été reçu par le secrétaire général du quai d'Orsay qui lui a demandé que les autorités espagnoles prennent les mesures qui s'imposent à l'égard de leurs ressortissants pour rétablir la liberté de circulation dans ces eaux sous juridiction commune franco-espagnole.

Le Gouvernement français a par ailleurs pris les dispositions nécessaires pour faire face à toute éventualité...

**M. André Labarrère.** Lesquelles ?

**M. Ambroise Guillec, secrétaire d'Etat.** ... et plusieurs unités de la marine nationale sont actuellement présentes dans la zone. Cependant, comme il s'agit de deux pays qui appartiennent à la même communauté - je pense que nous sommes d'accord sur ce point - des contacts intenses se poursuivent au niveau diplomatique avec les autorités espagnoles. Le problème est difficile mais une solution rapide doit être trouvée.

**M. Pierre Forguee.** Appelez Pasqua !

**M. Ambroise Guillec, secrétaire d'Etat.** Pour ma part, j'ai l'espoir que les barrages installés par les pêcheurs espagnols seront levés. Aujourd'hui, la priorité est au rétablissement de la liberté d'accès au port d'Hendaye, entravée de façon inadmissible.

**M. André Labarrère.** Que faites-vous ?

**M. Ambroise Guillec, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement français s'y emploie avec autant de calme que de fermeté. Nous ne sommes pas des va-t-en guerre ! Ce n'est que lorsque la situation sera redevenue normale que les discussions pourront être reprises à Bruxelles, dans le cadre habituel, afin de régler ces problèmes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gérard Bepi.** Vous ne faites rien !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET FERROVIAIRES CONCERNANT LA PROJET TRANSMANCHE

**M. le président.** La parole est à M. Joël Hart.

**M. Joël Hart.** Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, dans le cadre de la nécessaire relance des travaux publics et des conséquences du futur lien fixe Transmanche entre la France et la Grande-Bretagne, je souhaiterais connaître les intentions exactes de votre ministère en ce qui concerne les infrastructures routières et ferroviaires qui vont modifier très sensiblement les voies de communication dans le Nord-Ouest de la France.

Pour me permettre de répondre aux très nombreuses questions des habitants et des élus du département de la Somme, que je représente ici, je souhaiterais obtenir plusieurs précisions.

Sur le plan ferroviaire, qu'en est-il du projet de T.G.V.-Nord ? Envisagez-vous sérieusement un arrêt à Amiens, capital régionale, avec une branche vers Arras et Londres et une autre vers la Belgique ?

Qu'en est-il du projet d'électrification de la ligne Amiens - Calais via Abbeville ?

Sur le plan routier, pouvons-nous être assurés, et dans quels délais, de la mise réelle à deux fois deux voies de l'axe Boulogne - Abbeville - Rouen, avec l'extension Abbeville - Amiens - Saint-Quentin, pour laquelle le conseil régional de Picardie a fait un effort financier très significatif ?

Qu'en est-il enfin du projet de l'autoroute A 16 Amiens-Beauvais-Paris, devenue vraiment nécessaire et qui permettrait de décongestionner l'autoroute A 1 en la doublant progressivement ?

**M. Jean-Marie Bockel.** Et le T.G.V.-Est ?

**M. Joël Hart.** Vous comprendrez certainement que des communes, des départements et des régions entières, qui vont voir se transformer considérablement la physionomie de leurs voies de communication, aient un besoin urgent de précisions afin de programmer leurs délibérations et leurs investissements.

Je souhaite, monsieur le ministre, que votre réponse constitue non seulement un espoir sérieux pour la relance des travaux publics et de l'emploi dans notre région, mais également un apaisement immédiat à l'inquiétude qui a saisi nos élus à la suite des déclarations de M. Mauroy, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle le maire socialiste de Lille semblait afficher un profond mépris pour la région de Picardie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Jean-Claude Cassaing.** N'importe quoi !

**M. Francis Loncle.** Lamentable !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Monsieur le député, je suis conscient de l'importance qu'accorde à leurs investissements routiers et ferroviaires la Picardie, de même que la Champagne-Ardenne et le Nord - Pas-de-Calais...

**M. François Loncle.** Et la Haute-Normandie ?

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... et de l'attention qu'ils portent aux tracés qui seront choisis dans l'avenir. Mais vous comprendrez que je ne puisse répondre totalement à l'ensemble de vos interrogations.

Je dirai cependant que, sur le plan routier, le lien Transmanche représente certainement une chance de développement pour la Picardie et le Nord-Est de la France.

Il sera consacré 2 200 millions de francs à l'itinéraire Calais-Abbeville-Rouen, avant l'échéancier du lien fixe. L'autoroute A 26 Calais-Reims est également prévue, de même que l'itinéraire frontière belge-Calais-Boulogne, estimé à 1 500 millions.

**M. François Loncle.** Qu'est-il prévu pour ma région ?

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Quant au projet de T.G.V.-Nord, il fait l'objet d'études et seulement d'études, au plan international, avec la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne.

Ces études complexes portent sur les aspects techniques, mais aussi juridiques et financiers, d'un projet ambitieux dont le principe n'est d'ailleurs pas encore arrêté par l'ensemble de ces pays. Sur la base de ce dossier d'études, ceux-ci devraient prendre au cours de l'été prochain une décision, que j'espère positive.

C'est à la suite de cette décision de principe que les procédures internes à chaque pays seront conduites afin de préparer le choix des tracés, les modalités d'exploitation et les dispositions nécessaires à la bonne insertion du projet, compte tenu du coût mais aussi des préoccupations légitimes d'aménagement du territoire et d'équilibre entre les différentes régions.

Ces études sur les différents tracés sont engagées. Leurs résultats serviront de base à la concertation avec tous les élus et responsables concernés de Picardie et des autres régions dès que la négociation aura atteint, au cours de l'été prochain, j'espère, le stade décisionnel au niveau international. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

#### STATUT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

**M. le président.** La parole est à M. François Grussenmeyer.

**M. François Grussenmeyer.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Malgré mes nombreuses interventions et, en particulier, ma question du 18 décembre 1985 à M. le ministre des relations extérieures, le gouvernement d'alors n'a pas jugé utile de donner suite aux propositions tendant à résoudre les problèmes des travailleurs frontaliers se rendant quotidiennement en République fédérale d'Allemagne.

En effet, de nombreux travailleurs frontaliers résidant hors de la zone frontalière des vingt kilomètres subissent des poursuites fiscales de la part des services fiscaux allemands, qui les mettent en demeure de verser des rappels d'impôts très importants, qui vont jusqu'à 45.000 D-Marks, c'est-à-dire environ 150 000 francs français.

Pourtant, ce problème serait facile à résoudre si, dans un premier temps, on supprimait cette zone frontalière de vingt kilomètres qui date du lendemain de la Libération et ne correspond plus aux moyens de déplacement actuels.

Serait ainsi considérée comme travailleur frontalier toute personne résidente d'un Etat qui exerce une activité salariée dans un autre Etat et qui retourne chaque jour dans son Etat de résidence.

Le précédent constitué par l'accord intervenu avec la Suisse, sur la base d'une compensation de 4,50 p. 100 de la masse salariale brute au bénéfice de l'Etat où l'activité est exercée - ce qui correspond à une répartition de recettes de 60 p. 100 pour le pays d'activité et de 40 p. 100 pour le pays de résidence -, a le mérite de la clarté et de l'équité. Cet accord réaffirme le principe de l'imposition des travailleurs frontaliers au lieu de résidence et prévoit une compensation financière au profit de l'Etat où s'exerce l'activité.

Enfin, il serait également opportun que soit prévue dans cet accord, pour tous les travailleurs frontaliers, la même couverture sociale que celle en vigueur dans le pays de résidence.

En conséquence, monsieur le ministre des affaires étrangères, il me paraît urgent de parvenir rapidement à un accord bilatéral sur l'imposition des travailleurs frontaliers exerçant en R.F.A., qui pourrait s'inspirer de l'accord déjà existant entre la France et la Suisse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Bernard Reimond, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, la situation de nos compatriotes frontaliers travaillant en République fédérale d'Allemagne fait l'objet d'une grande attention de la part du Gouvernement.

A plusieurs reprises, des démarches ont été effectuées auprès des autorités allemandes aussi bien fédérales que régionales, pour tenter de trouver une solution rapide et équitable au cas de ces travailleurs qui, ayant quitté l'étroite zone frontalière fixée par la convention de 1959, se trouvent désormais redevables aux services fiscaux allemands d'arrière-d'impôts souvent considérables.

Tout dernièrement, le ministre des finances de la République fédérale d'Allemagne a été saisi de cette question. Je suis en contact étroit, à ce sujet, avec le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Quant aux modifications éventuelles de la convention relative à la notion même de travailleur frontalier, les propositions ont été officiellement présentées aux autorités allemandes en vue de définir, comme il serait souhaitable, la notion de travailleur frontalier non plus par rapport à la zone frontalière, mais en fonction du déplacement quotidien des intéressés dans le pays d'exercice de leur activité.

S'agissant, par ailleurs, de la couverture sociale des travailleurs frontaliers français, les règlements communautaires prévoient que ces personnes ne soient pas défavorisées, ...

**Un député du groupe du R.P.R.** Tant mieux !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... particulièrement sur le plan de l'indemnisation du chômage, par leur résidence dans le pays d'origine alors qu'elles travaillent dans un Etat voisin.

Les difficultés qui peuvent subsister font l'objet d'une étude confiée à la commission administrative des travailleurs migrants au sein de la Communauté.

Soyez assuré, monsieur le député, que le Gouvernement continuera de suivre attentivement les questions que vous avez évoquées et veillera à trouver la solution la plus favorable possible aux intérêts de nos compatriotes confrontés à cette situation difficile (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. François Grussenmeyer.** Merci, monsieur le ministre.

CONSTRUCTION NAVALE :  
CHOIX DES SITES DES ENTREPRISES MAINTENUES

**M. le président.** La parole est à M. Charles Paccou.

**M. Charles Paccou.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie des P. et T. et du tourisme.

Monsieur le ministre, la construction navale se trouve confrontée dans notre pays à une crise dont le gouvernement actuel ne porte en aucune façon la responsabilité. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Rémy Auchédé.** Démagogie !

**M. Guy Béche.** Ce n'est pas ce qu'a dit M. Chalandon !

**M. Charles Paccou.** L'industrie de la construction navale souffre à la fois de la crise internationale et de la politique incohérente menée entre 1981 et 1986 par le pouvoir socialiste (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe socialiste.** Le pouvoir socialiste a bon dos !

**M. Charles Paccou.** Cela vient d'ailleurs d'être confirmé par un rapport accablant de la Cour des comptes. J'ai ici une note de février 1986 : « Chantiers navals. La Cour des comptes accable Fabius ».

Je rappelle que le président de la Cour des comptes est André Chandernagor (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La situation est telle, aujourd'hui, que le P.-D.G. de Normed a annoncé un prochain dépôt de bilan si les pouvoirs publics n'apportent pas une nouvelle aide financière à la société. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mauger.** C'est la faute aux socialistes !

**M. Charles Paccou.** Les réalités économiques sont telles que nous ne pouvons ignorer que des décisions vont devoir être prises au sujet du choix des sites qui vont être maintenus. Cependant, on évoque de plus en plus dans les milieux proches de la direction générale de Normed la fermeture des chantiers de Dunkerque (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette rumeur soulève une grande inquiétude dans la région dunkerquoise.

**M. Pierre Mauger.** Et voilà !

**M. Alain Bocquet.** C'est vous, les responsables !

**M. Charles Paccou.** Les Dunkerquois n'ont pas demandé à être rattachés aux chantiers de la Méditerranée.

Vous savez que ce mariage contre nature leur fut imposé par vos prédécesseurs. Aussi ils veulent aujourd'hui que la plus grande objectivité préside aux choix qui seront décidés. Il importe, notamment, qu'une solution industrielle qui sauvegarde les intérêts du chantier dunkerquois soit retenue. Un investisseur s'intéresse aux chantiers de Dunkerque.

**Un député du groupe socialiste.** Son nom !

**M. Charles Paccou.** Je vous demande, monsieur le ministre, que toutes facilités soient données à l'audit qu'il a choisi pour juger de la potentialité du site de Dunkerque et

que, surtout, il soit mis fin à l'obstruction faite par la direction générale de Normed qui se refuse jusqu'à présent de le laisser pénétrer à l'intérieur du site de Dunkerque.

Il faut tout faire pour sauver la construction navale en France et le site de Dunkerque en particulier.

**Un député du groupe socialiste.** C'est vrai.

**M. Charles Paccou.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'aide décisive que vous nous apporterez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

**M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Je sais, monsieur le député, qu'en ce moment des hommes et des femmes s'interrogent sur leur avenir et sur celui de leurs enfants.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Oh ! Pas vous !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Je vais exposer la situation telle qu'elle est, sans détour.

La crise de la construction navale est mondiale. A l'heure actuelle, un bateau construit en France coûte, en moyenne, deux fois et demie plus cher qu'un bateau construit en Corée.

**M. Rémy Auchédé.** C'est faux !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Dans tous les pays du monde, on ferme des chantiers navals, que ce soit en République fédérale d'Allemagne, en Angleterre, en Suède où, en ce domaine, la productivité est meilleure que chez nous, que ce soit même au Japon, ou même en Corée.

**M. Alain Bocquet.** Ce n'est pas une raison !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Le groupe Normed a été formé en 1982. Il regroupe trois sites. Il a sans doute été, c'est vrai, constitué dans de mauvaises conditions.

**M. Rémy Auchédé.** C'est faux !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Le résultat, c'est que, dix mois plus tard, il se trouvait dans une situation de quasi-dépôt de bilan. De subvention exceptionnelle en subvention exceptionnelle, on a masqué les faits, on a reporté les solutions à plus tard. Le résultat, aujourd'hui, c'est une situation assurément intenable, intenable pour les finances publiques, intenable pour la dignité des hommes, intenable sur le plan économique. 330 000 francs - soit 33 millions de centimes de subventions par an et par personne (*Protestations sur les bancs des groupes communiste et socialiste*) - trois fois le salaire perçu sous forme de subventions 200 à 250 francs de l'heure. Il est évident que personne ne peut continuer ainsi.

**M. Alain Bocquet.** Et l'emploi ?

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Dans les derniers jours, cependant, nous avons continué à soutenir l'entreprise Normed.

**M. Rémy Auchédé.** Et maintenant, c'est fini !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Nous lui avons fait des chèques, et des chèques importants.

Mais il faut savoir que le dispositif qui encadre ces aides, hérité de la loi de 1951, qui est d'ordinaire annuel, expire cette année, Dieu sait pourquoi, le 30 juin. Nous devons donc le modifier dès cette date.

Nous nous trouvons également, comme vous l'avez signalé, devant un rapport accablant de la Cour des comptes. Le dispositif des aides 1985-1986 n'a toujours pas été accepté par la Communauté européenne. De plus, des directives nouvelles sont en cours d'élaboration à Bruxelles, qui tendent à encadrer beaucoup plus rigoureusement que par le passé le système des aides.

**M. Alain Bocquet.** Et l'indépendance nationale, alors ?

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** J'étais lundi à Luxembourg. J'ai plaidé la cause de la construction navale française. J'ai cherché à obtenir des délais. Je cherche à obtenir des enveloppes supplémentaires pour la restructuration de nos chantiers navals. Je cherche à obtenir des plafonds supérieurs pour l'aide à la construction navale. Bref, nous faisons tout pour défendre la construction navale française, mais, c'est vrai, il y a des situations qui sont intenables. C'est la raison pour laquelle nous devons mettre en place un nouveau système d'aides.

On a trop joué dans le passé avec l'espoir des hommes. En 1981, on a fait croire qu'il n'y avait pas de crise de la construction navale (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*). - *Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*...

**M. François Loncle.** C'est faux !

**M. Michel Delebarre.** Ces propos sont scandaleux, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** ... que l'on pouvait produire 430 000 tonneaux de jauge brute (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste*), que l'on pouvait ne pas faire de réductions d'effectifs, que l'on pouvait même, au contraire, embaucher 1 500 personnes...

**M. Alain Bocquet.** Casseur d'usines !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** ... que l'on pouvait maintenir cinq sites, alors que, quelque temps plus tard, on s'aperçoit de la réalité, c'est-à-dire qu'on produit moitié moins et qu'on a procédé à des réductions d'effectifs. Je reconnais cependant que M. Bérégovoy a eu le courage de dire il y a un an, lors de la préparation du budget, que la construction navale était un gouffre, que l'on ne pourrait ainsi continuer, qu'il serait nécessaire de revoir l'aide à Normed. Et il estimait nécessaire de fermer le chantier de Dunkerque.

**M. Michel Delebarre.** Oui, M. Bérégovoy a eu ce courage.

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Nous, nous estimons nécessaire de mettre en place un nouveau dispositif d'aide compatible avec nos règles communautaires sur la base d'une aide à la commande, sur la base d'un programme ambitieux d'aides à la reconversion.

**M. Michel Delebarre.** Propos scandaleux !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Nous ne relâcherons pas les efforts de l'Etat, mais nous ne pratiquerons pas non plus la politique de l'autruche.

Je souhaite que nous puissions offrir dans tous les sites des raisons de vivre et d'espérer, et que ce qui, demain, ne pourra plus être donné à fonds perdus soit consacré à la conversion des hommes et à la création d'emplois sains et durables. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Bocquet.** Ça fait des années qu'on en parle !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Et, dans cette perspective, monsieur le député...

**M. Alain Bocquet.** Il y a 1 500 000 chômeurs dans le Nord !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** ... les pouvoirs publics regardent avec intérêt les initiatives prises par les élus locaux, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir...

**M. André Delehedde.** Vous n'avez rien fait.

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** ... pour faciliter toute solution de reprise s'inscrivant dans le cadre de ce nouveau régime d'aides.

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est un éloge funèbre !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Mesdames et messieurs les députés, nous ne cherchons pas, dans cette affaire des chantiers navals, à faire des économies.

Nous ne cherchons qu'une seule chose : apporter de vraies solutions. Et je souhaite que nous puissions le faire...

**M. Alain Bocquet.** C'est faux !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** ... ensemble, avec toutes les bonnes volontés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. François Loncle.** Bref, vous n'avez rien dit !

#### LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORETS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Couve.

**M. Jean-Michel Couve.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Depuis des années, les incendies de forêts causent des ravages dans le Sud-Est, en particulier sur notre littoral méditerranéen.

**Un député du groupe socialiste.** Encore la faute des socialistes...

**M. Jean-Michel Couve.** Dans le Var, l'été dernier encore, 4 074 hectares ont été détruits par le feu. Beaucoup plus grave : six de nos pompiers ont payé de leur vie la défense de notre patrimoine forestier qui représente environ 80 p. 100 de la superficie du département.

Or, tout Varois connaît les risques que nous courrons lorsque, l'été prochain, le mistral soufflera. De nombreux incendies extrêmement difficiles à maîtriser risquent fort de s'allumer à nouveau, dans l'état actuel d'embroussaillage de nos bois, et ce, malgré, il faut le souligner, le courage digne d'éloge de nos sapeurs-pompiers.

**M. Jean Proriot.** C'est vrai !

**M. Jean-Michel Couve.** Nous nous félicitons de l'accroissement des moyens matériels mis à leur disposition, mais tout permet de penser que seule une forêt protégée, entretenue et, chaque fois que faire se peut, remise en production, pourra être efficacement sauvegardée.

L'été est bientôt là. C'est dire l'urgence qu'il y aurait à mettre en place une politique de prévention.

Pouvez-vous me dire, monsieur le ministre de l'intérieur, quelles dispositions vous comptez prendre pour garantir au mieux l'intégrité de ce patrimoine et la sécurité des personnes ?

Par ailleurs, ne pensez-vous pas que, pour rendre plus efficace l'action des différents intervenants, il serait utile de mettre en place une structure de coordination interministérielle ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**Un député du groupe socialiste.** Il va interdire les incendies ?

**M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, la défense du patrimoine forestier et la lutte contre les incendies de forêt, tout particulièrement dans le Midi, constituent l'une de mes préoccupations majeures. (*Rires sur les bancs des groupes communiste et socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Alain Bocquet.** C'est la meilleure !

**M. le ministre de l'intérieur.** A cet effet, je me rends demain à la base de Marignane et à Valabre où est situé le centre interrégional de coordination opérationnelle de la sécurité civile.

Ma visite a deux objets. Je tiens d'abord à m'assurer moi-même, sur le terrain, que les dispositions opérationnelles nécessaires ont été prises, et me rendre compte des difficultés rencontrées.

**Un député du groupe socialiste.** Vous ne les connaissez pas encore ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Je tiens ensuite, avec l'ensemble des membres du bureau de l'entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie, circonscrire l'ensemble des problèmes soulevés et tirer les enseignements des années passées.

La protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie passe, bien entendu, ainsi que vous le soulignez, par une mobilisation de toutes les énergies.

Au niveau de l'Etat, le ministère de l'agriculture - plus particulièrement la direction des forêts - et le ministère de l'intérieur, notamment la direction de la défense et de la sécurité civile, définissent ensemble, en relation avec le ministère de l'environnement, une politique de prévention et de lutte contre les incendies de forêt associant les collectivités locales.

Ces collectivités locales se sont regroupées au niveau des départements au sein d'une entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie. Cet établissement public permet de faire converger les efforts conduits par l'Etat et les collectivités territoriales.

Cette étroite coopération est un gage de l'efficacité de l'action, tant au plan de l'action qu'au niveau de la lutte.

Dans le domaine de la prévention, à l'initiative du ministère de l'agriculture, les actions de débroussaillage destinées à rendre la forêt moins vulnérable ont été activement poursuivies avec le concours des vingt-quatre unités de forestiers sapeurs et des personnels du service national des forêts.

Dans le département du Var, votre département, monsieur Couve, ainsi que dans le massif du Tanneron, mais aussi dans les Pyrénées-Orientales des opérations particulières ont été conduites pour débroussailler les forêts particulièrement exposées.

**M. André Labarrère.** Et dans les Pyrénées-Atlantiques ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Dans le département de la Lozère, une nouvelle campagne d'écobuage contrôlée a été menée qui a donné d'excellents résultats, et elle sera poursuivie.

Parallèlement, une action d'information du public, conduite avec l'aide de l'ensemble des partenaires, sera engagée dans les semaines qui viennent pour rappeler tant aux habitants des régions concernées qu'aux touristes les conseils de prudence qu'il est indispensable de respecter. Cette information spécifique prolonge l'action en profondeur conduite par les comités communaux de forêts et les enseignements dispensés en milieu scolaire.

Par ailleurs, le dispositif de surveillance va être renforcé cette année, notamment sous la forme de patrouilles équipées de véhicules de première intervention.

J'ai demandé aux préfets des départements concernés d'intensifier l'action dissuasive à l'encontre des incendiaires par une mobilisation accrue des services.

Dans le domaine de la lutte contre l'incendie, j'entends renforcer les moyens opérationnels, améliorer la sécurité des intervenants et expérimenter de nouvelles techniques.

Deux nouveaux avions bombardiers d'eau, dont un DC 6 qui vient d'être mis en place cette semaine, porteront à vingt-quatre avions, chiffre sans précédent, et à neuf hélicoptères, le volume des moyens aériens disponibles dans le Sud-Est.

Trois groupements opérationnels de lutte contre les feux de forêts, constitués de moyens du ministère de l'intérieur et du ministère de la défense, pourront renforcer, en cas de besoin, les moyens des services d'incendie et de secours. Au total, près de 25 000 hommes et 2 500 engins seront en place pour lutter contre les feux de forêts dans la région méditerranéenne cet été.

Par ailleurs, nous allons expérimenter, en relation avec les collectivités locales, des techniques de lutte susceptibles d'améliorer considérablement l'efficacité de ce dispositif dès l'année prochaine ; il s'agit d'abord, et pour la première fois en Europe, d'un hélicoptère bombardier d'eau ; il s'agit ensuite d'utiliser la thermographie infrarouge et d'employer des additifs augmentant l'efficacité de la lutte. Ces produits permettent la constitution de mousse et favorisent ainsi l'étouffement des flammes.

En ce qui concerne la sécurité des personnels, à la suite d'une étude que j'ai fait entreprendre sur les accidents survenus dans le passé, des consignes précises ont été incluses dans l'ordre d'opérations applicables en 1986.

Croyez que j'ai été particulièrement sensible au fait que, parmi les premières lettres que j'ai eu à signer en qualité de ministre de l'intérieur, aient figuré quinze citations à l'ordre de la Nation pour des pompiers qui ont fait le sacrifice de leur vie. Je souhaite vivement que nous n'ayons pas cette année à déplorer de pareilles pertes.

J'ai donc tout particulièrement demandé au commandement de prendre en compte l'impératif de sécurité en priorité absolue, et je m'attache à faire en sorte que, tant sur le plan de la formation que sur celui de l'équipement, tous les efforts concourent au respect de cet exigence.

Je tiens en terminant à rendre une nouvelle fois hommage à tous ceux qui, dans les années passées, ont payé du sacrifice de leur vie l'action menée contre les incendies de forêt. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et divers bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste. *(Plusieurs députés du groupe du R.P.R. quittent l'hémicycle.)*

**M. André Labarrère.** Pourquoi nos collègues partent-ils, monsieur le président ?

SITUATION DES TRANSPORTS DANS LA REGION PARISIENNE

**M. le président.** La parole est à M. François Asensi.

**M. François Asensi.** Ma question s'adresse à M. le ministre chargé des transports.

Je voudrais d'abord dire qu'il est stupéfiant que le droit de grève, liberté fondamentale et constitutionnelle, soit mis en cause dans cet hémicycle par un ministre de la République, venant une nouvelle fois à la rescousse d'un représentant du Front national. Mais peut-être ce ministre avait-il en tête la grève à la R.A.T.P. que vous avez imposée, monsieur le ministre chargé des transports, par les décisions que vous voulez imposer aux travailleurs de cette entreprise. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Par idéologie et sans autre motivation que de satisfaire votre aveuglement libéral, vous prétendez amputer le budget de la R.A.T.P. de plusieurs centaines de millions de francs, remettant ainsi en cause le développement des transports en commun, leur efficacité économique et sociale, comme la situation des salariés de l'entreprise.

Vos restrictions budgétaires sont injustifiées, inefficaces et dérisoires au regard de l'immense service que rend la R.A.T.P., dont la vocation fondamentale est de permettre à des millions de salariés de se rendre chaque jour à leur travail, affirmant le rôle préminent de la région parisienne dans la création de la richesse nationale.

Que ne faites-vous preuve du même souci d'économie, lorsqu'il s'agit de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes, ce qui privera le budget de l'Etat d'une recette de 3 milliards de francs ?

En tout état de cause, vous portez l'entière responsabilité de la pagaille que connaît aujourd'hui Paris et sa banlieue.

**M. Jean-Paul Charié.** Il n'y a pas de pagaille ! Tout se passe très bien !

**M. François Asensi.** Allez-vous prendre en compte les légitimes revendications des usagers et des personnels de la R.A.T.P. ?

Entendez-vous revenir sur vos orientations actuelles et poursuivre le développement des transports en commun en Ile-de-France afin de répondre aux besoins des usagers et de l'économie régionale, ou bien persisterez-vous à engager la région dans un grave processus de déclin afin d'aboutir à la privatisation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

**M. Jacques Doufflaques, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le mouvement de grève qui affecte aujourd'hui les transports parisiens se situe dans la ligne d'un mouvement général qui touche successivement l'ensemble des services publics, et notamment des personnels sous statut : la S.N.C.F. et la télévision il y a quinze jours, la R.A.T.P. aujourd'hui, E.D.F. demain, les P.T.T. plus tard. La politique des transports en commun n'est donc pas en cause dans le mouvement d'aujourd'hui. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

Mais, une fois de plus, ce sont les usagers qui sont pris en otages et il convient probablement, pour les responsables syndicaux, de prendre garde à ne pas abuser du droit de grève.

**M. Pierre Mauger.** C'est une attitude irresponsable et scandaleuse !

**M. Jean-Louis Goësduff.** D'autant que ces travailleurs ont la sécurité de l'emploi !

**M. le ministre chargé des transports.** Les raisons de ce mouvement propres à la R.A.T.P. sont en effet secondaires et servent de prétexte.

Diverses tentatives sont aujourd'hui faites - et vous y contribuez, monsieur le député - pour accréditer l'idée que l'avenir de la R.A.T.P. serait compromis et le service public menacé...

**M. Alain Bocquet.** C'est vrai !

**M. le ministre chargé des transports...** par les efforts de bonne gestion qui ont été demandés à la régie. Il est donc temps de rappeler quelques vérités élémentaires.

**M. Pierre Mauger.** Comme le gaspillage éhonté des fonds publics pendant cinq ans !

**M. le ministre chargé des transports.** Dois-je rappeler encore une fois que les économies demandées à la R.A.T.P. s'élevaient à 80 millions de francs sur un budget d'exploitation de 15 milliards de francs, soit 0,5 p. 100 ? A qui fera-t-on croire qu'une économie de 5 centimes sur 1 franc remettrait gravement en cause le service public ?

**M. Alain Bocquet.** Mais si !

**M. le ministre chargé des transports.** S'agissant des perspectives de l'emploi, je n'ai à aucun moment demandé à la régie la moindre suppression d'emploi ni, *a fortiori*, le moindre licenciement.

**M. Rémy Auchadé.** C'est faux !

**M. Alain Bocquet.** Vous êtes un licencié !

**M. le ministre chargé des transports.** Je lui ai simplement et très modestement demandé de maintenir ses effectifs à la fin de 1986 au niveau qu'ils avaient atteint à la fin de 1985 et qui était déjà supérieur de 3 000 unités à celui de 1981. A qui fera-t-on croire que le service public serait gravement menacé parce que la R.A.T.P. ne pourra pas, cette année, passer de 39 500 à 39 700 agents ?

De même, les investissements ne sont pas en cause. L'économie demandée en 1986 atteint à peine 6,5 p. 100 de la programmation. Les engagements de l'Etat seront donc respectés sous réserve, bien entendu, que les collectivités locales intéressées n'en demandent pas la révision. Je rappelle quand même que ces engagements souscrits par le précédent gouvernement excèdent de près de 50 p. 100 les possibilités de financement budgétaire direct du budget de l'Etat.

Rappelons aussi que lorsque M. Quin a pris ses fonctions de président de la R.A.T.P., celle-ci coûtait à l'ensemble des contribuables français 2 milliards 500 millions de francs. Lorsqu'il les a quittées voici quelques jours, elle leur coûtait 6 milliards 100 millions de francs ! Il était donc temps que cela cesse, et cela va cesser ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Il était temps que la R.A.T.P. retrouve la voie d'une gestion sérieuse. C'est aujourd'hui chose faite, et le nouveau président de la R.A.T.P., qui a été nommé ce matin en conseil des ministres, saura - avec tous les personnels, j'en suis sûr - offrir aux Parisiens, comme à l'heure actuelle, le meilleur service, mais enfin au meilleur coût ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

#### LOYERS ET ATTEINTES AUX DROITS DES LOCATAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Paul Chomat.

**M. Paul Chomat.** Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, depuis le 16 mars, le Gouvernement a annoncé de bonnes nouvelles aux fraudeurs, aux contribuables de l'impôt sur les grandes fortunes, aux bénéficiaires de l'impôt fiscal et au patronat le plus rétrograde. Par contre, il accumule les décisions défavorables aux salariés.

De même, si vous avez annoncé de bonnes nouvelles aux spéculateurs fonciers, vos projets en matière de logement sont inquiétants pour le logement social et l'industrie du bâtiment et des travaux publics, pour les locataires et les accédants à la propriété.

Vous avez décidé de favoriser une forte augmentation des loyers, à la fois dans les H.L.M. et dans le secteur privé.

Vous vous apprêtez à réduire considérablement l'aide personnalisée au logement, notamment en incluant les prestations sociales dans le montant des ressources servant de base à son calcul. Pour les plus démunis, qui bénéficient du taux maximal, vous voulez instaurer un loyer mensuel d'au moins 500 francs.

Peu soucieux de donner à tous un véritable droit à un logement moderne et confortable, vous maintenez à un faible niveau la construction de logements locatifs sociaux.

Vous laissez les accédants à la propriété subir des taux d'intérêt démesurés par rapport à l'inflation et à l'évolution de leurs revenus. La renégociation des emprunts est un leurre à cause des conditions très défavorables qui ont été fixées et de l'attitude des organismes prêteurs et des banques.

Enfin, vous refusez la demande des communistes tendant à revenir sur la décision du gouvernement précédent de réduire la durée d'exonération de la taxe sur le foncier bâti, en dépit de la parole donnée par l'Etat et de la nécessité d'encourager la construction neuve.

Monsieur le ministre, allez-vous rester indifférent aux difficultés qui empêchent de nombreux locataires et accédants de se donner le logement de qualité auquel ils aspirent et auquel ils ont droit ?

Vous n'avez pas le droit de vous prévaloir, comme vous l'avez fait tout à l'heure, du soutien unanime que rencontrerait votre politique. Les communistes, quant à eux, la dénoncent et la combattent. Si, comme je n'en doute pas, vous persévérez dans vos néfastes projets, ils appelleront les locataires et les accédants à agir et œuvreront avec eux pour la défense de leurs droits et de leurs légitimes revendications. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Monsieur le député, vous avez déjà porté un jugement avant même que le plan logement ne soit connu et, à entendre votre question, j'ai l'impression que vous ne l'avez pas très bien lu ! Oser prétendre qu'on réduit l'accession sociale à la propriété alors qu'on vient de diminuer les taux d'intérêt de 9,98 à 8,60 p. 100...

**M. Paul Chomat.** C'est encore trop !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... soit, pour l'accédant à la propriété, une réduction de 11 p. 100 de l'annuité, c'est vraiment médiocre ou dire n'importe quoi ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Oser prétendre que l'on va réduire l'A.P.L. alors que le collectif budgétaire vient de dégager 900 millions de francs sur le milliard qui manquait dans le budget initial pour en assurer le financement, ce n'est pas sérieux. Mais tout le monde sait que le Gouvernement - c'est vrai aujourd'hui comme hier - ne peut pas, sous peine d'explosion du système, laisser croître l'aide personnalisée au logement de quatre milliards chaque année. Nous devons choisir entre des investissements productifs qui soutiennent l'emploi et une A.P.L. explosive.

Enfin, prétendre que l'on maintient à un faible niveau la construction de logements publics alors que le Gouvernement a pris, il y a huit jours, la décision d'augmenter de 12 p. 100 le parc de logements publics en mettant sur le marché 7 500 prêts locatifs aidés du Crédit foncier, c'est vraiment se moquer du monde !

Notre plan logement vise d'abord à aider les locataires. En effet - toutes les expériences étrangères le montrent - le meilleur moyen de servir les locataires d'aujourd'hui et de demain, c'est d'augmenter l'offre de logements. Voilà notre objectif ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

**M. Guy Ducoloné.** A quel prix !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Enfin, monsieur le député, la pire des injustices n'est-elle pas celle qui sépare celui qui a un emploi de celui qui n'en a pas ? (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

**M. Guy Ducoloné.** C'est vous qui augmentez le nombre des chômeurs !

**M. Alain Bocquet et M. Rémy Auchedé.** Et les expulsions de chômeurs ?

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Après avoir perdu 300 000 emplois dans le bâtiment et les travaux publics, pouvions-nous encore accepter cette année une chute de 50 000 emplois dans ce secteur ? C'est parce que le Gouvernement ne s'y est pas résigné qu'il a proposé ce plan ambitieux, cohérent et juste. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

#### RELATIONS AVEC LES PAYS DU MAGHREB

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Stasi.

**M. Bernard Stasi.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, parmi les premiers actes diplomatiques du Gouvernement, j'ai noté avec plaisir un échange de visites ministérielles entre la France et les trois Etats du Maghreb, notamment celle de M. le Premier ministre en Tunisie et celles que vous avez effectuées vous-même au Maroc et en Algérie.

Les liens privilégiés qui nous unissent depuis longtemps à ces trois pays n'ont pas connu, au cours de ces dernières années, l'essor qu'on pouvait espérer. Malgré quelques déclarations d'intention et quelques initiatives heureuses, comme le soutien manifesté à la Tunisie devant les menaces de son voisin libyen, les gouvernements de la précédente législature n'ont pas réussi à mettre en œuvre une politique cohérente à l'égard de l'ensemble maghrébin.

Compte tenu de l'importance géopolitique du Maghreb, la France doit apporter son appui aux efforts entrepris par ces trois Etats pour contribuer à la stabilité politique de la région et pour en favoriser le développement économique et social.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, si le Gouvernement a l'intention de définir une véritable politique maghrébine de la France et si les contacts pris récemment avec les trois Etats du Maghreb permettent d'espérer un renforcement des liens qui les unissent à la France ? (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Bernard Reimond, ministre des affaires étrangères.** Comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, mes premières visites hors d'Europe ont été pour le Maroc et l'Algérie. Le Premier ministre, pour sa part, a tenu à se rendre très rapidement en Tunisie. Le Maghreb constitue, en effet, l'une des priorités de la politique du Gouvernement pour bien des raisons, que je rappellerai brièvement.

Je mentionnerai d'abord l'importance décisive que cette région présente pour la stabilité de la Méditerranée et les relations entre l'Europe et l'Afrique.

**M. Roger Holsindre.** Il fallait y rester, alors !

**M. le ministre des affaires étrangères.** La France, qui souhaite que cette région demeure à l'écart du conflit Est-Ouest, s'emploie, dans la mesure de ses moyens, à ce que les tensions s'atténuent, afin que les pays d'Afrique du Nord puissent consacrer l'essentiel de leurs efforts à leurs projets de développement. Le respect des grands principes admis par la communauté internationale - c'est-à-dire l'indépendance, l'intégrité territoriale des Etats et le règlement pacifique des différends - permettra de préserver cet équilibre régional. La France souhaite entretenir à cet égard un dialogue politique suivi avec chacun des trois Etats.

Il y a aussi, pour la France, les raisons qui tiennent à l'histoire. Depuis que les trois pays d'Afrique du Nord ont accédé à l'indépendance, nos rapports avec ces Etats se sont

établis dans le respect de la souveraineté de chacun, tandis que les relations entre les hommes ont connu un développement exceptionnel. Nous entrons toutefois dans une période où le Maghreb se trouve confronté à des défis importants, particulièrement en ce qui concerne ses relations avec l'Europe. Nous devons en prendre la mesure afin d'orienter notre coopération, en liaison avec nos partenaires d'Afrique du Nord, vers plus d'efficacité, mais aussi de rigueur.

Il y a la question des relations humaines. Nul ne peut nier que les communautés venues d'Afrique du Nord ont grandement contribué à notre développement. Leur dignité et leur sécurité, cela va de soi, doivent être reconnues et assurées.

**M. Roger Holsindre.** Et notre sécurité aussi !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il est cependant de l'intérêt de tous que l'immigration clandestine, par un meilleur contrôle des flux de personnes, ne puisse remettre en cause cette situation.

Des mesures à cet égard, vous le savez, sont en préparation.

**M. Roger Holsindre.** Les visas !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Bien entendu, nous maintiendrons, sur ce sujet, un dialogue étroit avec les capitales intéressées, sans le concours desquelles il ne peut être trouvé de solution à ce problème.

De leur côté, des communautés françaises, encore assez nombreuses, apportent une contribution appréciable au développement des pays du Maghreb, y assurant, par leur présence, le rayonnement de la France. Le Gouvernement se préoccupe naturellement de leur situation et veille à régler, avec les gouvernements concernés, les problèmes qui peuvent se poser à elles, sur le plan matériel ou sur le plan juridique.

**M. Gérard Froulet.** Et les harkis ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Nous avons, en particulier, le souci de régler le plus rapidement possible le problème des enfants nés de mariage mixte. J'ai proposé aux autorités algériennes de reprendre, dans les meilleurs délais, l'examen de cette question.

Quant à la préoccupation essentielle des trois pays du Maghreb, qui est la prise en compte de leurs intérêts économiques dans le contexte de l'élargissement de l'Europe, la France n'a cessé d'intervenir auprès de ses partenaires européens pour que cet élargissement ne provoque pas, principalement au Maroc et en Tunisie, de graves déséquilibres économiques et sociaux dont l'Europe elle-même finirait par souffrir. Nous continuerons nos efforts en ce sens.

Enfin, monsieur le député, notre politique de coopération en Afrique du Nord, confrontée à de nouvelles demandes mais aussi à de nouvelles contraintes financières, devra gagner en efficacité et en rigueur. Une réflexion à cet égard est engagée, en liaison étroite avec nos partenaires maghrébins. Elle prend appui sur le caractère prioritaire que revêtent nos relations avec le Maghreb et vise à maintenir, au meilleur niveau possible, la présence de nos experts, la place de notre langue et les dispositions de nos entreprises. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

#### SITUATION EN POLOGNE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Deniau.

**M. Jean-François Deniau.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Elle a trait à un pays qui, compte tenu de nombreux liens historiques et sentimentaux, n'est pas pour nous un pays étranger comme les autres, qui ne nous est pas tout à fait étranger. Il s'agit de la Pologne.

Lorsque le numéro un polonais a été reçu officiellement en France, certains - de bonne foi, j'en suis persuadé - ont dû penser qu'il s'ensuivrait une amélioration de la situation en Pologne. D'autres n'ont pas eu le même sentiment et ont exprimé leur doute à cet égard. Malheureusement, ce sont les pessimistes qui semblent avoir eu raison car, dans les semaines et les mois qui ont suivi, nous avons été informés d'une aggravation considérable de la répression, qu'il s'agisse des arrestations, des peines prononcées ou de la condition même des détenus.

Au cours du mois de février - la presse en a rendu compte en Pologne d'abord, puis en France - alors que nous étions en pleine campagne électorale, un certain nombre de person-

nalités françaises ont signé en commun une lettre au général Jaruzelski. Parmi elles figuraient non seulement trois anciens Premiers ministres, mais aussi de nombreux responsables politiques représentant les principaux groupes de cette Assemblée, ainsi que de nombreux responsables syndicaux et des milieux économiques. J'avais été chargé de transmettre cette lettre au général Jaruzelski. Il y a eu, à la suite, comme une éclaircie. Et puis, aujourd'hui, nous nous apercevons que ce n'était qu'un répit et que, de nouveau, la répression s'aggrave.

J'ai une liste de 227 détenus politiques qui n'ont même pas le statut de prisonnier politique et que je vais vous remettre. Elle est dactylographiée. Malheureusement, dans ces derniers jours, il a fallu rajouter quatre noms à la main, compte tenu des derniers événements. Maintenant, ils sont donc 231.

Vous-même, monsieur le ministre, attendiez un ami polonais, puisque c'est un pays que vous connaissez bien. Il s'agit d'un professeur, historien éminent, qui est retenu depuis plusieurs jours par la police.

Enfin, la situation des grévistes de la faim s'aggrave chaque jour.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, que compte faire le Gouvernement français pour dire, conformément aux règles et en respectant les usages, mais de la façon la plus claire et la plus nette, que l'opinion publique française ne peut pas admettre une telle évolution ? Que compte faire le Gouvernement français, en liaison avec nos partenaires européens et avec la communauté internationale - notamment avec le Fonds monétaire international qui discute actuellement avec les autorités polonaises, à leur demande - pour que nous n'assistions pas sans réagir à ce qui se passe dans un pays proche de notre cœur et situé au cœur de l'Europe, car cela peut apparaître comme une tentative systématique d'étouffement de droits fondamentaux, reconnus par des traités internationaux - liberté d'expression, liberté de mouvement, liberté syndicale - et, en un mot, monsieur le ministre, ce qui serait peut-être le pire, à l'étouffement systématique du droit à l'espoir ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Bernard Reimond, ministre des affaires étrangères.** Vous avez rappelé, parmi d'autres événements, monsieur le député, ceux qui viennent de se dérouler en Pologne - je pense à l'arrestation, le 31 mai dernier, de Zbigniew Bujak et de deux autres responsables du syndicat dissous Solidarité - ainsi qu'au fait que le professeur Bronislaw Geremek n'a pu jusqu'à présent quitter Varsovie, au moment même où sa participation, prévue de longue date à un colloque universitaire organisé à Paris, était attendue. Je devais même recevoir M. Geremek, que je connais très bien et avec lequel j'entretiens des relations d'estime et d'amitié.

Ces développements se situent, malheureusement, dans le processus inexorable de la « normalisation » en cours depuis le 13 décembre 1981. Le Gouvernement, à propos de ces derniers événements, a aussitôt réagi et marqué sa désapprobation de la façon la plus nette, aussi bien par les déclarations du porte-parole de mon département que par les démarches officielles auprès des autorités polonaises de Varsovie, comme auprès de leurs représentants à Paris. Cette position sera réaffirmée aujourd'hui même à l'occasion d'une réunion qui a lieu à Varsovie entre des représentants des ministères des affaires étrangères des deux Etats.

Ces événements, monsieur le député, vous l'avez souligné, ne sont évidemment pas de nature à améliorer l'image de la Pologne ni des relations franco-polonaises, étant donné qu'en France rien de ce qui se passe en Pologne ne laisse indifférent. C'est pourquoi le Gouvernement a estimé qu'il convenait que les autorités polonaises le sachent bien clairement.

Nous sommes conscients de la situation qui existe en Pologne et autour de la Pologne. Toute la question est de savoir s'il est préférable pour le peuple polonais qu'il y ait des relations suivies entre la France et la Pologne, y compris sur le plan politique, ou qu'il n'en existe pas. La réponse, à mon avis, doit être affirmative, mais nuancée. Il faut que ces relations soient conduites non seulement avec réalisme, mais aussi en marquant nettement, à chaque occasion, notre fidélité à notre conception des droits de l'homme et notre souci de contribuer à la protection des personnes et au développement des échanges d'idées.

C'est la ligne, monsieur le député, que le Gouvernement a définie et à laquelle il entend se tenir (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

#### SITUATION DE L'EMPLOI ET EXPIRATION DE NOMBREUX CONTRATS T.U.C.

**M. le président.** La parole est à M. Léonce Deprez.

**M. Léonce Deprez.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Je me réjouis du calme revenu dans cet hémicycle à l'occasion de l'évocation du grave problème de la Pologne. S'il est un autre problème qui mériterait une mobilisation générale et un consensus national, c'est bien la lutte contre le chômage et pour le développement des emplois.

En 1985, il faut en prendre conscience, la situation, contrairement à ce que l'on avait pu espérer, s'est aggravée et au lieu de relever une diminution des demandes d'emploi de l'ordre de 90 000, l'I.N.S.E.E. a dû constater qu'il y avait eu, en raison de l'arrivée des jeunes sur le marché du travail, une augmentation de 70 000 à 150 000 de celles-ci. Nous devons tous avoir cette réalité présente à l'esprit. D'ailleurs, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, vous avez eu le courage de dire la vérité aux Français. On ne peut que vous en féliciter.

La situation va donc s'aggraver en 1986, pour la simple raison qu'il va falloir ajouter, aux millions de demandeurs d'emploi, les 200 000 jeunes qui étaient employés à des travaux d'utilité collective. Nul ne saurait en effet ignorer que ces travaux représentaient un pis-aller et n'étaient pas une solution au problème de l'emploi. Il s'agissait de faux emplois.

**M. Pierre Forgues.** Non, c'était une mesure sociale !

**M. Léonce Deprez.** Néanmoins, comme il fallait ne pas laisser les jeunes dans la rue et comme nous avons tous le même sens social à leur égard... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Loncle.** Ne dites pas n'importe quoi !

**M. Léonce Deprez.** ... nous avons été nombreux à travers la France à les engager pour des T.U.C., afin de ne pas les laisser sur le pavé. Les maires de France ont été très nombreux à prendre leurs responsabilités et à encourager des présidents d'association à en engager. Il valait mieux, en effet, que ces jeunes soient occupés que laissés à l'abandon. Il n'y a pas de pire gâchis que l'occupation des jeunes dans une société moderne !

**M. André Laberrère.** Vous le reconnaissez ! Alors, que faites-vous ?

**M. Léonce Deprez.** Aujourd'hui, nous devons prendre ce problème des T.U.C. en considération.

Le Gouvernement a certes envisagé des solutions, mais les mesures qu'il prendra ne peuvent pas avoir un résultat à court terme.

**M. Pierre Forgues.** Ah ?

**M. Léonce Deprez.** Cela est, en effet, impossible, même pour les 4 milliards que vous avez votés pour financer la prise en compte par l'Etat des dégrèvements de charges sociales accordés aux entreprises privées qui embaucheraient des jeunes.

Pourtant, nous ne pouvons pas laisser à l'abandon ces 200 000 jeunes. Rien que dans le département du Pas-de-Calais dont je suis un des élus, 20 000 vont ainsi « sortir » des T.U.C. et, donc, des statistiques. Ils seront 200 000 à sortir des statistiques nationales du chômage.

Quelle est donc la solution immédiate, monsieur le ministre ? En effet, ces jeunes qui en finissent avec leur T.U.C. vont, dans tous les départements de France, frapper à la porte des maires, quelle que soit leur appartenance politique, pour leur demander de trouver une solution. Or chacun sait que les élus ne peuvent aujourd'hui renforcer leurs effectifs à une époque où on leur demande de consentir des efforts de gestion rigoureux pour lutter contre l'inflation, d'autant que les ressources des collectivités locales diminuent en francs constants. En effet, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat depuis quelques années, progresse moins vite que leurs charges. Il n'est donc pas question que les communes prennent le relais des T.U.C.

Quant aux entreprises privées, elles ne pourront pas non plus engager tout de suite les jeunes issus des T.U.C. Elles attendront l'effet des mesures économiques, elles attendront que la reprise économique se traduise dans la réalité, notamment dans le secteur du bâtiment grâce aux effets novateurs et réparateurs de la loi Méhaignerie. Il faut donc une relance des activités dans chaque canton de France, dans chaque arrondissement, ce qui demandera quelques mois. Vous avez eu le mérite de le dire.

Nous devons faire comprendre cela à tous les Français, notamment aux jeunes, ce qui ne veut pas dire que nous devons attendre quelques mois, monsieur le ministre !

**M. Pierre Forgues.** Il fait la question et la réponse !

**M. Léonce Deprez.** Au nom des élus libéraux, au nom du groupe que je représente ici, je dis que nous devons démontrer un esprit social autant que libéral, montrer que le cœur est chez nous autant que chez les autres. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est pourquoi je vous demande s'il ne serait pas possible d'envisager une période passerelle de trois mois en prolongement des douze ou des dix-huit mois de travaux d'utilité collective ?

Pendant ces trois mois, avec l'énergie nécessaire que nous devons tous déployer en faveur des jeunes, nous pourrions organiser des réunions dans tous les départements de France, pour établir les conditions d'un dialogue social. Un tel dialogue nous semble opportun, car lui seul peut permettre de recréer des conditions favorables à l'accueil de ces jeunes dans les entreprises privées, petites, moyennes ou grandes.

Monsieur le ministre, peut-on espérer que l'Etat assure le prolongement du financement des travaux d'utilité collective pendant trois mois pour permettre la mise en place de ce dialogue social et pour ne pas laisser sans espoir des jeunes qui attendent d'abord de travailler, ensuite de ne pas retomber dans la désespérance ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

**M. François Loncle.** C'est un ordre !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur le député, c'est tout le problème de la légitimité, donc de la pérennité de ce que l'on appelle le travail d'utilité collective, que vous posez à travers cette question. On pourrait même la poser, monsieur Deprez, de façon encore plus brutale que vous ne l'avez fait...

**M. Pierre Forgues.** Et plus rapide !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... en se demandant s'il n'aurait pas convenu que le nouveau Gouvernement - sous réserve, bien sûr, du respect des contrats en cours - supprime définitivement une formule qui a fait l'objet de nombreuses critiques dont toutes n'étaient pas injustifiées.

Ces critiques, quelles étaient-elles ?

Il y avait d'abord une critique de portée générale : les T.U.C. sont l'archétype de ce que l'on appelle le traitement social du chômage.

**M. Pierre Forgues.** Oui !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Or il est clair - et le Gouvernement reprend cette assertion à son compte - que le traitement social du chômage ne peut, à lui seul, apporter de réponse aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Nous sommes d'accord !

**M. Christian Pierret.** C'est évident !

**M. Clément Théaudin.** Il n'a rien découvert !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je dis bien « à lui seul », ce qui signifie que nous croyons à la nécessité et aux vertus d'une autre politique économique, tout entière tendue vers l'objectif de l'emploi. Pour autant les possibilités ouvertes par certaines formes de traitement social ne doivent pas être négligées. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La deuxième critique porte sur l'insuffisance, quand ce n'est pas l'oubli pur et simple, du volet formation.

**M. Pierre Forgues.** Cela dépend des régions !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Les initiateurs des T.U.C. avaient eu le mérite de prendre conscience de sa nécessité. Mais ils ont eu le tort, pressés qu'ils étaient pour des raisons d'ordre statistique, de vouloir assurer la diffusion rapide de la formule sans suffisamment veiller à sa mise en application. On est ainsi arrivé au paradoxe que vous avez souligné, monsieur Deprez : les jeunes sont employés dans des organismes, collectivités ou associations qui, même lorsqu'ils songent à les former, les initient à des activités pour lesquelles n'existe aucune perspective d'embauche.

**M. André Laberrère.** Vous attaquez les maires, monsieur Séguin, alors qu'ils font leur travail !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** La troisième et dernière critique est précisément que le pourcentage des anciens « tucistes » qui trouvent, en fin de compte, un emploi est particulièrement faible.

Face à cette situation, le Gouvernement est résolu à œuvrer dans une triple direction.

D'abord il maintiendra le principe du travail d'utilité collective (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) gardant ses implications au regard de l'indemnisation du chômage. Cela signifie, d'une part, que les droits acquis avant l'entrée en T.U.C. seront toujours conservés et, d'autre part, en cas de reprise entre-temps d'une activité professionnelle, que les heures passées en T.U.C. continueront à être comptées, à raison des deux tiers, pour le calcul des indemnités. J'y veillerai tout particulièrement.

Par ailleurs, les services de mon ministère travaillent à une réforme du système actuel au terme de laquelle la conclusion de toute convention serait subordonnée à l'acceptation par l'organisme d'accueil de l'obligation d'assurer, en dehors des heures travaillées, une formation.

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Celle-ci pourra être dispensée soit sur place, mais dans des activités susceptibles d'offrir un débouché, soit dans une entreprise voisine. Les concertations locales que vous souhaitez, monsieur Deprez, prendront ainsi tout leur sens.

**M. Pierre Forgues.** Qui paiera cette formation ?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Enfin, je le rappelle, pour favoriser la réinsertion de jeunes « tucistes » sur le marché du travail, le Gouvernement, dans le cadre du plan pour l'emploi des jeunes, a décidé que les jeunes sortant d'un T.U.C. ouvriront la possibilité, pour leur nouvel employeur, de bénéficier d'une exonération de 50 p. 100 des charges patronales pendant un an. Cela répond très directement, monsieur le député, à vos préoccupations.

Le Gouvernement apporte ainsi la preuve non seulement de son souci d'efficacité, mais, qui plus est, de son absence de tout dogmatisme. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Christian Pierret.** Très bien ! Cela va changer !

**M. Pierre Forgues.** Nécessité fait loi !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... et de tout manichéisme. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Le Gouvernement est tout à fait convaincu que, comme le disait excellemment M. Deprez, le problème de l'emploi des jeunes est crucial pour la société française. Il déplore d'autant plus que l'opposition socialiste et communiste, en refusant ses votes au plan d'emploi des jeunes, ait cru bon de ne pas s'associer à cette grande cause nationale. Eh bien ! cela aussi nous le ferons sans elle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

**Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Philippe Mestre.)

**PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE MESTRE,  
vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

2

**DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Auroux et soixante-deux membres de l'Assemblée (1).

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du 7 juin 1986.

La parole est à M. Jean Auroux, premier orateur inscrit.

**M. Jean Auroux.** Monsieur le Premier ministre, vous affirmez, le 9 avril dernier, dans votre tout premier discours : « Mesdames et messieurs les députés, la France vit aujourd'hui un moment d'espérance. » (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Grlotteray.** Eh oui !

**M. Jean Auroux.** En ce 11 juin 1986, à quelques années du troisième millénaire dans lequel notre planète va entrer avec ses technologies extraordinaires et son économie désormais mondialisée, à l'occasion de ce débat que vous avez qualifié et imposé d'urgence, je veux, monsieur Chirac, pour vous-même, pour votre gouvernement, et pour votre majorité...

**M. Raymond Douyère.** Où est-elle ?

**M. Jean Auroux.** ... et pour tous les Français, vous citer une recommandation patronale vieille d'un siècle : « Afin de se mettre à l'abri de toute revendication tendancieuse, il est préconisé d'introduire dans les règlements d'atelier la clause suivante : " Dans les cas où les travaux viendraient à baisser et nécessiteraient une diminution du personnel, le patron se réserve le droit de remercier les ouvriers qu'il désignera en les faisant prévenir par le chef d'atelier une heure avant la fin de la journée en cours. " »

**M. Raymond Douyère.** En les remerciant neuf par neuf !

**M. Jean Auroux.** Quelques années plus tard, à la fin du siècle dernier également, un observateur écrivait avec beaucoup de pertinence : « Le droit du travail est en train de s'effondrer. Le capitalisme français a su convaincre les autorités de l'Etat qu'il fallait lui laisser les mains libres. »

Voilà ce qu'on écrivait, ce que l'on faisait, il y a un siècle, monsieur le Premier ministre, dans les fabriques de France. Il est affligeant pour notre pays et inquiétant pour son avenir que vous nous proposiez que ces tristes recettes - archaïques, injustes et inopérantes - pour toute espérance !

**M. Michel Delebarre.** Très bien !

**M. Jean Auroux.** Pour nous socialistes, hommes et femmes de progrès, vivant dans notre temps, pour les femmes et les hommes de notre temps, la clé de l'emploi est l'entreprise, mais, monsieur le Premier ministre, l'entreprise de notre temps.

Par une démarche réaliste, mais résolument progressiste, nous avons pendant cinq ans largement reconcilié l'entreprise avec elle-même, et l'entreprise avec les Français.

Avec elle-même, en rappelant qu'elle est d'abord - malgré des intérêts conflictuels - collectivité ou communauté de travail où chacun dans le pluralisme, dans sa liberté et sa dignité, peut s'exprimer individuellement et directement ou par le biais de ses représentants qualifiés qui ont en outre la tâche de conduire à tous les niveaux - entreprises, branches, interprofessions - la négociation collective, source vivante du droit contractuel.

Réconciliation avec les Français aussi, que ce soit par les jumelages ou associations avec le monde scolaire ou universitaire, que ce soit dans les programmes ou les structures de formation, que ce soit dans la place désormais considérable de l'information économique dans tous les médias.

A cela, il faut ajouter les grandes impulsions de l'Etat en matière de recherche, d'innovation, de modernisation, de formation, d'exportation, voire de solidarité, que votre collectif budgétaire, rescapé d'un petit matin peu glorieux, a sacrifié sans autre forme de procès dans l'irresponsabilité la plus totale. Ce qui ne vous empêche pas d'affirmer néanmoins avec superbe que votre ambition est de créer le meilleur environnement possible pour les entreprises.

Nous avons donné un souffle nouveau au véritable esprit entrepreneurial dont la France avait besoin : cette conception moderne qui associe intelligemment dans le mouvement et par le mouvement les considérations sociales, économiques et technologiques dans un cadre certes organisé autour du chef d'entreprise reconnu dans ses fonctions et ses responsabilités, mais ouvert aussi au dialogue et à la dignité de chacun.

Avec la citoyenneté responsable dans le monde du travail, c'est-à-dire des droits mais aussi des devoirs pour chacun, nous avons, en outre, ou, par conséquent, ramené la paix sociale dans ce pays, ce qui n'est pas rien pour la décision et la localisation des investissements français ou étrangers nécessaires à notre compétitivité et à nos emplois d'aujourd'hui comme de demain.

**M. Charles Josselin.** Très bien !

**M. Jean Auroux.** Monsieur le Premier ministre, si dans sa finalité - au service de l'homme pour ce qui nous concerne comme tous les humanistes, chrétiens ou non - l'entreprise est demeurée un lieu de production de biens ou de services, la conception que vous en avez me fait penser que vous en êtes resté à la voiture à pétrole cependant que nous en sommes au turbo !

Dans ces conditions, je doute fort que vous nous conduisiez à la victoire dans la compétition économique et technologique impitoyable qui est aujourd'hui notre réalité quotidienne.

A relire attentivement votre discours du 9 avril comme vos déclarations plus récentes, je suis frappé par l'absence quasi totale de toute volonté de moderniser la France pour en faire, comme le voulait le Général de Gaulle, un grand pays qui compte dans le concert des nations.

**M. Jean-Claude Dalbos.** Ils ne cessent d'invoquer le général !

**M. Jean Auroux.** Non, au contraire, vous sous-traitez, si j'ose dire, notre ambition, voire notre destin au libéralisme le plus traditionnel, qui n'est certes pas une forte nouveauté pour les Français qui n'ont pas oublié que vous deviez les sortir du tunnel il n'y a pas si longtemps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous nous dites : en toute chose dans ce pays il y a trop d'Etat, précisant même que « les Français ont compris les dangers du dirigisme étatique et n'en veulent plus ». A cela, permettez-moi de répondre que nous avons entrepris de rénover et de moderniser le rôle de l'Etat et de l'administration : quant au dirigisme, je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler aujourd'hui le comportement de votre gouvernement à l'égard d'une grande entreprise dite autonome de transports publics parisiens !

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-trois signatures suivantes :

MM. Auroux, Delebarre, Evin, Coffineau, Balligand, Collomb, Grimont, Mme Frachon, M. Drouin, Mme Roudy, MM. Puaud, Goux, Christian Pierret, Mme Osselin, MM. Peuziat, Bassinet, Gourmelon, Alain Vivien, Roger-Machart, Mmes Soum, Trautmann, MM. Rodet, Nallet, Forgues, Carraz, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Colonna, Bartolone, Bapt, Emmanuelli, Durupt, Delehedde, Chénard, Chupin, Gardemdia, Mme Neiertz, M. Bellon, Mme Lalumière, MM. Le Bail, Oehler, Billardon, Patriat, Vauzelle, Menga, Malandain, Stirn, Metzinger, Bockel, Mme Toutain, MM. Alfonsi, Adevah-Pœuf, Mme Avicé, MM. Destrade, Dhaille, Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Paul Durieux, Fiszbin, Chauveau, Mouchinet, Souchon, Strauss-Kahn, André Ledran, Mme Stievenard.

Acceptons par hypothèse votre postulat, que dis-je votre dogme libéral, pour assurer comme vous le dites « le renouveau du pays », et examinons les contours, les comportements et surtout les projets de ce libéralisme que vous voulez à votre image, si dynamique et si conquérant.

En matière audiovisuelle - actuellement à l'ordre du jour de vos préoccupations - nous attendions une créativité redoublée nous conduisant à une multiplication des chaînes et des programmes à l'instar de nos voisins ; et voici que votre ambition libérale se confirme au seul - et douteux - partage des structures existantes.

En matière industrielle, nous attendions les audacieux défricheurs d'une authentique « Nouvelle frontière » sur les champs nouveaux de toutes les technologies de pointe où nous savons exceller ; et voici que vos hardis pionniers, si diserts il y a trois mois sur les estrades, se sont mués en commissaires prisés chargés de vendre notre patrimoine industriel national au plus offrant, pour ne pas dire au mieux placé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Claude Dalbos.** Et Berlusconi ?

**M. Jean Auroux.** En ce qui concerne l'entreprise et pour rester dans votre logique que je ne partage pas, votre libéralisme prôné par les forces les plus conservatrices et passées de votre électoral ajoute les risques d'injustice et de division sociales à un archaïsme de conception et de comportement, ce qui ne préjuge guère d'une compétitivité à toute épreuve.

C'est qu'en effet il leur faut tout à vos libéraux plus frileux qu'entrepreneurs, plus mercantiles que créateurs et surtout plus spéculateurs qu'industriels. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Claude Dalbos.** Vous êtes bien placé pour dire cela !

**M. Pierre Micaux.** Ils apprécieront !

**M. Jean Auroux.** Après les facilités économiques que nous avons nous-mêmes largement commencé à leur consentir - diminution historique de l'inflation, baisse des taux d'intérêt, liberté accrue des prix, suppression du contrôle des changes - il leur fallait comme au XIX<sup>e</sup> siècle « la plus grande liberté dans la gestion de leurs effectifs ».

M'est-il permis, monsieur le Premier ministre, à ce point de mon propos, de vous faire part de ma préférence pour la formule « la gestion de la ressource humaine » plutôt que pour celle de « la gestion des effectifs ». Notre humanisme redoute cette approche quantitative - pour ne pas dire étroitement comptable - plutôt que qualitative des salariés, cadres ou ouvriers spécialisés, d'une entreprise.

Certains comportements patronaux me conduisent à penser en effet que quelquefois, dans ce pays, on est plus attentif à la gestion prévisionnelle de ses investissements « machines » que de ses investissements humains, fondés sur la formation, notamment continue, la motivation, la création, la recherche et la solidarité dans le dialogue social.

Il est à l'évidence plus simple de gérer des effectifs en imposant sa loi, votre loi, au nom - quel paradoxe ! - du désengagement de l'Etat.

Et qui plus est une loi inique, qui prétend inviter à la négociation les partenaires sociaux dont l'un a déjà obtenu satisfaction de la part du Gouvernement et de sa majorité sans même respecter si peu que ce soit les engagements publicitaires annoncés en termes d'emplois.

**M. Pierre Joux.** Très bien.

**M. Jean Auroux.** Sordide marchandage clientéliste, Monsieur le Premier ministre, et marché de dupes que vous avez vous-même interdit à certains de vos ministres de dénoncer.

Mais plus encore, double péril pour notre pays. Sur le plan économique, je ne prends pas de risque à pronostiquer que les mêmes viendront avant longtemps vous demander encore moins d'impôts, encore moins de taxe professionnelle au détriment des collectivités territoriales, encore plus de facilités comptables, financières ou fiscales.

**M. Jean-Claude Dalbos.** Quel langage !

**M. Jean Auroux.** Sur le plan social, le danger est encore plus grand car en supprimant l'autorisation administrative de licenciement - qu'on ne saurait décemment réduire à un simple contrôle destiné à protéger le bon usage des fonds de l'U.N.E.D.I.C. et de l'Etat comme l'a prétendu M. Séguin dans une présentation réductrice et caricaturale - en suppri-

mant cette autorisation dis-je, le Gouvernement et sa majorité, dans laquelle le Front national s'est trouvé particulièrement à l'aise, ont couronné leur œuvre de destruction du code du travail. C'est une lente conquête que vous avez entrepris là de briser par cette « loi d'insécurité de l'emploi ».

Monsieur le Premier ministre, vous avez dit lors de votre dernière émission télévisée sur T.F. 1, dans les jardins de Matignon, que vous ne saviez pas ce qu'étaient des « acquis sociaux » mais que par contre vous compreniez ce qu'était la « protection sociale ».

Il faut, monsieur le Premier ministre, quand on occupe vos hautes fonctions, connaître le poids et le prix des mots. Les Français sont majeurs, et vous les dites vous-même, je crois, « libres et responsables ». Il importe que vous soyez conscient que le temps des patrons monarques, législateurs et juges dans leur entreprise est révolu. De même que le temps du paternalisme qui tend à substituer la logique du don, de la bienveillance, de la générosité, à la logique du droit.

Nous l'avons démontré dès 1982, nous savons que le droit social peut et doit s'enrichir...

**M. Jean-Claude Dalbos.** Et les Français s'appauvrissent !

**M. Jean Auroux.** ... et évoluer d'abord par la voie contractuelle, quitte à ce que la loi le confirme, le conforte et l'élargisse en temps opportun. Mais les salariés et leurs organisations syndicales représentatives de 1986 n'ont pas à quémander la protection des maîtres de l'économie comme aux temps féodaux.

**M. Jean-Claude Dalbos.** Et les chômeurs ?

**M. Jean Auroux.** Comme les orateurs socialistes l'ont clairement démontré pendant le débat, et notamment mon collègue et ami Michel Delebarre, cette loi n'est, au fond, pour votre majorité, que le début d'un processus irréversible de revanche sociale, quoi que vous en disiez.

**M. Jacques Roger-Machart.** Absolument !

**M. Jean Auroux.** Demain, fort de cette précarisation généralisée de l'emploi, vous remettez en cause les seuils sociaux, le S.M.I.C., les critères de représentativité et les moyens des syndicats, l'équilibre des textes sur les statuts du travail à durée déterminée,...

**M. Jacques Roger-Machart.** Eh oui !

**M. Jean Auroux.** ... du travail à temps choisi, du travail temporaire, de l'aménagement du temps de travail, voire - nous l'avons entendu dire cet après-midi - le droit de grève.

**M. Guy Bâche.** Eh oui !

**M. Jean Auroux.** Puis ce sera au tour de la politique contractuelle éclatée au niveau des entreprises avant de disparaître toujours au nom de l'emploi octroyé.

Voilà les conséquences - dont je veux croire qu'elles n'ont pas été mesurées par toutes les composantes de votre majorité - de cette loi qui engage une formidable régression sociale dans ce pays sans aucune contrepartie en termes d'emplois. Mais avec une lourde menace contre cette politique contractuelle pourtant si nécessaire en ces temps de mutations technologiques et économiques. Mais avec un risque considérable de recours contentieux qui conduira à compliquer la vie des entreprises, bien plus que la médiation d'une inspection du travail dont je ne saurais laisser dire qu'elle aurait démerité.

**M. Jean-Claude Dalbos.** Et pourtant !

**M. Jean Auroux.** Bien au contraire, comme le reconnaissent volontiers nombre de chefs d'entreprise qui y ont trouvé conseil et arbitrage utiles, tout en suscitant l'indispensable recherche de plans sociaux.

**M. Jacques Barrot.** Quelle analyse !

**M. Jean Auroux.** Mais avec un risque lourd de conflits sociaux que nous ne souhaitons pas pour le pays, mais qui sont probables quand on accumule imprudemment et injustement sur les mêmes épaules du monde du travail le gel des salaires, la diminution du pouvoir d'achat, la moindre rémunération de l'épargne et l'insécurité généralisée de l'emploi, cependant que les spéculateurs bénéficient de l'anonymat sur l'or...

**M. Jacques Roger-Machart.** De l'amnistie !

**M. Jean Auroux.** ... de l'indulgence sur la fraude, de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Dalbos.** Les coquins, c'est chez vous !

**M. Jean Auroux.** Monsieur le Premier ministre, rappelez-vous que l'effort ne peut être compris et accepté que s'il est équitablement partagé et porteur d'un projet utile pour toute la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il n'y a rien de cela dans votre politique marquée par une conception archaïque de l'entreprise et des rapports sociaux, par une volonté de destruction d'un droit social qui est notre acquis et notre patrimoine commun, par un risque de division des Français dans une société d'abord duale avant d'être peut-être brutalement conflictuelle.

Je ne puis croire que vous pensiez sérieusement que l'emploi vous serait donné par surcroît ; bien au contraire, vos exhortations véhémentes puis retenues le lendemain à l'égard du C.N.P.F., vos hésitations et celles de vos ministres, sont le signe d'une politique agitée et brouillonne qui n'est pas de nature à inspirer la confiance des décideurs économiques français ou étrangers.

A cet égard, M. Séguin, si peu enthousiaste à défendre cette mauvaise loi qu'il en a dévoyé jusqu'au règlement de l'Assemblée nationale,...

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous dites n'importe quoi ! Vous vous dévoyez vous-même !

**M. Jean Auroux.** ... inquiet à juste titre pour l'emploi, est-il en mesure de s'engager à donner enfin aux partenaires syndicaux des contreparties indispensables pour rééquilibrer la négociation qui leur est imposée ?

M. Méhaignerie est-il assuré que les salariés - cadres compris - mis en situation d'insécurité permanente de l'emploi, vont se précipiter pour relancer le bâtiment par le biais de l'accession à la propriété s'ils ne sont pas sûrs de leur lendemain ?

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est vous qui l'avez détruit, le bâtiment !

**M. Jean Auroux.** M. Barrot est-il satisfait, lui qui affirmait en mai 1982, à propos d'autres lois résolument progressistes, dans cette même enceinte : « La politique contractuelle va-t-elle sortir revivifiée, revitalisée ou au contraire sera-t-elle appauvrie et plus encadrée » ou encore « car enfin, si l'on veut faire de la vie contractuelle le moteur privilégié des relations dans l'entreprise, pour reprendre votre expression, il faut rendre le contrat attrayant pour les partenaires » ?

Avez-vous la conviction, monsieur Barrot, avant la négociation, que vous leur proposez un contrat particulièrement attrayant en matière d'emploi ?

La résolution du grave problème du chômage ne se fera pas dans ce pays par l'organisation délibérée et systématique de la régression sociale et de la division des Français, mais grâce à la recherche collective et contractuelle, comme nous l'avons proposé tout au long de ces débats, d'une démarche solidaire, contemporaine et moderne, de nouveaux champs de négociation, d'innovation et de création d'entreprises où l'on aura envie de travailler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aujourd'hui, mes chers collègues, il ne s'agit pas seulement de cinq articles de loi concernant une procédure. Il s'agit d'une certaine conception de l'homme dans sa dignité de travailleur pour lequel le licenciement n'est pas un acte ni un fait banal mais bien souvent un drame personnel et familial. Il s'agit d'une certaine conception de l'entreprise où la dimension sociale est reconnue et valorisée au même titre que la dimension économique pour la conquête d'une compétitivité permanente. Il s'agit, enfin, d'une certaine conception de la société française, de la place et de l'image de la France dans le monde.

Monsieur le Premier ministre, en 1981 nous avons engagé une grande œuvre législative pour moderniser les rapports sociaux dans l'entreprise, et les rapports de l'entreprise avec la Nation.

**M. Jean-Claude Dalbos.** Eh bien, c'est raté !

**M. Jean Auroux.** Voilà ce que nous avons fait sans déstabiliser la vie économique et sans déchirure sociale. Voici que vous nous proposez aujourd'hui quatre misérables feuillets...

**M. Arthur Dahelne.** Oui, mais de qualité !

**M. Jean Auroux.** ... d'une vision dépassée et médiocre de l'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est la réaction !

**M. Jean Auroux.** Non seulement les travailleurs ont tout à en redouter, mais un nombre de chefs d'entreprise plus grand que vous ne le pensez n'y trouvent pas leur compte et n'apprécient guère l'image que le Gouvernement tente de donner de leurs problèmes, de leurs aspirations, de leurs ambitions.

Monsieur Chirac, avec vos amis Léotard, Madelin et quelques autres, en matière d'entreprise, permettez-moi de vous dire que vous êtes « vieux jeu », et c'est bien dommage pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Dalbos.** Cela vous va bien !

**M. Jean Auroux.** Monsieur le Premier ministre, il y a quelques semaines, aux Français vous avez promis l'emploi...

**M. Jean-Claude Dalbos.** Non, c'est vous qui l'aviez promis !

**M. Jean Auroux...** et vous leur imposez le licenciement.

**M. Henri de Gastinae.** Vous, vous leur avez apporté le chômage !

**M. Jean Auroux.** Vous avez promis la participation, et vous leur imposez l'exclusion. Vous avez promis le rassemblement, et vous les conduisez à la division.

Gouverner est d'abord pour nous, socialistes, exigence de progrès et de justice pour tous.

**M. Eric Raoult.** Et de chômage aussi !

**M. Arthur Dahelne.** Ils ont été servis !

**M. Jean Auroux.** Vous n'apportez aux Français et à la France ni l'un ni l'autre. C'est pourquoi nous estimons de notre devoir d'appeler à censurer votre politique qui ne prépare pas notre avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, un projet de loi important a été adopté voici trois jours en première lecture par votre assemblée. Le ministre des affaires sociales et de l'emploi vous a remarquablement expliqué, et à travers vous à l'ensemble des Français, quels étaient les raisons, les objectifs, les enjeux de la suppression d'une mesure qui n'avait jamais été créée pour protéger quiconque, et qui est l'autorisation administrative de licenciement.

**M. Gérard Collomb.** C'est une vieille rengaine !

**M. le Premier ministre.** La majorité des députés a suivi le Gouvernement. Elle a ainsi approuvé une réforme qui s'insère dans un ensemble de mesures visant à libérer notre économie pour faciliter son développement, pour permettre notamment la création indispensable des emplois qui lui font aujourd'hui défaut.

Chacun doit comprendre que le redressement si nécessaire de la France et les décisions propres à l'accélérer ne sauraient être remis à plus tard.

Les chômeurs ne peuvent attendre au gré de l'obstruction systématique qui semble, hélas ! être devenue la règle du débat parlementaire aujourd'hui de la part de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Collomb.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** Il semble parfois à écouter tel ou tel (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) ...

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues.

**M. le Premier ministre.** ... que nous avons reçu en héritage une situation à ce point assainie, et des affaires publiques si parfaitement gérées par nos prédécesseurs que le plus sage aurait été de ne rien changer...

**M. Philippe Bassinet.** Absolument !

**M. le Premier ministre.** ... et de préserver avec soin des structures étatiques dont tout le monde voit qu'elles nous paralysent, en feignant de nous protéger. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Or la réalité est tout autre. Je le redis ici clairement : nous avons trouvé une France affaiblie, en retard par rapport aux autres pays industrialisés, une France doutant d'elle-même et ne parvenant pas à accrocher son wagon au train de la croissance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Guy Bêche.** En disant cela, vous affaiblissez davantage la France !

**M. le Premier ministre.** C'est d'ailleurs, messieurs, la raison pour laquelle vous êtes passés d'une forte majorité à une faible minorité. C'est la loi de la démocratie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Guy Bêche.** Vous n'avez pas eu la majorité que vous souhaitiez ! Vos ambitions ont été freinées !

**M. le Premier ministre.** Dans un contexte général de croissance mondiale, alors que les prix du dollar et du pétrole ont sensiblement baissé, que dire d'une France dont la croissance n'a été que de 0,6 p. 100 en 1983, de 1,5 p. 100 en 1984 et de 1,1 p. 100 en 1985 ? Dois-je rappeler que, de 1960 à 1980 inclus, la France a toujours eu un taux de croissance très sensiblement supérieur à la moyenne des grandes nations industrialisées...

**M. Raymond Douyère.** Parlez-nous de 1974 !

**M. le Premier ministre.** ... tandis que, depuis cinq ans, elle se trouve être en queue des nations développées ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce n'est pas, messieurs, le résultat d'une fatalité ; c'est tout simplement parce que le gouvernement a mal géré les affaires de la France.

**M. Guy Bêche.** Démago !

**M. le Premier ministre.** Oui, nos investissements sont inférieurs à ceux de nos voisins et notre part du commerce international n'a cessé de se dégrader au cours des dernières années. Nous avons perdu plus de 13 p. 100 de nos parts de marché entre 1981 et 1985, alors que notre pays avait été hissé par M. Georges Pompidou, Président de la République, au troisième rang des nations exportatrices du monde. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gabriel Kasperait.** C'est vrai !

**M. le Premier ministre.** ... avec, bien sûr, toutes les conséquences que cela comporte en termes d'emploi.

Oui, les impôts et les charges ont atteint en France un niveau record - 45,5 p. 100 de la production intérieure brute en 1985 - ...

**M. Philippe Bassinet.** Parlez-nous de la taxe professionnelle !

**M. le Premier ministre.** ... d'où le sentiment, chez tous ceux qui voudraient travailler, innover, prendre des risques, réussir et générer des profits, qu'ils ne pourront recueillir les fruits de leurs efforts, contraints qu'ils sont de remplir indéfiniment le tonneau des Danaïdes de l'Etat.

Oui, et c'est notre préoccupation majeure, la situation de l'emploi est très inquiétante. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) En cinq ans, entre 1981 et 1986, phénomène sans précédent dans l'histoire moderne de notre pays, la France a perdu 647 000 emplois. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est dire le crédit que l'on peut accorder aux affirmations que M. Auroux vient de proférer à cette tribune avant moi ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. Gérard Collomb.** L'histoire va vous juger dans peu de temps !

**M. le Premier ministre.** Sans doute le nombre des chômeurs s'est-il stabilisé depuis un an au niveau très élevé de 2,5 millions, mais ne soyons pas dupes de cette stabilisation. Chacun sait au prix de quelles manifestations d'imagination cette stabilisation a été opérée. En revanche, je le répète, 647 000 emplois ont été perdus en cinq ans.

Le taux de chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans le plus élevé de la Communauté européenne, la prévision de 160 000 chômeurs supplémentaires d'ici à la fin de l'année, voilà la situation de l'emploi dans sa réalité.

**M. François Loncle.** Calmez-vous, monsieur le Premier ministre !

**M. le président.** Monsieur Loncle, ce n'est pas vous qui avez la parole, mais le Premier ministre !

**M. le Premier ministre.** Voilà le bilan qui nous a été laissé par le Gouvernement socialiste ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Dalboe.** Oui, ce sont eux les responsables !

**M. le Premier ministre.** Derrière le poids des chiffres, cela signifie, au quotidien, des jeunes et des moins jeunes victimes du chômage, des recherches vaines, des attentes qui durent, un découragement qui croît, sans parler de ce sentiment terrible d'être exclu de la communauté nationale.

Non, tout cela ne pouvait plus durer !

**M. Jacques Roger-Mechert.** On en parlera l'année prochaine !

**M. le Premier ministre.** Nous n'avons pas été élus le 16 mars dernier pour observer en spectateurs une France affaiblie, corsetée de réglementations, ...

**M. Guy Bêche.** Celles que vous avez faites !

**M. le Premier ministre.** ... entravée de carcans bureaucratiques, ployant sous les rigidités et les charges, et voyant, petit à petit, se dégrader le niveau de vie et le mode de vie de nos concitoyens. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Alors qu'il aurait fallu, à l'instar de nos voisins et partenaires, ouvrir les marchés, déréglementer, introduire dans le secteur public les méthodes de gestion qui ont fait leurs preuves dans le secteur privé, nous avons assisté, tout au contraire, dans la médiocrité ambiante, à la nationalisation des banques, des assurances, des grandes entreprises, à la multiplication des entraves administratives, fiscales, sociales, propres à décourager les audacieux et les esprits entrepreneurs, propres à créer le chômage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].*) Bien entendu, le résultat ne s'est pas fait attendre, et nous le constatons aujourd'hui. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Loncle.** Calmez-le, monsieur le président !

**M. le président.** Vous n'avez pas la parole, monsieur Loncle. Veuillez la laisser à M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Le précédent gouvernement a fait le contraire de ce qu'il fallait. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. François Grusenmeyer.** Il n'y a que la vérité qui blesse !

**M. Jacques Baumel.** Oui, apprenez l'histoire, messieurs les socialistes !

**M. le Premier ministre.** Les salariés trouveraient-ils du moins une sûre protection dans l'enchevêtrement des textes, et la surabondance des contrôles et des réglementations ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) L'absence de compétitivité de nos entreprises était-elle le prix à payer pour assurer la sécurité des travailleurs ? La réponse est bien évidemment non. L'autorisation administrative de licenciement n'a pas empêché qu'en quelques années des centaines de milliers d'emplois ne soient perdus et des centaines de milliers de travailleurs licenciés, pas plus qu'elle n'a empêché que la France ne compte aujourd'hui, théoriquement, deux millions et demi de chômeurs, probablement trois millions.

Il est clair que ce n'est pas en tenant la bride courte aux chefs d'entreprise...

**M. Guy Bêche.** Et aux salariés !

**M. le Premier ministre.** ... et en les empêchant de s'adapter en permanence à la conjoncture que nous remettons la France en marche.

**M. Jacques Legendre.** Absolument !

**M. le Premier ministre.** En matière d'emploi, il faut savoir ce que l'on veut et s'en donner les moyens. Ce n'est pas en multipliant les vœux pieux que l'on vaincra le problème du chômage.

**M. Jacques Roger-Machart.** Ça, c'est vrai !

**M. le Premier ministre.** C'est en prenant les problèmes en face, un à un, et en leur apportant des solutions concrètes, en comprenant la réalité de l'entreprise, en cherchant la vraie protection des salariés...

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est le licenciement, votre protection ?

**M. le Premier ministre.** ... et en sachant que seule une entreprise qui se développe crée des emplois et améliore le niveau de vie de ses travailleurs. On n'a jamais vu, évidemment, un chef d'entreprise licencier pour se faire plaisir ou pour s'amuser.

**M. Guy Béche.** Tiens donc !

**M. le Premier ministre.** En revanche, une entreprise qui se développe crée les seuls emplois qui valent, ceux qui engendrent la richesse, laquelle permet ensuite d'assurer le progrès social de la nation, comme ce fut constamment le cas entre 1960 et 1980. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Noël Revassard.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** Or combien d'entreprises, grandes, moyennes ou petites, renoncent à embaucher, même quand se précise pour elles la perspective de marchés nouveaux, de commandes nouvelles et s'interdisent de croître, de crainte de se trouver ensuite en situation de sur-effectifs si la tendance, hélas ! vient à s'inverser ?

Et je m'étonne que ceux qui représentent des départements, des circonscriptions, qui ont ou devraient avoir le contact permanent sur le terrain avec les hommes et les femmes qui travaillent, qui produisent, qui entreprennent dans notre pays...

**M. Françoise Loncle.** Ne vous énervez pas ! Calmez-vous !

**M. le Premier ministre.** ... n'aient jamais été frappés par une réalité aussi évidente. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Jean Jerosz.** Vous n'avez plus le contact, avec votre découpage !

**M. le Premier ministre.** Combien de ces entreprises, hélas ! préfèrent la stagnation au risque d'une montée en puissance suivie d'un éventuel dépôt de bilan ? Qu'on le veuille ou non, mesdames et messieurs les députés, l'autorisation administrative de licenciement constituait de plus en plus un frein anachronique à l'embauche.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Mais bien sûr !

**M. Guy Béche.** Affirmation gratuite !

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** Cette crainte se traduit en chiffres dans les colonnes de l'Agence nationale de l'emploi. Ce sont autant de jeunes, de pères ou de mères de famille, autant de travailleurs qui demeurent au chômage à cause de cette crainte générale de l'ensemble de notre appareil de production.

**M. Philippe Bassinet.** C'est ce que vous avez fait pendant vingt-trois ans !

**M. Jacques Roger-Machart.** Oui, démontrez-le ! C'est une affirmation gratuite !

**M. Gabriel Keepereit.** Les socialistes sont les fossoyeurs de la France !

**M. le Premier ministre.** Quelle logique absurde que celle qui conduit, sous prétexte de prétendre protéger les salariés, à asphyxier les entreprises et, par voie de conséquence, à multiplier les chômeurs immédiats et potentiels.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Notre attitude, mesdames et messieurs les députés, est tout autre. Elle procède d'un esprit différent.

C'est parce que nous pensons qu'aucune administration ne saurait se substituer à un chef d'entreprise...

**M. Daniel Goulet.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** ... pour évaluer ses perspectives financières (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) et ses chances de survie, que nous voulons supprimer l'autorisation administrative de licenciement. Et nous supprimons effectivement tout de suite le contrôle d'opportunité que faisait peser l'administration sur l'entreprise, je veux dire le contrôle du motif économique du licenciement.

**M. Philippe Bassinet.** Qui a inventé ça ?

**M. le Premier ministre.** Il ne nous a pas échappé, bien sûr, que la suppression du contrôle de la réalité du motif économique, dans la mesure où elle a pour effet de faire disparaître tout de suite la procédure d'autorisation pour les licenciements de moins de dix salariés...

**M. Gérard Collomb.** Gattaz !

**M. le Premier ministre.** ... risquait de créer un vide juridique dans les petites entreprises.

Pour éviter ce risque, le texte du Gouvernement prévoit que ces licenciements devront être précédés, pendant la période transitoire, de l'entretien préalable avec l'employeur, prévu, en cas de licenciement individuel, par la loi de 1973.

**M. Philippe Bassinet.** Ça va être efficace !

**M. le Premier ministre.** Dans le même esprit, le Gouvernement a accepté un amendement de la commission qui dispose que, en outre, et toujours à titre transitoire, les motifs du licenciement devront figurer dans la lettre de licenciement.

**Mme Yvette Roudy.** C'est une garantie, ça ?

**M. le Premier ministre.** Ces garanties nouvelles pour les salariés seront applicables dans toutes les entreprises, y compris celles de moins de onze salariés.

Nous supprimons également, tout de suite, les autorisations administratives d'embauche. Et qu'on ne nous donne pas des leçons de gaullisme ! (*Bravo ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Et que certains ne parlent pas ainsi de ce qui est hors de leur portée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Instituées en 1945, dans un contexte économique complètement différent, ces autorisations étaient plus qu'anachroniques dans notre monde de chômage ; elles étaient dangereuses, à l'évidence, pour l'emploi.

En revanche, nous estimons que c'est aux partenaires sociaux qu'il reviendra de définir, ensemble, dans le cadre de la politique contractuelle que nous voulons, nous, relancer et amplifier...

**M. Guy Béche.** Vous avez du mal !

**M. le Premier ministre.** ... ce que devront être, demain, les nouveaux droits et obligations des employeurs et des salariés. Les partenaires sociaux auront plusieurs mois pour ce faire...

**M. Philippe Bassinet.** Est-ce que vous les écoutez ?

**M. le Premier ministre.** ... puisque nous souhaitons que la seconde loi prévue n'entre en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 1987.

Nous souhaitons que la négociation s'engage. Nous souhaitons qu'elle aboutisse à des résultats positifs. En ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il est temps, en effet, de passer du législatif au conventionnel, de la loi au contrat.

**M. Gérard Collomb.** C'est la récession sociale !

**M. le Premier ministre.** Il ne s'agit donc pas, chacun l'aura compris, de revenir en arrière, ni d'organiser je ne sais quelle régression. Il s'agit tout au contraire de faire franchir à notre droit social, dans le cadre de la concertation, une nouvelle étape pour l'adapter aux réalités économiques d'aujourd'hui et non aux idéologies d'hier. (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ainsi, nous appliquons les principes qui sont les nôtres : l'Etat assume les missions qui sont de sa compétence, et devra désormais les assumer mieux qu'auparavant...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ce ne sera pas difficile !

**M. le Premier ministre.** ... mais sans les outrepasser ni chercher à se substituer à l'initiative privée et aux partenaires sociaux.

**M. Philippe Bassinet.** Vous gâchez les chances de notre pays !

**M. le Premier ministre.** A force de vouloir lui faire faire tout, on a vu ce que cela donnait : l'Etat fait tout mal ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Esprit différent, mais aussi ambition différente, nous croyons fermement aux chances de notre pays. Nous croyons possible, à portée de travail et d'enthousiasme, le redressement de notre économie.

**M. Daniel Goulet.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Nous sommes convaincus que seules les entreprises peuvent fournir, par leur développement, des emplois sains, durables, qui n'apparaissent pas en trompe-l'œil et qui créent la richesse indispensable au progrès social. Nous sommes donc décidés à créer un environnement favorable, un climat de confiance qui permettent aux uns et aux autres de reprendre courage et de travailler à remettre la France en marche vers le progrès. C'est tout le sens de notre politique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Et c'est pour jeter les bases de ce nouvel environnement que nous avons procédé, le 6 avril dernier, à un ajustement monétaire qui a rétabli la compétitivité de nos produits...

**Mme Yvette Roudy.** Et relancé l'inflation !

**M. le Premier ministre.** ... mais, surtout, qui a provoqué un afflux considérable et sans précédent de capitaux et de devises, preuve que la confiance internationale, après une longue absence, nous était enfin rendue sur la base d'un programme moderne et réaliste.

**M. Gérard Collomb.** Voyez la Bourse !

**M. le Premier ministre.** C'est dans le même esprit que nous avons conçu le collectif budgétaire avec le double objectif d'apurer les comptes de l'Etat, dont chacun sait dans quelle situation ils étaient lorsque nous les avons reçus...

**M. Guy Bêche.** Vous n'avez pas eu grand chose à faire !

**M. le Premier ministre.** ... et d'engager une réelle politique d'économie.

**M. Gérard Collomb.** Parlez-nous des fraudeurs que vous avez amnistiés ! *(Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Charles Fèvre.** M. Collomb est un provocateur !

**M. le Premier ministre.** C'est pour rétablir la confiance que nous avons pris des mesures fiscales, afin que les capitaux rentrent dans le circuit économique *(Vives exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste)...*

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie d'écouter M. le Premier ministre !

**M. le Premier ministre.** ... qu'ils financent des investissements et donc qu'ils créent des emplois, et que nous avons décidé de diminuer l'impôt sur les sociétés *(Mêmes mouvements)...*

**M. Philippe Bassinet.** Et de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes !

**M. le Premier ministre.** ... afin que les entreprises puissent disposer d'une part plus importante de leurs bénéfices.

La libération des changes, déjà pratiquement achevée, et la libération des prix, qui sera totale avant la fin de l'année, participent du même objectif.

Et que l'on ne vienne pas nous dire que nous favorisons ainsi les chefs d'entreprise, que nous favorisons un groupe social contre un autre *(Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)...*

**M. Clément Théaudin.** Absolument !

**M. le Premier ministre.** ... les patrons contre les travailleurs, les châteaux contre les chaumières *(Nouvelles exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste)...*

**M. Jacques Roger-Machart.** Eh oui !

**M. Clément Théaudin.** Vous le dites vous-même !

**M. le Premier ministre.** ... pensées d'un autre siècle !

Ces mesures sont favorables aux entreprises, mais elles sont prises avant tout en faveur de l'ensemble des salariés, de l'ensemble des Français, de leur travail, de leur protection sociale, de leur niveau de vie *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)...*

**M. Clément Théaudin.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** ... que, nous, nous nous engageons à maintenir, aujourd'hui, et, demain, à augmenter, alors que, vous, vous l'avez fait diminuer, pour la première fois depuis 1945. *(Nouveaux applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Guy Bêche et M. Clément Théaudin.** Mais non !

**M. le Premier ministre.** Il est bien évident que l'ensemble du corps social est solidaire...

**M. François Loncle.** On n'est plus en campagne électorale !

**M. le Premier ministre.** ... que tout est lié et que de la prospérité des entreprises dépendent la sauvegarde des emplois d'aujourd'hui, la création des emplois de demain et surtout la création des richesses indispensables pour continuer un progrès social qui a été la marque de la vie de la nation pendant vingt ans et qui, hélas ! s'est interrompu pendant les cinq dernières années. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Daniel Goulet.** C'est vrai !

**M. le Premier ministre.** Les décisions que nous prenons - et la suppression de l'autorisation administrative de licenciement en fait partie - n'ont qu'un but : susciter l'investissement et faciliter l'embauche. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

En réduisant les cotisations sociales, de 25, de 50 ou de 100 p. 100 selon les cas, dans le cadre du plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes, effort financier - je le précise - sans précédent, en gelant les seuils fiscaux pendant trois ans, afin que les petites entreprises puissent embaucher sans s'exposer à des charges nouvelles...

**M. Jacques Roger-Machart.** « S'exposer » ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Sexe ! Sexe !

**M. Daniel Goulet.** Cela ne vole pas haut, messieurs les socialistes !

**M. le Premier ministre.** Chacun se situe à son niveau ! *(Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

En réduisant, dis-je, les cotisations sociales, en gelant les seuils fiscaux pendant trois ans, en assouplissant les modes de travail par le recours aux contrats à durée déterminée et au temps partiel, nous répondons aux attentes des salariés, nous agissons pour l'emploi, nous travaillons pour le développement économique de la France.

Nous sommes convaincus de la nécessité, pour notre pays, d'avoir des entreprises libres et compétitives, capables de s'imposer dans la compétition internationale.

C'est la principale clé de notre redressement. Rien ne nous empêchera d'agir dans ce sens *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)...*

**M. Gérard Collomb.** Si ! Les réalités !

**M. François Loncle.** M. Barre vous en empêchera !

**M. le Premier ministre.** ... et de mettre en œuvre la politique que nous savons être la meilleure pour notre pays.

**M. Guy Bêche.** Non, ce n'est pas la meilleure !

**M. Raymond Douvère.** Vous allez avoir 150 000 chômeurs de plus !

**M. le Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés, ce gouvernement n'est pas, naturellement, un gouvernement de revanche. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est un gouvernement de Restauration !

**M. le Premier ministre.** Il met tous les partenaires sociaux sur un pied d'égalité. Sa politique économique...

**M. Clément Théaudin.** A fonds perdus !

**M. le Premier ministre.** ... c'est la lutte contre l'inflation, la lutte contre le chômage et le maintien nécessaire d'un haut niveau de protection sociale. Par la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, comme par beaucoup d'autres mesures, dont j'ai rappelé quelques-unes, le Gouvernement entend mobiliser tous les Français autour d'un objectif commun : l'emploi - l'emploi dans l'entreprise, qui n'est pas, à ses yeux, un lieu d'affrontement social, mais le centre réel et dynamique d'une communauté d'intérêts, d'une solidarité d'intérêts.

**M. Jacques Roger-Machart.** Solidarité pour les patrons !

**M. le Premier ministre.** Le Gouvernement a un calendrier précis, et chacun sait déjà qu'un grand nombre de réformes importantes seront achevées d'ici à la fin de l'année. Le Gouvernement a une majorité parlementaire, cohérente et soudée,...

**M. Gérard Collomb.** Oh ! là ! là !

**M. le président.** Monsieur Collomb, vous aurez la parole tout à l'heure ! Pour l'instant laissez s'exprimer M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** ... décidée à ce que le changement ne soit pas lettre morte.

Il a, enfin, de par la Constitution, les moyens effectifs de conduire la politique de la nation, cette politique que les Français ont appelée de leurs votes le 16 mars dernier (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste*), au terme d'un acheminement intérieur et d'une réflexion qui les a amenés à condamner sans réserve l'expérience antérieure et qui s'est traduite par une aspiration à davantage de liberté et un refus de l'étatisme paralysant sous toutes ses formes. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Gouvernement a donc les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs qu'il s'est fixés. Notre pays connaît en ce moment même une très profonde mutation. Il a compris que les emplois se créaient dans les entreprises, et non dans les services de l'Etat. Il a compris que les textes, les réglementations, l'esprit bureaucratique dans son ensemble tuaient l'initiative et pesaient sur le monde du travail, qu'ils étaient censés protéger. Il a compris que, pour aborder l'avenir avec de meilleurs atouts, il fallait de l'audace, de la ténacité, de l'ambition, et surtout un climat de liberté et de confiance dans les hommes. Ceux qui ne comprennent pas cela ne sont pas en mesure de s'adapter aux exigences d'un monde moderne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jacques Roger-Machart.** Vous, vous n'avez confiance que dans les propriétaires !

**M. le Premier ministre.** Et c'est pour que le Gouvernement poursuive cette action de libération économique, et donc reprenne l'action de progrès social qui fut exemplaire et qui a été celle, jusqu'en 1981, de la V<sup>e</sup> République - politique voulue depuis le 16 mars par les Français - que je vous demande, mesdames, messieurs les députés, de refuser la censure. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Barrot. (*Interjections sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Bassinet.** Il va avoir du travail.

**M. Jacques Barrot.** Justement ! Aidez-moi en m'écoutant en silence.

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cette motion de censure se réfère beaucoup au passé.

Elle nous invite à une marche arrière sur les chemins de la société française, souvent archaïques et souvent manichéens.

Mais, aujourd'hui, il n'y a qu'une démarche qui vaille : celle qui, conformément au souhait de la majorité des Français, fera entrer notre pays dans les voies de l'économie de marché, seule capable de répondre aux défis internationaux, sur les chemins de l'économie de croissance, seule capable de répondre au défi de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

C'est cette démarche que nous voulons approuver. (*Mêmes mouvements.*)

Pour réaliser ce dessein, nous souhaitons réaliser un nouvel équilibre social. Il est à notre portée. Il sera bénéfique pour chacun, bien que l'ordre ancien puisse paraître aujourd'hui plus rassurant.

**M. Gérard Collomb.** C'est donc l'« ordre nouveau » !

**M. Jacques Barrot.** Tous les acteurs économiques doivent en être persuadés.

Telles est d'ailleurs l'espérance de ceux qui attendent aujourd'hui à la porte des entreprises, étonnés parfois de voir l'égoïsme ou le désintérêt de ceux qui, ayant leur place dans la société, semblent mener des combats somme toute secondaires par rapport au seul qui vaille : celui contre l'exclusion de près de deux millions et demi de nos compatriotes de la vie économique de notre pays.

**M. Jacques Toubon et M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Voter cette motion de censure signifierait un retour en arrière marqué du triple sceau...

**M. Gérard Collomb.** Périlleux !

**M. Jacques Barrot.** ... de l'archaïsme, du manichéisme et de la démagogie.

**M. François Gruaenmeyer.** Très bien !

**M. Arthur Dehalne.** Marqué aussi du sceau du socialisme !

**M. Jacques Barrot.** L'archaïsme, oui ! ce serait de confier à l'administration le pouvoir de juger des moyens que l'entreprise peut mettre en œuvre pour son redressement.

A l'heure où la compétition s'avive, les parts de marché sont plus difficiles à conquérir. A l'heure où les circuits de financement s'internationalisent, à l'heure où les lois du marché influent sur les comportements de chaque acteur, est-il raisonnable, mes chers collègues, de croire que l'administration a la capacité humaine, matérielle et intellectuelle de remplir avec compétence, rapidité et efficacité une telle tâche ? (*Non ! sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Est-il raisonnable de croire que l'administration est mieux placée que le chef d'entreprise pour juger de l'opportunité économique d'une modification de ladite entreprise ?

C'est de l'archaïsme que de croire que l'Etat peut créer des emplois productifs, sources de richesse. Les lois qui s'imposent à lui ne sont pas les lois du marché. Il n'en connaît ni les contraintes ni les exigences.

Monsieur Auroux, vous nous avez tout à l'heure exhibé le volumineux recueil de vos lois,...

**M. Gérard Collomb.** D'excellentes lois !

**M. Jacques Barrot.** ... comme si la modernisation d'une économie et d'une société, je dirai même la modernisation sociale, se mesurait au nombre et au volume des textes votés et édictés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Arthur Dehalne.** Les socialistes sont les rois du bla-bla !

**M. Jacques Barrot.** Voilà l'archaïsme !

La multiplication des lois et l'enchevêtrement des réglementations ne constituent pas une véritable garantie de l'emploi. Les vraies lois de l'économie ne sont pas là. D'ailleurs, le gouvernement socialiste a fini par s'en apercevoir...

**M. Gérard Collomb.** Barrot s'est fait écrire son texte par Léotard !

**M. Jacques Barrot.** ... lui qui, à partir de 1983, a changé de cap et a mis en veilleuse quelques croyances qu'il veut aujourd'hui rallumer.

**M. Daniel Goulet.** C'est vrai !

**M. Jacques Barrot.** Voter cette censure, ce serait faire droit au manichéisme.

C'est, en effet, du manichéisme que d'adopter une vision de la société étriquée où seule la lutte des classes serait capable de régir les relations sociales. Il faut être aveugle pour ne pas voir que de nombreux chefs d'entreprise envisagent aujourd'hui leur entreprise comme une communauté d'hommes, d'autant plus efficaces qu'ils sont liés par un travail d'équipe au service des mêmes objectifs. Il faut être bien mal informé pour ne pas voir la multiplication des accords d'entreprise signés par des sections syndicales qui n'ont pas eu peur de s'affranchir des routines et des attitudes de contestation stérile.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** C'est aussi le manichéisme qui, par une attitude d'obstruction, transforme les débats de l'Assemblée nationale en procès d'intention obscurs par la passion.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Par l'obscurantisme !

**M. Jacques Barrot.** Cela n'est pas sain. Cela dégrade l'institution parlementaire. Le débat de fond est sacrifié au profit de l'utilisation de toutes les arguties procédurales.

**M. Guy Bêche.** C'est ce que vous avez fait pendant cinq ans, de 1981 à 1986 !

**M. Jacques Barrot.** Est-il honnête, mes chers collègues, d'exprimer ailleurs le souhait de voir la cohabitation durer et le Président de la République rester à l'Élysée jusqu'au terme de son mandat et de faire ici feu de tout bois pour attiser les conflits parlementaires ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Pour ma part, je ne le crois pas.

**M. Guy Bêche.** Il n'est pas « raisonnable » d'insulter le chef de l'État au Parlement. C'est pourtant ce que certains ont fait !

**M. le président.** Monsieur Bêche, je vous en prie !

**M. Jacques Barrot.** Voter cette censure, ce serait enfin donner quitus à un exercice trop démagogique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Gossuff.** Ecoutez, messieurs les socialistes, puisque vous n'avez pas su gérer !

**M. Jacques Barrot.** N'est-ce pas de la démagogie que de tenir un discours alarmiste à l'excès, qui vise seulement à créer un sentiment de peur chez les salariés ?

**M. Guy Bêche.** Qu'avez-vous fait pendant cinq ans ?

**M. Jacques Barrot.** Je me permettrai de vous citer, messieurs les socialistes. Vous prétendez que les salariés sont traités comme du « bétail humain », qu'on licencierait désormais « sans prendre de précaution ».

**M. Guy Bêche.** C'est le cas !

**M. Jacques Barrot.** Vous déclarez qu'il s'agit là d'un « retour à la sauvagerie que l'on croyait oubliée ».

**M. Raymond Douyère.** Tout à fait !

**M. Jacques Barrot.** Ne sont-ce pas là des formules excessives, qui ajoutent encore au caractère mythique de ce débat ?

Qui peut apporter du crédit à de telles déclarations ? Même pas leurs auteurs eux-mêmes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Cette démagogie a finalement trois conséquences : elle cache la vérité ; elle crispe les comportements ; elle divise les salariés.

Elle cache la vérité aux salariés sur les besoins et les effets réels d'une modernisation des rapports sociaux.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** En voulant dramatiser le débat, cette démagogie en masque les enjeux.

**M. Jean-Claude Gaudin et M. Charles Millon.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Elle crispe les comportements sur de fausses protections, qui nuisent à l'emploi et, finalement, mettent en péril les solidarités.

Enfin, elle divise les salariés entre, d'un côté, des salariés protégés, propriétaires de leur emploi et qui sont assurés d'une augmentation régulière de leur rémunération, et les salariés exposés à la dure loi de la concurrence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Jacques Toubon et M. Françoise Fillon.** Très bien !

**M. Raymond Douyère.** Qu'est-ce que cela signifie ? Etes-vous favorable à une diminution de la rémunération des fonctionnaires ? Il faut le dire si c'est le cas !

**M. Jacques Barrot.** Mes chers collègues, nous ne voulons pas effectuer une marche arrière en votant cette censure, mais nous ne voulons pas pour autant faire du « sur place ».

C'est une volonté que nous affirmons : celle de faire rentrer la France, une France vigoureuse, dans l'économie de marché internationale.

L'emploi ne peut pas se développer hors de l'entreprise ou contre elle, mais en son sein et grâce au renforcement de sa compétitivité.

La démarche du Gouvernement et de sa majorité font droit, me semble-t-il, aux exigences de ce renouveau de nos entreprises.

Ces exigences, monsieur le Premier ministre, sont incontournables.

Je n'en citerai que deux : l'investissement et la capacité de l'entreprise à s'adapter.

L'investissement d'abord.

La vigueur de nos entreprises exige un effort persévérant d'investissement, condition indispensable d'une productivité accrue. Ainsi que vous l'avez dit tout à l'heure, la France a gravement régressé, accusant depuis 1980 une baisse de l'ordre de 8 p. 100 de ses investissements, alors que, dans le même temps, certains de ses partenaires les plus proches voyaient leurs investissements progresser de plus de 20 p. 100.

Comment s'étonner, dans ces conditions, de la perte, par notre pays, de parts de marché qui auraient, à coup sûr, permis de créer des emplois nouveaux ? J'avais avancé une estimation de moins 11 p. 100. Peut-être moins 13 p. 100 ! En tout cas, c'est autour de ce chiffre que se situe la perte de nos parts de marché.

**M. Jacques Roger-Machart.** L'investissement ne progresse pas beaucoup ces temps-ci !

**M. Jacques Barrot.** En programmant une première tranche d'aides fiscales à l'investissement, le Gouvernement a emprunté la seule voie efficace à terme pour lutter contre le chômage.

**Plusieurs députés du groupe U.D.F.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Au moment où vous devez, monsieur le Premier ministre, expliquer cette priorité de l'investissement à des Français qui ont trop longtemps tiré des traites sur l'avenir en exigeant une augmentation de leur pouvoir d'achat plus rapide que la croissance, comment ne vous soutiendrions-nous pas sans faille dans cette voie, au nom même de l'avenir des jeunes générations ?

Mais il est une autre source d'efficacité : la capacité de l'entreprise à s'adapter rapidement au marché. Tout excès de rigidité, tout immobilisme creuse l'écart entre notre économie et les économies performantes. Certes, la flexibilité se pratique différemment selon les pays : flexibilité des horaires, des rémunérations, des effectifs. Mais, partout, sous une forme ou sous une autre, elle devient l'une des clés de la réussite. Et, mes chers collègues, si les États-Unis d'Amérique - qui n'ont pas, bien sûr, toutes les vertus - ont la chance d'avoir une durée moyenne de chômage très basse par rapport aux autres pays, c'est en grande partie grâce à cette flexibilité.

Alors, oui ! il fallait bien se mettre en route pour donner plus de flexibilité à nos entreprises. Et quand un système de régulation ne fait plus face aux besoins, il faut savoir le modifier.

L'intervention excessive de l'administration dans la gestion des entreprises a sans doute été justifiée initialement pour des raisons sociales. Mais, au fur et à mesure, les effets pervers de cette intervention ont été la cause d'un coût humain encore plus élevé. Le ministre des affaires sociales

ainsi que M. Arthuis l'ont expliqué. Je rappellerai simplement que la procédure initiale avait dérivé avec le temps. A l'origine, l'inspecteur du travail vérifiait la réalité du motif économique. Et puis, peu à peu, il en était venu à se prononcer sur l'opportunité elle-même du licenciement économique,...

**M. Gérard Collomb.** Et sur le plan social !

**M. Jacques Barrot.** ... empiétant ainsi, en quelque sorte, sur le pouvoir de décision du chef d'entreprise. Or telle ne me semble pas avoir été la décision du législateur de 1975.

**M. Gérard Collomb.** Ce n'est pas ce que dit M. Durafour, qui est un expert !

**M. Jacques Barrot.** M. Durafour n'a pas infirmé ce que je viens d'indiquer. Je reste convaincu que le législateur de 1975 n'a pas entendu donner à l'inspecteur du travail une appréciation de l'opportunité elle-même mais simplement de la réalité du problème économique qui pouvait justifier le licenciement.

Ensuite, cette procédure s'est révélée perverse. Nous savons tous, mes chers collègues, sur ces bancs, que l'employeur dans certains cas, pour obtenir un certain nombre de licenciements, avait tendance à majorer initialement sa demande et il y avait alors un marchandage.

**M. Gérard Collomb.** Plus besoin de marchandage maintenant !

**M. Jacques Barrot.** Enfin l'autorisation était devenu dans bien des cas une protection illusoire ; le délai qui pouvait s'avérer confortable se révélait souvent désastreux : faute de pouvoir alléger ses frais fixes l'entreprise était entraînée dans un scénario conduisant inexorablement au dépôt de bilan.

**M. Gérard Collomb.** C'est faux !

**M. Jacques Barrot.** Eh bien oui, force était de s'attaquer au mythe de l'autorisation administrative. C'était la voie obligée vers une flexibilité nécessaire.

Il est temps de parler vrai. Cette flexibilité était en marche derrière une certaine hypocrisie. En 1984, 60 p. 100 des entrées sur le marché du travail étaient le fait de gens embauchés sur des contrats à durée déterminée et, on l'a vu, une grande partie des autorisations sollicitées était accordée.

Il faut dire la vérité. La flexibilité si elle est assumée dans un climat rénové peut perdre son caractère angoissant. Elle peut devenir une source de promotion des hommes. Une flexibilité assumée peut déboucher sur l'amélioration des qualifications, sur l'accroissement des responsabilités de chacun.

Ainsi fallait-il bien à un moment ou à un autre mettre les acteurs du jeu social face à la réalité, et, entre nous, certaines confidences venant pas seulement des bancs de la majorité mais aussi de certaines personnalités...

**M. Gérard Collomb.** Du Front national !

**M. Jacques Barrot.** ... manifestaient à cet égard une prise de conscience. Il fallait bien organiser le retrait de l'administration.

Le texte incriminé ouvre la porte à plus de souplesse.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous ne l'avez pas voté, messieurs les socialistes !

**M. Jacques Barrot.** Il fallait bien ouvrir la porte. Si on peut contester le moment, l'essentiel c'est bien que la porte soit ouverte et que cette ouverture soit suivie d'autres pas en avant. L'erreur, et vous m'accorderez dans ce domaine l'objectivité nécessaire, serait de croire qu'il suffit d'ouvrir la porte pour résoudre les problèmes.

**Mme Gisèle Stiévenard.** Vous, vous fermez la porte à la négociation !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Barrot.

**M. Gérard Collomb.** Ne sortez pas de vos gonds !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Il est bon de rappeler quelques vérités de temps à autre !

**M. le président.** Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Barrot ! Veuillez poursuivre.

**M. Jacques Barrot.** J'expose en des termes mesurés ce qui me paraît être l'idéal d'un vrai dialogue social. Que les uns ne croient pas qu'il suffit d'ouvrir la porte. Que les autres ne croient pas que la porte s'ouvre sur un vide.

**M. Raymond Douyère.** C'est une critique à l'encontre du Premier ministre !

**M. Jacques Roger-Machart.** Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jacques Barrot.** Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, notre confiance au Gouvernement, dont j'ai montré qu'elle était sans équivoque, comporte des exigences.

Réussir dans l'économie de marché par une gestion de l'entreprise pleinement responsable est un grand dessein, mais qui ne s'arrête pas à modifier quelques articles du code du travail. Cela exige une vie contractuelle très active...

**M. Jacques Roger-Machart.** Eh oui !

**M. Jacques Barrot.** ... pour dégager des règles du jeu et un appel plus clair, plus simple au juge pour qu'il sache surveiller et sanctionner, si besoin est, la violation des nouvelles règles du jeu.

Telle est notre volonté.

Retirant à l'administration ce rôle tutélaire qu'elle ne joue d'ailleurs pas dans les autres pays, il est indispensable d'intensifier les relations contractuelles entre employeurs et syndicats pour fixer les règles du jeu social et il appartient au juge de sanctionner *a posteriori* les éventuels manquements à ces règles.

**M. Jacques Roger-Machart.** On n'en prend pas le chemin !

**M. Jacques Barrot.** Mes chers collègues, le licenciement, le divorce d'un salarié d'avec son entreprise ne se fait pas sans émotion, sans passion, sans déchirure.

Dès lors, on peut comprendre le salarié qui dans un environnement économique médiocre souhaite la protection, même illusoire, d'une administration qui différera seulement de quelques semaines, voire de quelques mois, la décision douloureuse mais inéluctable.

Mais il est vrai que la contractualisation à la française s'est établie jusqu'à présent à l'ombre de la puissance publique. L'Etat, non content d'être un garant et un tuteur, s'est souvent substitué aux acteurs. Dès lors c'est la défausse. Celle des syndicats qui refusent de négocier réellement la manière dont l'entreprise traversera la phase d'adaptation. Celle de certains patrons...

**M. Jacques Roger-Machart.** Eh oui !

**M. Jacques Barrot.** ... qui tirent argument de l'intervention de l'Etat pour ne pas mettre en place des plans sociaux élaborés.

Voilà pourquoi notre confiance s'analyse aujourd'hui comme un triple appel, au Gouvernement d'abord, au patronat ensuite et aux salariés enfin.

**M. Gérard Collomb.** C'est primaire !

**Jacques Barrot.** Un appel au Gouvernement d'abord.

L'Etat, monsieur le Premier ministre, doit activement susciter l'élaboration des nouvelles règles du jeu : tout doit être mis en œuvre pour inciter les partenaires sociaux à se mettre tout de suite au travail.

**M. Guy Béche.** Il suffit de voir !

**M. Jacques Barrot.** L'Etat doit aussi garantir la fiabilité des voies de recours judiciaires. Il y a d'une bonne protection des salariés, mais il y a aussi des conditions d'une bonne gestion de l'entreprise. L'obscurité n'est jamais bonne conseillère. Je l'ai indiqué à M. le ministre Séguin. Le contrôle *a posteriori* ne saurait être abandonné à une jurisprudence incertaine et confuse...

**M. Gérard Collomb.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** ... exercée à travers des procédures trop longues et trop complexes.

**M. Gérard Collomb.** C'est ce qu'a toujours dit le groupe socialiste !

**M. Jacques Roger-Machart.** Voilà qui est intéressant !

**M. Jacques Barrot.** Eh bien ! si cela est si intéressant, laissez-moi poursuivre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Raymond Douyère.** Nous vous écoutons !

**M. Jacques Roger-Machart.** Avec beaucoup d'intérêt !

**M. Jacques Barrot.** Il est indispensable de clarifier la portée et l'usage de l'entretien individuel préalable, d'une part, l'intervention du juge et son champ d'appréciation, d'autre part.

Monsieur le Premier ministre, notre confiance implique clairement notre volonté de vous voir aller vite pour clarifier et rassurer.

**M. Raymond Douyère.** Vous ne pourrez pas dire que vous n'avez pas voulu cela !

**M. Jacques Barrot.** Appel ensuite au patronat pour une négociation qui doit s'ouvrir rapidement et sérieusement. Il y a de l'intérêt de l'entreprise et il y a du devoir des chefs d'entreprise.

Il y a de l'intérêt de l'entreprise : il ne peut pas y avoir de renouveau économique sans une véritable mobilisation des salariés. On ne conduit pas durablement une entreprise avec des personnels qui doutent, qui redoutent les velléités de chefs d'entreprise trop frileux, tentés par des licenciements préventifs face à une conjoncture incertaine...

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est très vrai !

**M. Raymond Douyère.** Là, je trouve que M. Barrot est très bon !

**M. Jacques Barrot.** ... voire contre les excès inévitables de quelques employeurs peu soucieux du droit du travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

S'il y a en effet de l'intérêt de l'entreprise, il y a aussi du devoir des chefs d'entreprise qui ont pour mission de permettre la réussite de cette entrée de la France dans une économie libérale. En retrouvant progressivement une véritable liberté de gestion, les chefs d'entreprise doivent mesurer qu'ils seront jugés sur leurs capacités à exercer pleinement les nouvelles responsabilités qu'ils ont à juste titre souhaitées et qui leur échoient désormais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

**M. Philippe Bassinet.** C'est un hommage !

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est de la morale !

**M. Jacques Barrot.** Mon cher collègue, c'est sans doute de la morale, et je m'honore en effet de faire appel aussi à la morale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

**M. Jacques Roger-Machart.** Vous peut-être, mais le patronat ?

**M. Jacques Barrot.** Le retrait de l'administration dans la procédure de licenciement place les partenaires sociaux face à face. Cette concertation doit se nouer autour de quelques idées fortes : développer l'information le plus en amont possible au sein de l'entreprise...

**M. Raymond Douyère.** Ils n'applaudissent pas beaucoup !

**M. le président.** Monsieur Douyère, vous n'êtes pas contre la morale !

**M. Raymond Douyère.** Pas du tout !

**M. Guy Bêche.** M. Barrot s'est trompé de majorité !

**M. Jacques Barrot.** ... afin de prévenir et d'organiser les mutations éventuelles auxquelles devront s'adapter les salariés. Si la séparation du salarié avec son entreprise devient inéluctable, la solution n'est pas de différer le problème au risque de le rendre plus angoissant, mais d'élaborer tout ce qui atténuera les conséquences de cette séparation : indemnisation décente, fiable, équitable ; accès à des moyens de formation qui ouvriront les voies de reclassement.

**M. Guy Bêche.** Fini, tout cela !

**M. Jacques Barrot.** Cette nécessaire négociation peut emprunter des chemins différents selon la taille des entreprises.

Les grandes entreprises doivent à coup sûr se concerter sur les procédures d'élaboration d'un plan social réellement efficace.

Pour les petites et moyennes entreprises, il faudra, monsieur le ministre des affaires sociales, monsieur le secrétaire d'Etat, expérimenter un système de mutualisation et de coopération interentreprises pour renforcer les chances des salariés concernés qui sont souvent parmi les moins armés pour un changement d'emploi ou d'entreprise.

La volonté patronale d'ouvrir ces chemins étant ainsi affirmée...

**M. Guy Bêche.** C'est vous qui l'affirmez !

**M. Jacques Barrot.** ... et elle doit l'être au plus vite, la discussion doit s'ouvrir. Elle devrait permettre de revoir une stratification d'accords successifs et complexes pour dégager des principes clairs, pour éviter que l'on fasse de l'allongement des délais de consultation le seul moyen d'atténuer les iniquités des salariés. L'expérience prouve que la longueur des délais de décision est aussi peu protectrice pour les salariés qu'elle est gênante pour l'entreprise ; un effort d'imagination s'impose pour rechercher les véritables garanties.

**M. Gérard Collomb.** M. Barrot pourrait voter notre motion de censure !

**M. Jacques Barrot.** Pour réussir cette négociation il faut encore que les salariés - c'est mon troisième appel - acceptent de jouer différemment leur rôle. Il est vrai qu'on ne peut pas être libéral sans être plus contractuel.

**M. Gérard Collomb.** C'est vrai !

**M. Jacques Barrot.** Selon la même logique qui impose le « moins d'Etat », une meilleure organisation de la vie sociale impose plus de syndicalisme car la vie sociale ne s'organise pas dans le vide.

**M. Jacques Roger-Machart.** Il a répondu, le syndicalisme !

**M. Jacques Barrot.** Encore faut-il que les syndicats s'imposent d'une autre manière que comme une force de simple refus.

**M. Guy Bêche.** Il faut accepter les partenaires sociaux !

**M. Jacques Barrot.** Pour réussir, il faut qu'ils acceptent de passer de la seule revendication à la proposition, de la seule contestation à la négociation. C'est une chance offerte au syndicalisme français pour se renouveler, pour reprendre toute sa place dans le jeu social.

**M. Guy Bêche.** Il faut lui en donner les moyens !

**M. Jacques Barrot.** Au lieu de s'en remettre à un tiers, c'est-à-dire l'administration, c'est à lui de prendre directement en charge la défense des salariés, face aux abus éventuels.

**M. Raymond Douyère.** Le syndicalisme a répondu !

**M. Jacques Barrot.** Encore faut-il que le syndicalisme français se dégage de la tentation de ce protectionnisme catégoriel qui s'exerce souvent au détriment de ceux qui attendent une place dans la société.

**Mme Gisèle Stiévenard.** Vous parlez du syndicalisme patronal, sans doute ?

**M. Guy Bêche.** Allons donc ! C'était pour la C.G.T. !

**M. Jacques Barrot.** Cette mutation est exigeante, mais pourquoi faire preuve de pessimisme quand on songe aux remarquables négociations conduites ici ou là sur l'aménagement du temps de travail dans les entreprises, ou encore quand on a vu tout un personnel - cela c'est déjà produit, mes chers collègues - accepter momentanément les efforts, voire les sacrifices nécessaires pour permettre à l'entreprise de franchir un cap difficile et amorcer son redressement ?

Nous ne céderons pas au procès d'intention qui, tout en visant le Gouvernement, désespère de l'aptitude des partenaires sociaux à inventer des nouvelles règles du jeu plus efficaces, plus équitables parce que plus consensuelles.

En refusant cette motion de censure, c'est aussi un acte de confiance dans la sagesse des décideurs économiques et sociaux de ce pays que nous exprimons.

**M. Raymond Douyère.** Ce n'est pas un soutien au gouvernement Chirac !

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, il est un fait aujourd'hui certain : les sociétés bureaucratiques sont distancées, dans tous les domaines, par les sociétés libérales. Cet écart ne pourra aller qu'en augmentant dans les années à venir, et cela pour une raison majeure : l'administration et l'entreprise ne vivent pas au même rythme, dans le même temps, et l'économie administrée se trouve de plus en plus dans l'incapacité de suivre l'allure imposée par les mutations technologiques et la contrainte économique. Incapable d'en suivre le mouvement, elle en freine l'allure.

Créer les bases d'une société libérale, c'est en redonner toute sa valeur et sa portée au contrat. Et parce que le temps presse, tous les acteurs doivent se mettre, dès à présent, en mouvement.

Le Gouvernement a commencé. C'est là tout son mérite. C'est désormais au tour des acteurs sociaux de se mettre en marche.

Si le vertige, parfois compréhensible, s'empare d'eux devant l'ampleur du changement, qu'ils pensent à l'image qu'offrent aux jeunes générations une société et une économie frappées de langueur et une France rétrécie sur son pré carré, perdant une à une ses parts de marché.

Cette France-là, c'est une France frileuse qui ne s'ouvre pas aux jeunes, qui refuse l'audace et renonce à toutes ses ambitions.

Au moment où s'exprime la cohorte des intérêts catégoriels et des droits acquis, la vraie démarche sociale, mes chers collègues, la seule qui vaille, c'est celle qui offre aux jeunes le seul sentiment d'avenir : l'espérance. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. Yvon Briant.

**M. Philippe Bassinet.** Voilà le meilleur défenseur du texte du Gouvernement !

**M. Gérard Collomb.** C'est vrai ! Ce n'est pas Barrot mais Briant le meilleur défenseur du texte !

**M. Yvon Briant.** Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames et messieurs, mon collègue François Porteu de la Morandière développera d'un point de vue technique la position de notre groupe quant à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Politiquement, François Bachelot et moi-même avons indiqué durant ces dernières cinquante heures de débat que nous jugions positive dans son principe une mesure qui tend à libérer l'entreprise de carcans administratifs stériles et sclérosants.

**M. Gérard Collomb.** C'est la loi Séguin-Le Pen !

**M. Yvon Briant.** Nous serons toujours en première ligne pour défendre sans *a priori* d'aucune sorte les initiatives que nous estimerons propices à relancer l'activité économique et à multiplier la création d'emplois.

La motion de censure dont nous débattons aujourd'hui est très particulière en ce sens qu'elle révèle, avant même le verdict du scrutin, un aveu d'échec du groupe socialiste. En effet, l'opposition de gauche en mal de grand combat idéologique a cherché à remobiliser ses troupes autour de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Brandissant l'étendard du droit des salariés, ralliés au panache blanc de Jean Auroux...

**M. Gérard Collomb.** Bravo, Jean Auroux !

**M. Yvon Briant...** grand pourfendeur de P.M.E., les Don Quichotte du droit social...

**M. Arthur Dehaene.** Ils ont fait chou blanc !

**M. Yvon Briant...** ont allègrement confondu cheval de bataille et Rossinante !

**M. Gérard Collomb.** Vous, vous êtes un rossignol !

**M. Yvon Briant.** L'autorisation administrative de licenciement n'a aucune des vertus dont la gauche l'a parée pour son combat dogmatique. M. Jospin a d'ailleurs lui-même déclaré le 4 juin qu'il ne serait pas hostile à ce que l'on recherchât une autre solution.

**M. Gérard Collomb.** Eh oui ! C'est notre discours.

**M. Yvon Briant.** Ni protectrice des salariés dans la mesure où elle est accordée dans 90 p. 100 des cas, ni légitime puisque sa seule justification se trouvait à l'origine dans l'al-

location que versait, naguère, l'U.N.E.D.I.C. aux licenciés pour cause économique, l'autorisation administrative n'est qu'un leurre, quelquefois mortel, engluant trop souvent les entreprises dans l'exigence de délais et de procédures inutiles et complexes.

Aujourd'hui l'opposition de gauche cherche par ce biais à tendre un piège politique fatal aux espoirs de libéralisation de notre pays.

Elle veut à toute force promouvoir l'idée que la défense des travailleurs est indissociable de l'interventionnisme administratif, alors que seule la santé des entreprises peut, en améliorant la situation économique du pays, défendre efficacement et durablement les salariés en leur offrant du travail. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.] )*

Prêts à tout pour imposer leur logique, les rédacteurs de la motion de censure vont jusqu'à invoquer les mânes du droit du travail, cherchant dans des textes historiques la crédibilité d'une institution désormais sans fondement.

Ainsi ont-ils cru trouver dans l'ordonnance du 24 mai 1945 la légitimité indiscutable dont on crédite les textes de la Libération, pour donner ensuite au contrôle administratif de l'emploi né de cette ordonnance un statut intouchable.

Remettre en cause le système reviendrait - je l'ai entendu dire à la gauche de l'hémicycle - dans la dialectique socialo-communiste, à remettre en cause l'esprit et les hommes qui libèrent la France.

Mais c'est oublier singulièrement que l'ordonnance de 1945 avait pour mission première de permettre la réinsertion des prisonniers de guerre, à une époque où la pénurie régnait. Cela est-il encore à l'ordre du jour ?

**M. Guy Bèche.** Mais à l'époque, n'était-ce pas normal ?

**M. Yvon Briant.** Faute d'avoir pu croire à l'utilité du système des autorisations administratives, dont les seuls effets réels sont pervers, à défaut d'avoir pu couvrir le principe de la procédure d'une quelconque légitimité historique, les représentants de la gauche et de l'extrême-gauche ont voulu prendre le pays à témoin du mauvais sort réservé à ceux qui s'érigent autoritairement en piliers de la défense sociale.

Dans la seule intention de voir, un fois de plus, le Gouvernement utiliser la procédure de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, ils ont déclenché une monumentale bataille parlementaire, pensant avec quelque raison que, devant un martyr, plutôt que de chercher la justesse de sa cause, on se révolterait d'abord contre la cruauté du sacrifice.

Qu'on ne vienne pas prétendre que les centaines d'amendements répétitifs étaient supposés faire avancer le débat ! « De grâce, ne prenons pas la parole pour de l'action », aurait dit le Président Pompidou.

**M. Philippe Bassinet.** Nos amendements n'étaient nullement répétitifs !

**M. Yvon Briant.** A ce propos, je me permets d'ailleurs de conseiller à nos collègues socialistes d'aller prendre auprès des représentants communistes des leçons d'obstruction.

Sur la convention collective de la boulangerie-pâtisserie, par exemple, là où les amis de M. Auroux n'arrivaient à développer qu'un seul amendement, les députés communistes en plaçaient deux : un sur la boulangerie-pâtisserie artisanale et un autre sur la boulangerie-pâtisserie industrielle, ce qui tendrait d'ailleurs à confirmer que le parti communiste marche bien à la baguette ! *(Rires sur divers bancs)*

**M. Gérard Collomb.** Ce n'est pas brillant !

**M. Yvon Briant.** Après avoir échoué dans leur tentative de prouver la prétendue utilité des autorisations administratives, échoué dans leur tentative de démontrer l'absence d'effets nocifs pour l'emploi d'un tel système, après l'échec d'une hypothétique légitimation historique de procédures qu'ils avaient condamnées eux-mêmes en 1974, les jugeant démagogiques, à l'issue d'une bataille d'amendements stérile, les représentants de la gauche n'ont trouvé leur salut que dans le dépôt d'une motion de censure socialiste qui interdit à l'opinion publique de prendre réellement conscience de ce comportement antiparlementaire à force d'obstruction.

Et, aujourd'hui, comme preuve suprême de l'infamie du projet gouvernemental, l'opposition de gauche et d'extrême-gauche avance le fait que l'opposition de droite est inter-

venue à de nombreuses reprises dans le débat pour défendre le texte, en l'absence, il est vrai, des représentants du R.P.R. et de l'U.D.F...

**M. Raymond Douyère.** Tout à fait !

**M. Gérard Collomb.** Cette absence était scandaleuse !

**M. Yvon Briant.** ... sans doute parfaitement confiants dans la force et les capacités de résistance du ministre des affaires sociales et de l'emploi, jugé apte à défendre seul la plateforme R.P.R.-U.D.F.

Mais, rassurez-vous, messieurs les censeurs de la moralité des alliances politiques, notre soutien ponctuel n'est pas aveugle. C'est en fait un soutien critique à un projet qui s'oriente simplement dans la voie du libéralisme que nous souhaitons.

Nous ne sommes pas comme vous aveuglés de sectarisme pour refuser de défendre une proposition favorable à l'emploi qui va, précisément, dans le sens de nos propres engagements.

**M. Guy Béche.** Qui va un peu beaucoup dans votre sens !

**M. Yvon Briant.** Les seuls hommes politiques bornés, à mon avis...

**M. Raymond Douyère.** C'est vous !

**M. Yvon Briant.** ... sont ceux qui limitent exclusivement l'appréciation d'une réforme à l'affiliation partisane de ses promoteurs.

Ainsi regrettons-nous vivement que l'Assemblée ait rejeté une fois de plus, systématiquement, l'ensemble des amendements que nous avons proposés, notamment l'amendement, que nous avons une nouvelle fois défendu en séance, visant à retenir la nationalité française ou celle d'un Etat membre de la Communauté économique européenne comme l'un des critères du droit à conserver son emploi en cas de licenciement économique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Guy Béche.** C'est scandaleux ! Vous devriez avoir honte !

**M. Yvon Briant.** Dans l'intérêt de la France et de ses citoyens, nous jugeons en effet que ce critère de nationalité s'impose. Et nous ne comprenons pas l'obstination d'une partie de la majorité à ne pas vouloir nous entendre sur ce point.

Je citerai un autre exemple de rejet déraisonnable. Il n'est pas possible, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, de prétendre honnêtement que la situation d'un couple marié ayant charge de famille dont le seul parent qui travaillait jusqu'alors se trouve soudain privé d'emploi est moins dramatique que celle d'un concubin licencié ayant les mêmes charges de famille. C'est pourtant ce que l'Assemblée a affirmé en rejetant notre amendement à l'article L. 321-2 du code du travail qui, dans la référence aux charges de famille comme critère du droit à conserver son emploi, visait à supprimer la priorité reconnue aux parents isolés, estimant que la référence aux charges de famille était largement suffisante.

Nous ne pouvons accepter qu'un amendement procédant ainsi d'un souci de justice et de logique, cautionné en outre par la commission des affaires sociales, qui l'avait accepté, ait été rejeté au seul motif qu'il émanait des représentants de la droite nationale. Nous dénonçons dans ce type de raisonnement manichéen, qui juge la valeur d'une promotion en fonction de l'appartenance politique de ses auteurs, un comportement indigne de représentants de la nation.

Il est vrai que, dans un pays imprégné d'étatisme, où « nous sommes tous », selon la formule d'Henri Marquet, « des enfants de l'assistance publique », il est beaucoup plus facile aux gouvernants d'aller de droite à gauche, par la promesse de distributions collectives, que de gauche à droite, par l'appel à l'effort individuel.

Nous jugeons donc positif et responsable le projet du Gouvernement, tout en regrettant certains attermoissements.

Pour le cardinal de Retz, « le délai, même fondé, dans le commencement des grandes affaires est toujours dangereux ».

La suppression de l'autorisation administrative de licenciement est un premier pas vers l'abolition des contraintes administratives qui écrasent l'entreprise et tuent l'emploi, un premier pas aussi vers le retour à de plus raisonnables proportions du pouvoir exorbitant dont disposaient jusqu'à pré-

sent les inspecteurs du travail en matière administrative, outre leurs compétences techniques juridiques, économiques et sociales.

Aussi, parce que nous sommes cohérents avec les engagements et les valeurs qui nous ont amenés ici, parce que nous plaçons l'intérêt national avant tout, nous soutenons une mesure destinée à favoriser l'emploi et, une fois encore, monsieur le Premier ministre, nous démontrons le sens des responsabilités de la droite nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Barnier.

**M. Michel Barnier.** Mes chers collègues, ainsi, selon un scénario qui aura été bien souvent répété depuis quelques semaines, le parti socialiste cherche-t-il une fois de plus à censurer le Gouvernement.

Il le fait d'ailleurs un peu mécaniquement, avec une sorte de systématisme dans la critique...

**M. Raymond Douyère.** Vous n'avez pas de leçons à nous donner en ce domaine !

**M. Michel Barnier.** ... et, au fond, sans donner vraiment le sentiment de croire à ce qu'il dit.

**M. Eric Raoult.** Ils n'ont que ça à faire !

**M. Michel Barnier.** C'est en tout cas l'impression qui se dégage du texte même de la motion de censure de M. Auroux et de ses amis, qui se caractérise par une certaine grandiloquence en même temps que par un rejet global, sans nuances, sans appel, des mesures proposées ou décidées par la nouvelle majorité.

Avant donc d'en venir au fond de ce débat, qui ne concerne pas seulement l'autorisation de licenciement, je voudrais m'arrêter un instant à la forme de cette quatrième motion de censure socialiste et à l'état d'esprit dont elle témoigne.

Il y a en effet une certaine forme d'irresponsabilité - et je pèse mes mots - dans l'attitude actuelle du parti socialiste.

**M. Guy Béche.** Laissez-nous juges de nos actes !

**M. Gérard Collomb.** Vous n'étiez pas là pendant les débats !

**M. Michel Barnier.** Vous me répondez sans doute que l'opposition, parce qu'elle est l'opposition, n'est pas responsable.

**M. Guy Béche.** Vous êtes enfin descendu de vos montagnes ! C'est la première fois qu'on vous voit depuis deux mois !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**M. Raymond Douyère.** M. Barnier n'a pas assisté à nos débats !

**M. Michel Barnier.** Cela n'autorise pas l'opposition, à nos yeux, à dire n'importe quoi ou à faire n'importe quoi ...

**M. Guy Béche.** Nous serions les seuls à ne pas pouvoir être libres !

**M. Michel Barnier.** ... comme si elle avait été éloignée des affaires durant des décennies.

**M. Guy Béche.** Censeur !

**M. Michel Barnier.** Je pensais que ce débat pourrait être relativement serein.

**M. Guy Béche.** Parlez, mais foutez-nous la paix !

**M. Michel Barnier.** Je vous ficherais la paix à condition que vous me laissiez la parole !

**M. le président.** Vous l'avez, monsieur Barnier, et le débat sera serein.

**M. Raymond Douyère.** Demandez aux syndicats s'ils sont sereins ! Même Bergeron proteste !

**M. Eric Raoult.** Vous êtes intolérants, messieurs les socialistes !

**M. Michel Barnier.** Je continue si on veut bien me laisser continuer !

**M. Guy Béche.** Quels intérêts défendez-vous ?

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Barnier !

**Mme Marie Jacq.** Tout dépend de ce qu'il dira !

**M. Philippe Bassinet.** C'est Chirac qui a donné le ton !

**M. Guy Béche.** Agité !

**M. Raymond Douyère.** Hystérique, même !

**M. Michel Barnier.** Vous qui avez cosigné cette motion de censure, monsieur Auroux, le temps n'est pas si loin où vous étiez ministre de la France, avec beaucoup de vos amis qui paraissent parfois inconsolables de ne plus l'être.

**M. Eric Raout.** Ça, c'est vrai !

**M. Michel Barnier.** Voilà douze semaines à peine que les Français vous ont sanctionnés parce que vous n'aviez pas tenu vos promesses - et j'y reviendrai - parce que vous avez mal géré le pays, parce qu'avec vous, ça ne marchait pas, quels que soient les corrections ou les reniements auxquels vous avez été contraints dans les deux dernières années pour tenir compte du contexte international et, plus simplement, des faits et des chiffres de l'économie.

**M. Christian Goux.** Tout cela est excessif !

**M. Michel Barnier.** Et même si, tout au long de ces cinq années où vous aviez, vous et vos amis, tous les pouvoirs de décider, d'imposer, d'agir...

**M. Guy Béche.** Vous, vous êtes obligés de les partager avec l'U.D.F. !

**M. Michel Barnier.** ... certaines mesures positives ont été prises, nous n'avons aucune raison d'oublier vos excès, qui n'étaient d'ailleurs pas seulement des excès de langage, ni d'oublier vos erreurs.

**Mme Marie Jacq.** Ni nous les vôtres de 1981 !

**M. Michel Barnier.** Nous n'avons vraiment aucune raison d'oublier l'échec de votre méthode qui n'a réussi ni à rassembler les Français, ni à leur donner confiance. Et puisque vous avez désormais décidé, monsieur Auroux, vous et vos amis, de tout critiquer, de tout démolir systématiquement...

**M. Raymond Douyère.** C'est faux, c'est vous qui démolissez tout !

**M. Michel Barnier.** ... sans répit, sans objectivité, comme s'il s'agissait pour vous d'oublier un mauvais rêve ou de masquer votre embarras dans la circonstance institutionnelle originale que nous vivons en ce moment, ne vous étonnez pas que nous rappelions avec la même détermination votre héritage.

Parce qu'enfin, mesdames, messieurs, la situation difficile que nous traversons, le déficit de notre commerce extérieur, la détérioration des chiffres du chômage en avril, tout cela est bien le résultat inconstable de votre gestion. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Souchon.** L'inflation, c'est nous ?

**M. Raymond Douyère.** Et 1,7 million de chômeurs en 1981 ? C'est la gestion de Chirac et Barre !

**M. Michel Barnier.** Ces chiffres sont aussi, ces chiffres sont d'abord les vôtres et, à défaut de les revendiquer ou de les justifier vous-mêmes - on ne peut pas trop vous en demander - vous devriez pour le moins ne pas vous en réjouir sous le seul prétexte un peu dérisoire qu'ils peuvent mettre le Gouvernement actuel en difficulté devant l'opinion.

**M. René Souchon.** Et vous, qu'avez-vous fait ?

**M. Michel Barnier.** Et je n'évoque que pour être plus précis encore les chiffres d'un déficit budgétaire déraisonnable, tel que l'a décrit le rapport de M. de la Genière. Déficit auquel il faut ajouter celui du régime général de la sécurité sociale : 25 milliards de francs en 1985 et sans doute 40 milliards de francs en 1987.

**M. Raymond Douyère.** Ce sera aussi notre faute en 1987 ?

**M. Michel Barnier.** Ainsi, monsieur Auroux, votre tactique est claire. Pour compenser l'amertume d'une sanction électorale à laquelle vous n'êtes pas encore habitués... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Guy-Michel Chauveau.** Et vous ! Après 1981, ça a duré deux ans !

**M. le président.** Monsieur Chauveau, laissez parler M. Barnier !

**M. Guy-Michel Chauveau.** L'agressivité est chez lui, monsieur le président, pas chez nous !

**M. Michel Barnier.** Pour compenser disais-je, l'amertume d'une sanction que vous n'acceptez pas parce que vous pensiez qu'il était légitime pour vous de conserver la totalité du pouvoir, vous avez choisi de pratiquer l'agitation, et vous en avez d'ailleurs donné la preuve à l'instant même ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Guy Béche.** C'est l'exemple que M. Toubon nous a donné pendant cinq ans !

**M. René Souchon.** C'est Robert-André Vivien qui nous a appris !

**M. Michel Barnier.** Faute d'avoir fait tomber samedi soir le Gouvernement dans le piège que vous lui aviez tendu, vous recommencez ce soir. C'est votre droit et nul ne vous le conteste.

**M. Guy Béche.** On ne le dirait pas !

**M. Michel Barnier.** C'est votre liberté, messieurs, de confondre opposition et obstruction.

**M. Guy Béche.** Vous l'avez fait pendant cinq ans !

**M. Michel Barnier.** Mais c'est aussi notre droit et notre liberté de vous répondre.

Mesdames, messieurs les élus du parti socialiste, votre agitation...

**M. Guy Béche.** Nous ne sommes pas du tout agités !

**M. Michel Barnier.** ... votre motion de censure, votre obstruction...

**M. Raymond Douyère.** Regardez comme nous sommes calmes !

**M. Michel Barnier.** Soyez calmes et de plus, silencieux : ce sera préférable !

**M. Guy Béche.** Pourquoi silencieux ?

**M. le président.** Continuez à être calmes, mes chers collègues !

**M. Michel Barnier.** Vos motions de censure et votre obstruction, si évidente que même la presse a relevé la faiblesse intellectuelle de certains de vos amendements...

**M. Raymond Douyère.** *Le Figaro-Hersant !*

**M. Guy Béche.** Elle dit ce qu'elle veut, la presse !

**M. Michel Barnier.** ... et même les manifestations...

**M. René Souchon.** Et « l'amendement cocotier », c'était de quel niveau intellectuel ?

**M. Michel Barnier.** Ça devient insupportable, monsieur le président !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Barnier, vous avez un micro puissant. Je vous assure que vous pouvez dominer ce léger brouhaha.

**M. Michel Barnier.** Je continuerai, monsieur le président, ne vous inquiétez pas !

Même les manifestations dans la rue, disais-je, que vous efforcez de mobiliser à travers tel ou tel syndicat qui retrouve ainsi ses vieux réflexes comme vous avez retrouvé les vôtres, tout cela n'entamera pas, monsieur Auroux, notre détermination et notre confiance active à l'égard du Gouvernement.

Il y a dans cet hémicycle une majorité.

**M. Jean Auroux.** Ah ?

**M. Michel Barnier.** Elle entend continuer à travailler de manière solidaire, claire et sereine.

**M. Raymond Douyère.** Ce n'est pas ce qu'a dit Barre !

**M. Michel Barnier.** Elle ne se privera pas, elle ne se prive pas de jouer son rôle de force de proposition sur les textes du Gouvernement. Mais cette majorité, que cela vous plaise ou non, continuera de légiférer pour mettre en œuvre le programme sur lequel elle a été élue.

Nous avons pendant des mois, ceux de la campagne électorale, présenté un certain nombre d'engagements devant l'opinion. Nous avons été élus et les Français nous ont fait

confiance. Aujourd'hui, nous tenons nos engagements. Aujourd'hui, mesdames, messieurs, que cela vous plaise ou pas, nous faisons ce que nous avons dit ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Raymond Douyère.** D'après les sondages, 70 p. 100 des Français sont contre la suppression de l'autorisation administrative de licenciement !

**M. Michel Barnier.** Nous faisons ce que nous avons dit progressivement et avec réalisme...

**M. Raymond Douyère.** Nous verrons les allègements fiscaux au moment du budget !

**M. Michel Barnier.** ... sans jamais promettre je ne sais quel miracle en matière d'emploi comme vous l'aviez fait en 1981.

Nous ne promettons pas aux Français de retrouver, d'un seul coup de baguette magique, une situation idéale, pas plus qu'il n'était sérieux de leur dire en mai 1981 qu'ils venaient de franchir la limite qui séparait, paraît-il, « l'ombre de la lumière », selon le mot célèbre d'un ancien ministre.

**M. André Ledran.** Et qui a parlé du bout du tunnel ?

**M. Michel Barnier.** En moins de douze semaines, votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, a réalisé un travail considérable pour réaliser un programme qui ne peut être compris, et surtout qui ne peut réussir, que s'il est engagé dans sa totalité.

Vous avez agi aussi vite qu'il était possible de le faire pour mettre au point, décider et proposer des mesures économiques, sociales, fiscales et réglementaires dont on ne répètera jamais assez qu'elles sont liées les unes aux autres et qu'elles forment un tout.

Ainsi, avant la fin du mois de juillet, les ordonnances économiques, les ordonnances portant sur la participation et l'actionariat dans l'entreprise ainsi que les ordonnances sociales auront-elles été publiées.

Nous aurons approuvé dans le même délai le retour au scrutin majoritaire, et ainsi fermé une brève parenthèse ouverte - par les soins de l'ancienne majorité pour les seuls besoins de sa cause - contre l'esprit des institutions et de leur efficacité.

**M. Raymond Douyère.** Toujours hors sujet !

**M. Michel Barnier.** Nous aurons discuté du projet de loi sur la communication audiovisuelle.

Dans le même temps, le Gouvernement aura mené à bien d'autres actions qui font peut être moins de bruit mais qui sont essentielles pour que la France se redresse : dévaluation réussie, suppression du contrôle des changes, baisse des taux d'intérêt, libération progressive des prix, remboursement des trois cinquièmes de la dette extérieure de l'Etat, assainissement budgétaire et financier, avec un premier effort, dont vous avez été incapables, messieurs, de réduction de 15 milliards de francs du déficit budgétaire dans le collectif. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Raymond Douyère.** Pourquoi ne parlez-vous pas de l'amnistie fiscale et de la suppression de l'I.G.F. ? Vous avez honte ?

**M. Michel Barnier.** Est-ce là, monsieur Auroux, comme vous l'écrivez dans votre motion, la démonstration que le Gouvernement serait incapable de construire et seulement apte à détruire ? *(C'est la vérité ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste)*

**M. Jean Auroux.** Tout à fait !

**M. Michel Barnier.** J'y vois plutôt, permettez-moi de vous le dire, le signe de sa capacité de réparer et de son aptitude à faire face. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Raymond Douyère.** Et l'amnistie aux frontières ?

**M. Michel Barnier.** L'autre jour, M. Michel Rocard, que j'écoute toujours avec beaucoup d'attention, peut-être d'ailleurs plus que certains d'entre vous...

**M. Raymond Douyère.** Moi j'écouterai plutôt Barrot !

**M. Michel Barnier.** M. Michel Rocard, donc, disait, à propos de notre situation économique. Il disait : « Les bonnes questions ne sont pas de droite ou de gauche. Seules les réponses peuvent l'être parfois. » *(Approbation sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

Puis-je, à ce point de mon exposé, poser des questions qui me semblent bonnes et toucher au fond de notre débat : où est le vrai progrès social ? qui le réalise ? ou plutôt : comment mesurer, dans la gestion d'un gouvernement, la réalité d'un progrès social non pas tellement pour ceux qui le décident et qui font aussitôt de grands discours à son sujet - comme vous l'avez si bien fait - mais pour ceux qui doivent concrètement, dans leur vie quotidienne, en bénéficier ?

La réponse que nous apportons n'est pas la même que la vôtre, si j'en juge non pas par vos discours d'hier ou d'aujourd'hui, mais par les résultats concrets incontestables qu'a eus votre gestion pour les Français les plus défavorisés.

Pensez-vous vraiment, monsieur Auroux, avoir réalisé un progrès social, quand, sous votre gouvernement, le pouvoir d'achat des pensions a baissé en cinq ans de 3,1 p. 100...

**M. Jean Auroux.** C'est faux ! N'avez-vous pas décidé de ne pas augmenter les retraites ?

**M. Raymond Douyère.** Vous dites n'importe quoi, monsieur Barnier !

**M. Michel Barnier.** ... alors qu'il avait augmenté de 12,7 p. 100 durant les cinq années précédentes ?

**M. François Fillon.** C'est la vérité !

**M. Michel Barnier.** Qui a réalisé, monsieur Auroux, le vrai progrès social, quand le pouvoir d'achat du minimum vieillesse n'a augmenté, sous votre gouvernement, que de 19 p. 100 contre 26,3 p. 100 entre 1977 et 1981 ?

**M. Raymond Douyère.** Heureusement que les journalistes sont là pour rectifier vos propos !

**M. Michel Barnier.** Qui a réalisé, monsieur Auroux, le vrai progrès social, lorsque le pouvoir d'achat du salaire net des Français a baissé de 0,6 p. 100 entre 1980 et 1984, alors qu'il avait augmenté de 14 p. 100 entre 1975 et 1979 ?

**M. Jean Auroux.** Rendez-vous à la fin de l'année !

**M. Michel Barnier.** Je pourrais aussi parler du pouvoir d'achat du S.M.I.C. - net des cotisations sociales - qui, lui, n'a augmenté, en moyenne annuelle, que de 0,4 p. 100, sous votre gouvernement, par rapport à la période précédente.

**M. Raymond Douyère.** Et si vous ajoutiez les prestations sociales ?

**M. Michel Barnier.** Où est le progrès social, monsieur Auroux, lorsque, en cinq années, sous votre gouvernement, l'économie française a perdu 647 000 emplois ? Y-a-t-il d'ailleurs pire régression sociale que celle du chômage, en particulier pour les jeunes ?

**M. Jean Auroux.** Oui, je vous donne rendez-vous !

**M. Michel Barnier.** Où est enfin, le progrès social lorsque, pour « abaisser » l'âge de la retraite - encore que avant 1981, Philippe Séguin l'a dit à plusieurs reprises ici, le départ en retraite ou en préretraite était déjà possible à soixante ans pour plus de 90 p. 100 de la population - on réduit le montant de la garantie de ressources des préretraités, qui était précédemment de 70 p. 100 du salaire brut ?

**M. Guy Bâche.** Vous l'avez augmenté ?

**M. Michel Barnier.** Où est, au total, le vrai progrès social lorsqu'il est payé à coup de chèques en blanc sur l'avenir...

**M. Jean Auroux.** Par exemple l'augmentation au 1<sup>er</sup> juillet !

**M. Michel Barnier.** ... c'est-à-dire dans une économie affaiblie ou dans le cadre d'un budget trop lourdement déficitaire ?

Où est, enfin, le vrai progrès social si l'on n'a pas les moyens de ses ambitions ou de son idéal ? A ces questions, le nouveau gouvernement n'apporte pas la même réponse que vous en 1981.

**M. Guy Bâche.** Mais au sein de la majorité, tout le monde ne dit pas la même chose !

**M. Michel Barnier.** On ne décrète pas le progrès social, pas plus qu'un taux de croissance. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est de manière déterminée, dans une économie ouverte, dynamique, libérée, que nous voulons avec vous, monsieur le Premier ministre, construire un vrai progrès social, et nous ne laisserons pas se répandre dans l'opinion, sachez-le, messieurs, ce faux procès que le parti socialiste voudrait instruire...

**M. Raymond Douyère.** L'opinion, elle n'a besoin de personne !

**M. Guy Bêche.** Ce procès, elle l'instruit toute seule.

**M. Raymond Douyère.** Bien sûr ! Les gens s'en aperçoivent tous les jours !

**M. Michel Barnier.** ... contre une politique qui favoriserait une classe sociale contre les autres.

Au delà des mots, ce que fait le Gouvernement démontre le contraire dans beaucoup de domaines : réduction de l'impôt sur le revenu pour les familles les plus modestes, lutte contre l'inflation, relance de l'activité afin de stopper la progression du chômage.

**M. Raymond Douyère.** On va voir à la fin de l'année !

**M. Michel Barnier.** Est-ce, monsieur Auroux, pour les riches - comme vous le dites - qu'un plan sans précédent est mis en œuvre, à l'initiative de Philippe Séguin, pour l'emploi des jeunes, plan qui se traduira par un engagement financier de l'Etat de 4,5 milliards de francs ?

**M. Guy Bêche.** Là, il est bon, l'Etat, pour intervenir !

**M. Michel Barnier.** Qu'on ne nous dise pas que le Gouvernement favorise telle classe, tel groupe ou telle profession. Il n'agit qu'en fonction d'un seul impératif : garantir à chaque citoyen ce que vous n'avez pas réussi à donner à un droit qui a reculé sous votre gestion : le droit au travail. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Raymond Douyère.** Ce n'était pas vous, 1 700 000 chômeurs ?

Il reste, mes chers collègues, que les auteurs de cette motion de censure se sont crispés non seulement dans leur texte, mais dans leur attitude, sur quelques mesures ponctuelles, en les isolant - ce qu'ils savent bien faire - de leur contexte d'ensemble. Ces mesures ont pour objectif, conformément à nos engagements, de libérer les entreprises de certaines des contraintes fiscales, sociales ou réglementaires...

**M. Raymond Douyère.** De libérer les fraudeurs !

**M. Michel Barnier.** ... qui les découragent d'investir ou d'embaucher.

Le parti socialiste veut, une fois de plus, ce soir, en revenir à la question de l'autorisation administrative de licenciement, alors même qu'elle a été tranchée démocratiquement et clairement samedi, au terme d'un débat qui ne s'est peut-être pas déroulé comme vous l'espérez...

**Mme Marie Jacq.** Qui s'est déroulé en votre absence, en tout cas !

**M. Gérard Collomb.** Oui : trois députés du R.P.R. et de l'U.D.F..

**M. Michel Barnier.** ... mais qui nous aura mobilisés, tout de même, je me permets de vous le rappeler, sept heures quarante-cinq pour la discussion générale et neuf heures quarante-cinq pour la discussion des cinq articles du projet.

**M. Jean Auroux.** Plus l'article 44 de la Constitution !

**M. Michel Barnier.** Je rappelle également que neuf heures quarante-cinq ont été perdues dans des suspensions de séance, dont six heures et demie à la demande du seul parti socialiste.

**M. Guy Bêche.** Les autres, elles étaient demandées par qui ? Par le R.P.R. et l'U.D.F., non ?

**M. Gérard Collomb.** Et les scrutins que demandait le groupe du R.P.R. ?

**M. Guy Bêche.** Sans compter ceux que demandait M. Séguin parce qu'il n'y avait pas de députés de la majorité en séance ?

**M. le président.** Monsieur Bêche, vous abusez, maintenant.

**M. Guy Bêche.** Mais non !

**M. le président.** Si ! Ecoutez l'orateur et cessez de l'interrompre, je vous en prie.

**M. Jacques Toubon.** M. Bêche, le droit bourgeois, il s'assoit dessus, c'est bien connu !

**M. Guy Bêche.** Vous, vous ne vous asseyez pas dessus, vous ne savez pas ce que c'est.

**M. le président.** Monsieur Barnier, veuillez poursuivre.

**M. Michel Barnier.** Les interventions de M. Bêche n'ont jamais eu pour les députés de la majorité, pas plus d'ailleurs que pour ceux de l'opposition, la moindre importance.

**M. Guy Bêche.** Vous pouvez dire ce que vous voulez. Ça vient de si bas !

**M. Michel Barnier.** Sur ce sujet qui, lui, est important monsieur Bêche, contrairement à vos interventions, tout a été dit avec précision...

**M. Guy Bêche.** Vous parlez dans le vide !

**M. Michel Barnier.** ... par le ministre lui-même, samedi, mais aussi par l'orateur de notre groupe, M. Etienne Pinte, et, voilà quelques minutes, par M. Barrot. Vous-même, monsieur le Premier ministre, vous avez confirmé avec la même précision les intentions du Gouvernement pour ce qui concerne la législation relative au licenciement. Mes chers collègues, l'alternance que nous vivons, plus ou moins bien d'ailleurs selon que nous nous trouvons d'un côté ou de l'autre de cet hémicycle...

**M. Guy Bêche.** Vous, vous l'avez mal vécue pendant cinq ans !

**M. Raymond Douyère.** Et elle durera moins longtemps pour vous, monsieur Barnier.

**M. Michel Barnier.** ... l'alternance que nous vivons depuis douze semaines, disais-je, parce que les Français l'ont voulue, et telle que nous la concevons, n'est pas fondée seulement sur l'échec de la gestion socialiste. Elle n'est pas, contrairement à ce que vous essayez de dire, synonyme d'un désir de revanche et elle ne se réduit pas à remplacer quelques militants parachutés aux postes clés de l'administration ou de la vie économique.

J'ajoute, monsieur Auroux, qu'elle nous donne l'occasion, que cela vous plaise ou non, ...

**Mme Véronique Neiertz.** Encore ?

**M. Michel Barnier.** ... de tendre la main à ceux des Français, et ils sont assez nombreux, qui ont cru de bonne foi, en 1981 ou depuis, en d'autres idées politiques que les nôtres, à droite ou à gauche. Ces Français, eux aussi, sont la France. Ainsi voulons-nous entrer de manière résolue dans cette dernière décennie du siècle qui sera celle du changement mais, cette fois, d'un changement profond et authentique. Si cette alternance, monsieur le Premier ministre, comme vous l'avez dit dès le début de votre mandat à la tête du Gouvernement et comme d'ailleurs vous le démontrez, s'accompagne d'un renouvellement des idées et des méthodes, ...

**M. Raymond Douyère.** C'est une pensée aussi vieille que la droite !

**M. Michel Barnier.** ... si cette alternance tente de rompre avec la routine, avec l'archaïsme...

**M. Raymond Douyère.** Il y a un siècle, c'était pareil, c'était aussi réactionnaire !

**M. Jacques Toubon.** Vous y étiez ?

**M. Michel Barnier.** ... avec la démagogie qui caractérise si souvent notre vie sociale et politique, si cette alternance propose aux Français de relever les défis du monde contemporain pour la formation, pour l'enjeu technologique, pour le

dialogue Nord-Sud, et bien d'autres enjeux, tout aussi grands, alors, je le crois, apparaîtront les chances d'un redressement durable.

Parce qu'il s'agit de moderniser la France et non pas de vivre dans la critique, dans la nostalgie ou dans l'idéologie, et parce que telle est bien la volonté de votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, le groupe du R.P.R. vous fait confiance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Raymond Douyère.** Quel scoop !

**M. le président.** La parole est à M. Vincent Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, décidément, les semaines se suivent et se ressemblent !

Le Gouvernement et la droite mettent tout en œuvre pour bâillonner dans cet hémicycle les députés communistes.

Hier, c'était par l'utilisation de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Aujourd'hui, c'est par l'utilisation autoritaire et abusive du règlement de l'Assemblée.

Le Gouvernement a ainsi tronqué le débat sur le projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement en empêchant les députés communistes de s'exprimer et de défendre leurs amendements montrant la nocivité de ce texte en se plaçant au plus près des réalités du monde du travail.

A vrai dire, nous n'en sommes pas étonnés. Le recours à de tels procédés est dans la nature profonde d'une droite qui a toujours porté des coups très durs contre les libertés pour mieux asservir les travailleurs à la domination de l'argent.

En utilisant dans cet hémicycle une telle procédure depuis le début de cette législature, comme, il est vrai, vos prédécesseurs l'ont fait au sujet de la loi Delebarre sur la flexibilité de l'emploi, c'est encore à des motivations identiques que vous répondez.

Ainsi remettez-vous en cause les droits du Parlement, pourtant chèrement accordés en 1958 par une constitution poussant déjà globalement à l'abaissement du Parlement et à la prééminence du pouvoir exécutif.

Mais comme cela ne suffit pas à vos desseins, vous avez fait adopter à la sauvette, sans débat, la nouvelle loi électorale qui consacre ainsi le retour aux charcutages électoraux.

Et voici qu'à présent après avoir muselé le Parlement, charcuté les circonscriptions, vous voudriez vous garantir contre d'éventuels mouvements populaires en renforçant considérablement les possibilités d'arbitraire et de répression policière - c'est l'objet des quatre projets de loi à venir - ainsi qu'en asservissant plus encore une presse et une télévision pourtant globalement au service des idéologies de fatalité et de soumission à la crise.

Soyez cependant assurés que vous trouverez sur votre chemin contre tous ces projets et contre l'application de ceux que vous avez imposés, les députés, les élus et les militants communistes.

Quant aux motivations qui vous guident dans ces coups de force successifs, elles ne nous surprennent pas non plus, tant il est vrai que votre gouvernement est celui du C.N.P.F. et que son Premier ministre est le Premier ministre des patrons.

C'est tellement vrai que Gouvernement et C.N.P.F. jouent, chacun à sa façon, sur des registres différents, la même partition, qu'il y a quelques semaines. Avant les élections, les candidats R.P.R. et U.D.F. faisaient de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement la condition préalable à la reprise des embauches. Le Gouvernement, aujourd'hui, toutes promesses électorales oubliées, bien évidemment, avoue, comme vous-même le faisiez récemment, monsieur Séguin, au Club de la Presse : « Je ne serais pas étonné que les prochains mois se traduisent par une augmentation non négligeable du nombre des demandeurs d'emploi ».

Quant au C.N.P.F., qui ne craignait pas, il y a encore quelques semaines, d'affirmer qu'une plus grande liberté de licencier permettrait de créer 367 000 emplois en dix-huit mois, voilà que, par la voix de M. Chotard, il y a quelques jours, il estimait que « la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ne changera absolument pas le nombre de licenciements ».

**M. Gérard Collomb.** C'est un optimiste !

**M. Vincent Porelli.** Ainsi, le patron des patrons, M. Gattaz, et le Premier ministre des patrons, M. Chirac, marchent-ils la main dans la main et s'entendent à merveille dans cette affaire pour indiquer au patronat le mode d'emploi de la loi supprimant l'autorisation administrative de licenciement votée par la majorité R.P.R., U.D.F. et Front national, et dont on a dit qu'elle sera, bien sûr, également signée par le Président de la République.

« La loi votée », recommandait récemment M. Gattaz, dans une circulaire du C.N.P.F., « permettra aux entreprises - c'est là, la vérité - de licencier jusqu'à dix personnes par mois et par établissement, sans autorisation, et dans des conditions de procédures beaucoup plus simples. »

Comme pour la loi sur la flexibilité, le groupe communiste s'honore d'avoir fait preuve d'une grande détermination pour protéger les salariés contre l'arbitraire patronal, pour dénoncer toute aggravation du chômage et toute extension des emplois précaires.

La suppression de l'autorisation administrative de licenciement et les dispositions qui l'entourent sont, en fait, un nouveau volet de la flexibilité qu'a fait voter le Gouvernement précédent.

Ce projet de loi laisse au patronat les mains totalement libres pour licencier quand il veut et réembaucher quand il veut, de remplacer un emploi stable par un emploi à durée déterminée, de licencier un salarié pour le remplacer par un autre moins bien payé.

C'est un nouveau coup très grave contre les garanties collectives acquises au cours de décennies de lutte.

Que les travailleurs le sachent bien, avec cette loi scandaleuse, et sans leur riposte, l'employeur pourra sans difficulté licencier ceux des leurs qu'il jugera insuffisamment productifs.

Alors, monsieur le ministre, gare à tous ceux qu'un quelconque handicap exclut du peloton des plus performants ; gare à celui qui, en raison de l'usure de ses forces par les années de travail, n'apporte pas autant de profit que son patron le veut ; gare à celui à qui les séquelles d'une maladie ou d'un accident du travail ne permettent plus d'avoir les capacités nécessaires à un rendement maximum ; gare, également, aux salariés non qualifiés qui seront encore plus qu'aujourd'hui confrontés à tous les chantages possibles ; gare enfin, bien évidemment, aux salariés, militants syndicalistes, qui, refusant l'arbitraire patronal, défendront leur dignité, leurs conditions de travail, le pouvoir d'achat de leurs salaires.

Voilà bien pourquoi les travailleurs ont toutes les raisons de se mobiliser comme ils le font, et tout particulièrement cette semaine, pour défendre leurs revendications, empêcher les mauvais coups patronaux et gouvernementaux, protester contre la politique antisociale et autoritaire que vous mettez en place tous azimuts et qui aggrave la politique conduite par vos prédécesseurs.

L'hebdomadaire *l'Humanité-Dimanche* publiait cette semaine les suppressions d'emplois annoncées pour le seul mois de mai.

La liste en est impressionnante, et elle n'est pourtant pas exhaustive. Il est édifiant d'en donner ici rapidement le contenu, pour montrer la réalité de votre politique, où plutôt de ce qu'il en reste, lorsqu'on en évacue, bien sûr, la démagogie sociale.

**M. Paul Chomet.** Très bien !

**M. Vincent Porelli.** Je citerai : 20 000 suppressions d'emplois de salariés de l'Etat programmées, 200 embauches prévues annulées à la R.A.T.P., 200 000 suppressions d'emplois prévues pour les cinq années à venir dans le textile, 2 500 à C.D.F.-Chimie, 6 200, dans les trois années à venir, au ministère de l'équipement, 11 000, confirmées, à la S.N.C.F., 2 500 chez les dockers, 770 licenciements avec la fermeture d'Unimetal à Trith-Saint-Léger, etc.

**M. Jean Jarosz.** Et Vallourec !

**M. Vincent Porelli.** Et je pourrais citer bien d'autres exemples, dont celui de Vallourec, que rappelle mon ami Jean Jarosz.

Tel est le bilan et telles sont les prévisions de casse industrielle, pour le seul mois de mai, mis en place par ce gouvernement, et par le précédent. Cependant, et de tout temps, c'est sur les salariés qu'il faut compter pour défendre l'emploi, l'outil de production et l'intérêt national.

Du reste, ceux-ci se mobilisent contre votre politique et vos projets dangereux. Et, même si cette mobilisation - que vos médias cachent, ou déforment, dans le meilleur des cas - reste encore insuffisante, elle est le présage de mouvements plus larges et plus puissants.

C'est ainsi que les derniers jours de mai ont été marqués par plusieurs actions des personnels de l'éducation nationale, destinées à obtenir des moyens supplémentaires pour la rentrée scolaire, tout en affirmant la volonté de défendre et d'améliorer l'école publique.

Les premiers jours de juin, ainsi qu'aujourd'hui et toute cette semaine, ont été caractérisés par de vastes mouvements de riposte des salariés des transports. Dans ce secteur, vous entendez poursuivre la mise en place d'une politique de déreglementation généralisée mauvaise pour les salariés, mauvaise pour le service public, mauvaise et dangereuse pour les usagers. Les suppressions d'emplois à la S.N.C.F. s'accroissent - 7 000 en 1985, 11 000 prévues en 1986 comme je l'indiquais précédemment - de même que se multiplient les fermetures de lignes jugées non rentables. Les salaires marquent le pas - ils seraient gelés cette année - tandis que les sanctions pleuvent contre ceux qui relèvent la tête. Au bout du compte, la dégradation du service public risque de mettre en péril la sécurité de tous, agents comme usagers.

Aujourd'hui les salariés de la R.A.T.P. sont, eux aussi, en grève pour les motifs que rappelait tout à l'heure, dans les questions au Gouvernement, mon ami François Asensio. Je veux simplement indiquer à ce sujet combien est significatif l'acharnement gouvernemental à remettre en cause les décisions de l'ancien conseil d'administration présidé par Claude Quin et à obtenir le départ de ce dernier.

Voilà en effet un secteur où, à l'encontre du libéralisme sauvage et dévastateur prôné par la droite, la démonstration était en passe d'être faite que l'efficacité économique, notamment le développement des services rendus aux usagers, l'amélioration des résultats financiers et celle de la productivité des salariés, est compatible avec l'efficacité sociale : droits nouveaux accordés aux salariés et à leurs organisations, politique d'embauche.

Votre série de mauvais coups frappe aussi de plein fouet notre filière maritime dont vous prolongez, hélas ! l'éclatement. Les salariés de ce secteur ont bien raison de riposter. Ils le font puissamment dans les ports, où les salariés de la manutention, confrontés à la volonté patronale de supprimer 2 500 emplois, ripostent contre la remise en cause de leur statut issu de la loi de 1947 et contre les détournements de trafics de marchandises vers les ports d'Europe du Nord, détournements qui font dire aux autorités du port d'Anvers, par exemple, est le premier port français sur la façade atlantique !

Les travailleurs de la construction navale sont eux aussi en lutte pour le maintien d'un outil de production de haut niveau dont le patronat européen veut poursuivre le démantèlement. Les besoins de renouvellement de notre flotte de commerce sont immenses, mais ils sont sacrifiés par les armateurs au profit des pavillons de complaisance dont le nombre, personne ne le conteste, va en croissant.

Il me faudrait encore, pour être exhaustif, évoquer les actions qui se développent dans les P.T.T., dans le textile, dans l'automobile, dans la chimie, dans la construction et les travaux publics, à la télévision, dans les hôpitaux, etc. Dans tous ces secteurs, face à de telles agressions, avec les salariés, l'attitude des communistes est nette : c'est l'opposition résolue, franche, active.

**M. Guy Ducoluné.** Très bien !

**M. Vincent Porelli.** Nous mettrons donc tout en œuvre, comme nous le faisons au plan économique en matière de licenciements et d'atteintes aux acquis des travailleurs, pour que soient repoussés les choix de classe opérés contre la grande majorité de nos concitoyens en matière de santé, de politique familiale ou de logement.

Dans ce dernier domaine - mon ami Paul Chomat le rappelait tout à l'heure - locataires et petits accédants à la propriété font les frais d'un certain consensus constaté au récent congrès des H.L.M., visant à mettre en œuvre les orientations antisociales et ségrégatives de la loi de 1977 et à laisser se déchaîner sans retenue la spéculation foncière et immobilière.

Enfin, monsieur le Premier ministre, votre politique ne peut qu'aggraver la crise. Les premiers chiffres traduisant les répercussions des décisions gouvernementales montrent une

dégradation sensible de la situation économique et sociale du pays. « La France est en mauvais état », diagnostique le journal « Les Echos ». L'O.C.D.E. prévoit pour 1986-1987 une explosion des profits, une croissance faible, une nouvelle augmentation du chômage et un recul ou une stagnation du pouvoir d'achat.

Quel que soit le type de gestion du système capitaliste, l'expérience douloureuse infligée à notre pays montre ce que les communistes n'ont cessé de dire : il ne peut y avoir d'issue réelle et durable aux immenses problèmes posés par l'aggravation de la crise en dehors d'une politique véritablement nouvelle et du développement des luttes anticrise. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

La raison d'être des communistes, c'est de tout faire pour trouver une issue à la crise capitaliste, pour construire le socialisme à la française, pour rassembler le plus largement dans l'action contre la politique du gouvernement de la droite et du grand patronat.

A toutes celles et à tous ceux qui sont aujourd'hui les victimes à des degrés divers de cette politique, les députés communistes, avec leur parti, proposent de se rassembler et d'agir pour montrer leur opposition à ce qui les heurte, pour qu'il soit répondu à leurs besoins, pour que soit définie une politique de l'emploi qui prenne en compte les quatre composantes suivantes :

Premièrement, tout mettre en œuvre pour que les possesseurs de capitaux renoncent aux placements financiers faciles et soient amenés à investir dans la production, notamment industrielle ;

Deuxièmement, mettre en place un vaste plan visant à former et à qualifier des millions de travailleurs, tandis qu'un immense effort en faveur de la recherche doit être accompli ;

Troisièmement, faciliter la coopération entre les groupes et les unités de production ;

Quatrièmement, placer enfin les travailleurs au centre de la gestion des entreprises par l'autogestion.

On l'aura compris, c'est sur ces bases que les députés communistes auraient souhaité déposer et défendre - s'ils avaient été assez nombreux - une motion de censure. Pour l'heure, nous voterons celle qui nous est proposée, dont les limites et les insuffisances nous renforcent dans notre conviction de la nécessité d'agir aux côtés des forces vives de ce pays pour préserver et étendre les acquis du travail, l'efficacité économique, la justice sociale, les libertés collectives et individuelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion, les explications de vote et le vote sur la motion de censure sont renvoyés à la prochaine séance.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure déposée par MM. Auroux, Delebarre, Evin, Coffineau, Balligand, Collomb, Grimont, Mme Frachon, M. Drouin, Mme Roudy, MM. Puaud, Goux, Christian Pierret, Mme Osselin, MM. Peuziat, Bassinet, Gourmelon, Alain Vivien, Roger-Machart, Mmes Soum, Trautmann, MM. Rodet, Nallet, Forgues, Carraz, Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), Colonna, Bartolone, Bapt, Emmanuelli, Durupt, Delehedde, Chénard, Chupin, Garmendia, Mme Neiertz, M. Bellon, Mme Lalumière, MM. Le Baill, Oehler, Billardon, Patriat, Vauzelle, Menga, Malandain, Stirn, Metzinger, Bockel, Mme Toutain, MM. Alfonsi, Adevah-Pœuf, Mme Avicé, MM. Destrade, Dhaille, Jean-Michel Boucheron (*Charente*), Jean-Paul Durieux, Fiszbín, Chauveau, Moulinet, Souchon, Strauss-Kahn, André Ledran, Mme Stievenard, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

